

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE**

La Commission



**RAPPORT SEMESTRIEL D'EXECUTION
DE LA SURVEILLANCE MULTILATERALE**

10 décembre 2014

TABLE DES MATIERES

RESUME	4
INTRODUCTION	8
1. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL.....	9
1.1 PRODUCTION.....	9
1.2 PRIX ET INFLATION	10
1.3 EVOLUTION DES TAUX D'INTERET ET DES MARCHES DE CHANGE.....	11
1.4 EVOLUTION DES COURS DES MATIERES PREMIERES	12
2. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DES ETATS MEMBRES.....	17
2.1 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU BENIN	17
2.1.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE.....	17
2.1.2 ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2014	20
2.1.3 PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2015-2019	21
2.1.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	28
2.2 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU BURKINA FASO	30
2.2.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE.....	30
2.2.2 ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2014.....	34
2.2.3 PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2015-2019	35
2.2.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	40
2.3 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA COTE D'IVOIRE	43
2.3.1 EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE.....	43
2.3.2 ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2014	47
2.3.3 PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2015-2019	47
2.3.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	51
2.4 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA GUINEE-BISSAU	53
2.4.1 EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE.....	53
2.4.2. ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2014	55
2.4.3. PERSPECTIVES ECONOMIQUES POUR 2015-2019	55
2.4.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	60
2.5 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU MALI	62
2.5.1 EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE.....	62
2.5.2 ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2014	65
2.5.3 PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2015-2019	66
2.5.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	69

2.6 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU NIGER.....	72
2.6.1 EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE.....	72
2.6.2 ETAT DE LA CONVERGENCE.....	75
2.6.3 PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2015-2019	75
2.6.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	79
2.7 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU SENEGAL.....	81
2.7.1 EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE.....	81
2.7.2 ETAT DE LA CONVERGENCE.....	84
2.7.3 PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2015-2019	85
2.7.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	89
2.8 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU TOGO	92
2.8.1 EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE.....	92
2.8.2 ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2014	95
2.8.3 PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2015-2019	96
2.8.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	99
3. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE L'UNION	102
3.1 PRODUCTION.....	102
3.2 PRIX ET INFLATION	103
3.3 FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE.....	103
3.4 COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS.....	105
3.5 SITUATION MONETAIRE	108
3.6 ETAT DE LA CONVERGENCE.....	109
3.7 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	110

RESUME

L'environnement économique international reste caractérisé en 2014 par une reprise économique fragile et inégale, reflétant ainsi l'érosion de la confiance des investisseurs dans un contexte de chômage important, de surendettement et de risque de déflation, surtout dans la zone euro. Selon les dernières prévisions du FMI, le taux de croissance de l'économie mondiale, révisé à la baisse de 0,4 point, est estimé à 3,3% en 2014, comme en 2013. Il devrait s'établir à 3,8% en 2015.

Les économies avancées croîtraient de 1,8% en 2014 et de 2,3% en 2015, portées par de bonnes perspectives aux Etats-Unis avec un taux de croissance de 2,2% en 2014 et de 3,1% en 2015 en lien avec l'amélioration de la situation du marché. La zone euro enregistrerait un faible niveau de croissance qui devrait se situer à 0,8 % en 2014 et à 1,3 % en 2015. La croissance au Japon restera modeste avec des taux attendus de 0,9 % en 2014 et de 0,8 % en 2015. Dans les pays émergents et en développement d'Asie, avec la Chine en tête, la croissance devrait s'accélérer de manière modeste en 2014 et en 2015 avec des taux de croissance respectifs de 6,5% et 6,6% portés par l'affermissement de la demande intérieure et le redressement de la demande extérieure en lien avec l'accélération de la croissance dans les pays avancés.

En Afrique subsaharienne, la croissance économique devrait rester vigoureuse et s'établir à environ 5,0% en 2014, puis 5,7% en 2015 en raison d'une demande extérieure favorable, d'une forte demande d'investissement en infrastructures, de la vitalité du secteur des services et d'une abondante production agricole. Ces performances pourraient être toutefois assombries par les conséquences humaines et économiques liées à l'épidémie de fièvre à virus Ébola qui sévit dans certains pays en Afrique de l'Ouest, les risques sécuritaires persistants dans d'autres pays et les chocs exogènes en lien avec la dépendance vis-à-vis de l'extérieur. Spécifiquement, au Nigéria, l'activité résiste en dépit des problèmes de sécurité et d'une baisse de la production de pétrole au début de l'année, avec un taux de croissance du PIB qui passerait de 5,4% en 2013 à 7,0% en 2014 et 7,3% en 2015.

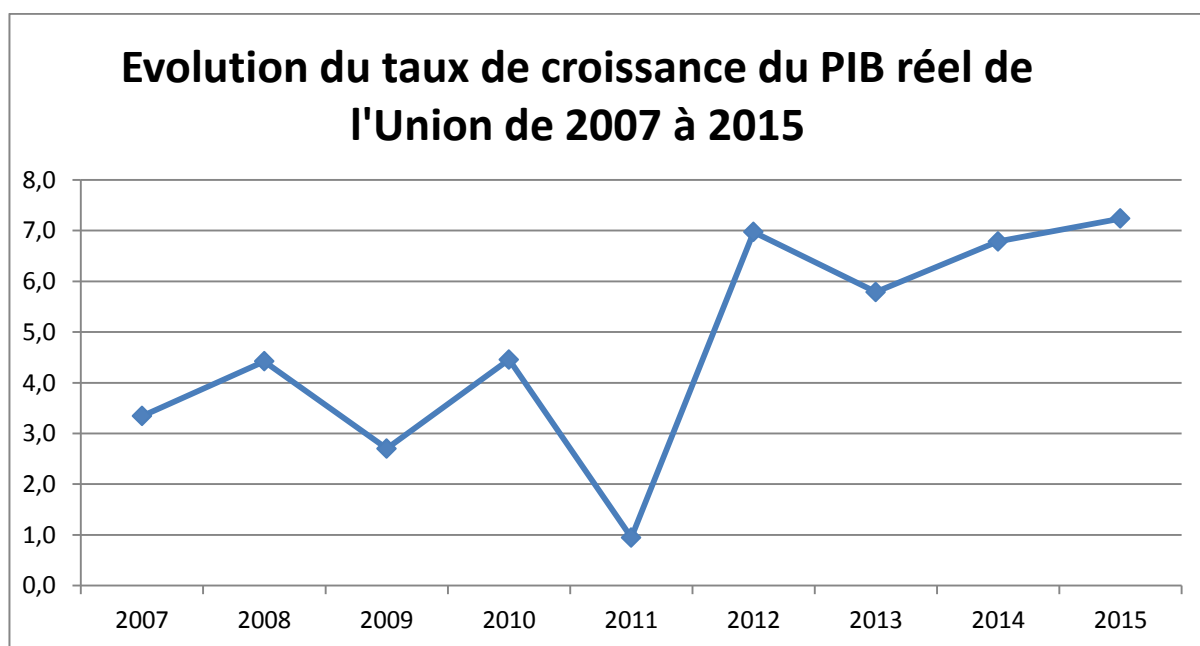
Selon le FMI, en 2014, l'inflation devrait restée basse dans les pays avancés où elle est demeurée inférieure aux objectifs fixés par les banques centrales, ce qui indique que les capacités inemployées restent considérables. Dans les pays émergents, l'inflation devrait rester plus ou moins stable tandis qu'elle devrait reculer dans les pays en développement en lien essentiellement avec le repli des cours des produits de base en particulier des produits alimentaires. D'une manière générale, la politique monétaire est restée très accommodante dans les pays avancés et plus ou moins inchangée dans les pays émergents.

Malgré un contexte international particulièrement tendu, ni le spectre d'une déflation mondiale, ni la crise au Proche-Orient n'ont été préjudiciables au marché des matières premières en 2014. La stabilité du pétrole n'a pas été menacée par la crise ukrainienne ni par l'instabilité irakienne. Le marché de l'or a marqué le pas et le métal jaune a retrouvé son rôle de valeur refuge. Les matières premières agricoles ont subi, quant à elles, les conséquences d'un tout autre danger : le phénomène El Niño, péril aussi menaçant qu'incertain mais dont la crainte de l'apparition a fait vaciller les prix.

Pour ce qui concerne l'UEMOA, en 2014, l'amélioration de la situation économique et financière se poursuivrait. Le dynamisme de l'activité économique amorcé depuis 2012 se poursuivrait sous l'effet de l'accroissement des investissements et de bonnes conditions climatiques dans plusieurs Etats membres. L'activité économique enregistrerait un taux de croissance de 6,8% contre 5,8% en 2013. En 2015, il est prévu un taux de croissance de 7,2%. Tous les Etats membres continueraient d'enregistrer de bonnes performances dans tous les secteurs économiques. Toutefois, des risques pèsent sur ces perspectives, notamment la baisse de la demande en provenance de la Zone euro, principal partenaire économique de l'Union, la crise sécuritaire dans la zone du sahel, l'épidémie de fièvre à virus Ebola et les éventuelles crises socio-politiques pouvant découler des contestations post électorales d'autant plus que plusieurs élections sont prévues en 2015 et 2016 dans la sous-région.

Par pays, le taux de croissance se présenterait comme suit : Bénin (5,7% contre 5,6% en 2013), Burkina Faso (6,7% contre 6,6% en 2013), Côte d'Ivoire (9,0% contre 9,2% en 2013), Guinée-Bissau (2,9% contre 0,9% en 2013), Mali (5,8% contre 1,7% en 2013), Niger (7,1% contre 4,1% en 2013), Sénégal (4,5% contre 3,5% en 2013) et Togo (5,5% contre 5,4% en 2013).

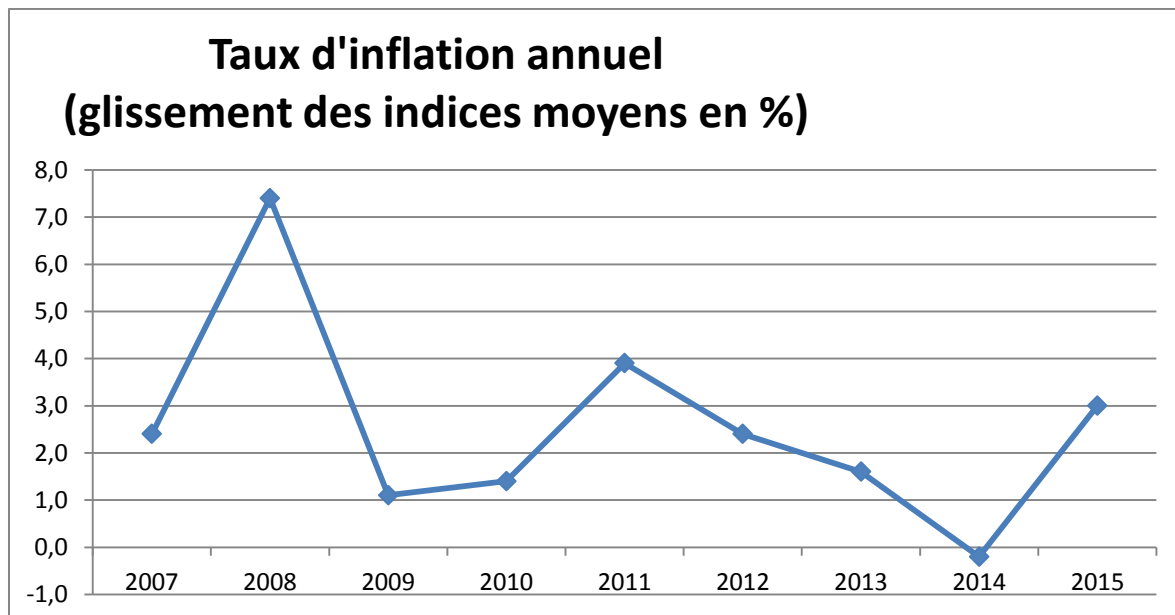
Graphique 1 : Évolution du taux de croissance du PIB réel de l'Union de 2007 à 2015



Les tensions inflationnistes, sur la base de l'évolution notée au cours des neuf (09) premiers mois de 2014, devraient être modérées dans la plupart des États membres de l'Union. Le taux d'inflation annuel moyen de l'Union est projeté à -0,2%. Cette évolution de l'inflation est liée, entre autres, à la bonne campagne agricole ayant favorisé un recul des prix des produits alimentaires de 2,1% en 2014 et aux différentes mesures prises dans la plupart des États pour un approvisionnement régulier des marchés. L'inflation serait négative dans tous les Etats membres sauf en Côte d'Ivoire et au Mali. Pour l'ensemble de l'année 2014, le taux d'inflation annuel moyen se présenterait par pays comme suit : Bénin (-1,1%), Burkina Faso (-0,1%), Côte d'Ivoire (0,3%), Guinée-Bissau (-0,8%), Mali (0,9%), Niger (-0,8%), Sénégal (-

1,1%) et Togo (-0,1%). Selon les prévisions de la Commission de l'UEMOA, la norme communautaire de 3% serait respectée par tous les Etats membres aussi bien en 2014 qu'en 2015.

Graphique 2 : Évolution du taux d'inflation dans l'Union de 2007 à 2015



En 2014, la situation des finances publiques se caractériserait par une aggravation des déficits budgétaires due à une forte progression des dépenses, notamment celles d'investissements en infrastructures, plus importante que l'augmentation des recettes. Les recettes totales enregistreraient une hausse de 9,0% pour représenter 18,2% du PIB comme en 2013. L'augmentation des recettes serait liée aux efforts de recouvrement des recettes fiscales qui seraient en amélioration de 10,8% pour représenter 16,5% du PIB contre 16,1% en 2013. L'évolution des recettes fiscales proviendrait principalement de la forte progression attendue au Burkina (13,8%), au Mali (14,9%) et au Niger (14,1%). Les recettes non fiscales régresseraient de 5,0% par rapport à 2013 tandis que les dons s'accroîtraient fortement pour représenter 3,6% du PIB contre 3,0% en 2013.

Les dépenses totales et prêts nets augmenteraient de 11,9% en 2014 pour représenter 25,6% du PIB contre 24,8% en 2013. Cet accroissement serait porté principalement par les dépenses en capital qui seraient en hausse de 18,5% en rapport avec la composante des investissements financés sur ressources extérieures. S'agissant des dépenses courantes, elles progresseraient de 8,4% en lien essentiellement avec la progression de la masse salariale de 12,8%. La hausse de la masse salariale serait liée au recrutement et à l'amélioration des rémunérations dans certains Etats membres, notamment au Burkina Faso (+24,1%), en Côte d'Ivoire (+13,2%), au Mali (+14,2%) et au Niger (+21,6%). Au total, le déficit global hors dons s'aggraverait pour représenter 6,7% du PIB en 2014 contre 6,1% en 2013. Quant au solde global, il représenterait 2,9% du PIB contre 3,1% en 2013. En 2015, le déficit global hors dons et le déficit global représenteraient respectivement 6,6% et 3,3% du PIB.

En 2014, l'encours de la dette publique de l'Union représenterait 39,3% du PIB contre 37,9% en 2013. Le taux d'endettement resterait soutenable. Toutefois, il convient de préciser que le poids de la composante intérieure a tendance à s'accroître entraînant une progression assez forte du taux d'endettement dans certains États membres.

L'évolution des échanges extérieurs de l'UEMOA en 2014 reflèterait la priorité accordée par les États membres à la mise en œuvre des programmes d'investissement, qui se traduirait par une dégradation du compte des transactions courantes. Le déficit hors dons de ce compte passerait de 7,9% du PIB en 2013 à 9,1% en 2014, essentiellement sous l'effet de l'accroissement du déficit de la balance commerciale et de celle des services. Toutefois, l'augmentation de l'excédent du compte de capital et des flux nets de capitaux étrangers au titre du compte financier, contribuerait à améliorer le solde global de la balance des paiements de l'Union, qui redeviendrait excédentaire de 100,8 milliards après trois années successives de déficit.

Sur l'ensemble de l'année 2014, une hausse des avoirs extérieurs nets de 100,8 milliards, soit 2,1%, est attendue, à la faveur principalement de la mobilisation des ressources extérieures par la Côte d'Ivoire et le Sénégal, à travers les émissions d'euro-obligations. Le crédit intérieur augmenterait de 17,0%, sous l'effet essentiellement de la hausse des crédits à l'économie, octroyés aux entreprises des secteurs de l'énergie, de l'agro-industrie, des télécommunications, des transports, des mines et du commerce. Reflétant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire progresserait de 10,2% en 2014.

Dans le cadre du présent rapport, l'élaboration et l'évaluation des programmes se fondent sur la Recommandation n° 02/2014/CM/UEMOA, du 25 septembre 2014, relative à l'élaboration des programmes pluriannuels de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité des États membres de l'UEMOA, notamment en ce qui concerne les nouveaux critères de convergence utilisés. Les critères de convergence retenus dans cette Recommandation se présentent ainsi qu'il suit : trois (03) critères de premier rang à savoir le ratio du solde budgétaire global dons compris rapporté au PIB nominal (norme $\geq - 3,0\%$), le taux d'inflation (norme $\leq 3\%$) et l'encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal ($\leq 70\%$) et deux (02) critères de second rang à savoir le taux de pression fiscale (norme $\geq 20\%$) et le ratio de la masse salariale en pourcentage des recettes fiscales (norme $\leq 35\%$).

Sur la base de ces nouveaux critères de convergence, les évaluations des programmes pluriannuels de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité pour la période 2015-2019, indiquent une poursuite de l'amélioration de la situation économique et des performances en matière de convergence. En effet, la plupart des États membres devraient réaliser les conditions suffisantes de convergence à l'horizon 2019. Toutefois, cela pourrait s'opérer dans bien de cas par un ajustement sur les dépenses que par un effort sensible de recouvrement de recettes fiscales. Ainsi, outre la stabilité sociopolitique, la diversification de la base productive, l'amélioration de la pression fiscale demeure l'un des défis à relever au cours des cinq prochaines années afin de maintenir le rythme actuel de croissance économique et d'assurer une convergence durable des économies de l'Union.

INTRODUCTION

Le présent rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale procède à l'évaluation des programmes pluriannuels de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité au titre de la période 2015-2019. Pour ce faire, il analyse les prévisions macroéconomiques de l'année 2014 et apprécie les projections faites par les pays dans le cadre de leur programme pluriannuel et portant sur la période du programme. L'élaboration et l'évaluation desdits programmes se fondent sur la Recommandation n° 02/2014/CM/UEMOA, du 25 septembre 2014, relative à l'élaboration des programmes pluriannuels de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité des Etats membres de l'UEMOA, notamment en ce qui concerne les nouveaux critères de convergence utilisés.

Le rapport s'articule autour des points suivants :

- l'environnement économique international ;
- la situation économique et financière des Etats membres de l'Union ;
- la situation économique et financière de l'Union.

Les données statistiques utilisées dans le cadre de ce travail, sont celles fournies par les Comités Nationaux de Politique Economique, conformément à la Directive n°01/96/CM relative à la mise en œuvre de la surveillance multilatérale des politiques macroéconomiques, au sein des Etats membres de l'UEMOA. Elles sont arrêtées au 10 décembre 2014.

1. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL¹

La croissance mondiale devrait se raffermir en passant de 3,3% en 2014 à 3,8% en 2015. Cependant, le rythme de la reprise reste différent d'une région à l'autre. Le rebond le plus vigoureux est attendu aux États-Unis, tandis que les séquelles de la crise ne se relâcheront que lentement dans la zone euro, et que la croissance au Japon restera modeste.

Ailleurs, dans la plupart des pays émergents et pays en développement, la croissance devrait être solide et continuerait de contribuer en grande partie à la croissance mondiale. La croissance devrait être portée par l'atténuation du tassement temporaire de la demande et de la production intérieure en liaison avec le soutien de la demande par les pouvoirs publics, l'élimination progressive des obstacles structurels à la croissance et l'affermissement de la demande extérieure des pays avancés.

1.1 PRODUCTION

Aux Etats-Unis : l'activité économique a repris à partir du deuxième trimestre, en liaison avec l'amélioration de la situation du marché du travail caractérisée par une croissance vigoureuse de l'emploi. En 2014, la croissance se situerait à 2,2% et atteindrait 3,1% en 2015. Ces performances économiques restent cependant en deçà de la croissance potentielle observée au début de la première décennie des années 2000.

Dans la zone euro : une faible reprise de l'activité économique devrait progressivement s'installer, en rapport avec un relâchement de la politique budgétaire, une politique monétaire accommodante et une amélioration des conditions du crédit. Après une contraction du PIB de 0,4% en 2013, la croissance devrait atteindre 0,8 % en 2014 et 1,3 % en 2015. En Allemagne, les prévisions de croissance ont été révisées à la baisse et s'établiraient en 2014 et 2015 respectivement à 1,4% et 1,5%, principalement du fait d'un redressement plus faible que prévu de la demande intérieure.

Au Japon : l'activité économique a été influencée par le relèvement de la taxe à la consommation en avril, avec pour conséquence la contraction du PIB au deuxième trimestre. Au total, sur l'année 2014, la croissance resterait modeste, pour s'établir à 0,9%. En 2015, la croissance devrait se stabiliser à 0,8%, en rapport avec le redressement de l'investissement privé. La dette publique élevée, héritée du passé, et le très faible niveau de la croissance potentielle sont à l'origine des problèmes macroéconomiques et budgétaires très importants.

Les économies émergentes et en développement d'Asie : la croissance devrait s'accélérer de manière modeste au deuxième semestre de 2014 et en 2015. Le taux de croissance passerait de 6,5% en 2014 à 6,6% en 2015. Elle serait portée par l'affermissement de la demande intérieure et le redressement de la demande extérieure, lié à l'accélération de la croissance dans les pays avancés. La Chine

¹ Source: FMI, World Economic Outlook, 2014, Produitdoc.

maintient une croissance élevée qui atteindrait 7,4% en 2014. Ces performances résultent des mesures prises par les autorités pour soutenir la croissance, notamment un allègement des impôts des petites et moyennes entreprises, une accélération des dépenses budgétaires, notamment d'infrastructures, et des baisses ciblées des ratios de réserves obligatoires. Pour 2015, la croissance devrait ralentir pour s'établir à 7,1 %, du fait du recul de l'investissement résidentiel. En Inde, les exportations et l'investissement continueront d'augmenter, et feront plus que compenser les effets d'une moisson défavorable sur la croissance dans le secteur agricole au début de l'année. En 2014, le taux de croissance du PIB se situerait à 5,6% contre 5,0% en 2013, et atteindrait 6,4%.

Les économies émergentes et en développement d'Amérique Latine: la faiblesse de la demande intérieure s'est avérée de nouveau plus persistante que prévu. Au Brésil, la croissance devrait rester modérée pendant une bonne partie de la période 2014–2015, du fait de l'atonie de l'investissement et d'une modération de la consommation consécutive au durcissement des conditions financières et la faiblesse persistante de la confiance des chefs d'entreprise et des consommateurs. En 2014, le taux de croissance du PIB se situerait à 0,3% contre 2,5% en 2013 et atteindrait 1,4% en 2015. Au Mexique, en faveur des réformes structurelles, la croissance passerait de 1,1% en 2013 à 2,4% en 2014 et devrait s'accélérer pour s'établir à 3,5% en 2015.

L'Afrique subsaharienne : la croissance économique de la zone devrait rester vigoureuse et s'établir à environ 5,0% en 2014, puis 5,7% en 2015. Dans la majorité des pays de la région, la croissance se poursuivra à un rythme soutenu. Elle serait alimentée surtout par l'investissement dans les infrastructures, la vitalité du secteur des services et une abondante production agricole, tandis que les activités liées au secteur pétrolier apporteront une contribution moindre. Ces performances sont toutefois assombries par la situation en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone, où l'épidémie de fièvre à virus Ébola a de lourdes conséquences humaines et des retombées économiques qui pourraient se faire sentir dans certains pays voisins. En *Afrique du Sud*, la croissance en 2014 est freinée par des conflits du travail et des retards dans le développement des infrastructures, y compris dans le secteur de l'électricité. Par contre, au *Nigéria*, l'activité résiste bien en dépit des problèmes de sécurité et d'une baisse de la production de pétrole au début de l'année, avec un taux de croissance du PIB qui passerait de 5,4% en 2013 à 7,0% en 2014 et 7,3% en 2015.

1.2 PRIX ET INFLATION

L'inflation reste généralement basse et inférieure aux objectifs fixés par les banques centrales dans les pays avancés, ce qui indique que les écarts de production sont considérables dans bon nombre de ces pays. Cependant, la déflation reste une source de préoccupation.

Aux Etats-Unis : l'inflation s'est accélérée de manière modeste au cours des derniers mois, mais reste en deçà de l'objectif à long terme de 2% fixé par la Réserve fédérale. L'évolution des prix à la consommation est en effet passée de

1,5% en 2013 à 2,0% en 2014 et atteindrait 2,1% en 2015 pour se rapprocher de l'objectif à plus long terme de 2% de la Réserve fédérale.

Au Japon : les prix à la consommation s'établirait à 2,7% en 2014 contre 0,4% en 2013. Néanmoins, sans tenir compte des effets du relèvement de 5% à 8% du taux de la taxe à la consommation au deuxième trimestre de 2014, l'inflation globale avoisinerait 1,2%, soit un taux en deçà de l'objectif fixé par la Banque du Japon. L'inflation se rapprocherait de l'objectif de 2,0 % à moyen terme, à mesure que l'écart de production se comble et que les anticipations inflationnistes augmentent.

Dans la zone euro : l'inflation est restée en-deçà des attentes et a encore diminué pour s'établir à 1,3% en 2014 contre 2,5% en 2013. Dans plusieurs pays où le chômage est plus élevé que la moyenne de la zone, une légère baisse des prix à la consommation se poursuit. En 2015, les prix à la consommation devraient s'établir à 0,5% au fur et à mesure que la reprise s'affermisse et que les écarts de production diminuent. Le taux d'inflation à l'échelle de la zone euro devrait rester sensiblement en-deçà de l'objectif de stabilité des prix de la BCE au moins jusqu'à fin 2019.

Dans les pays émergents et les pays en développement d'Asie, l'inflation est restée plus ou moins stable depuis le printemps et devrait reculer en 2014 pour s'établir à 4,1% contre 4,7% en 2013 et demeurer plus ou moins inchangée en 2015. La baisse observée en 2014 tient dans une large mesure au repli des cours des produits de base, en particulier des produits de base alimentaires, qui occupent une place importante dans le panier de l'indice des prix à la consommation dans ces pays.

En Afrique Subsaharienne : l'inflation devrait légèrement augmenter en 2014, pour s'établir à 6,7% contre 6,6% en 2013, principalement sous l'effet de facteurs temporaires, parmi lesquels la répercussion des dépréciations monétaires passées (Afrique du Sud, Ghana, Zambie), la hausse des prix alimentaires (Afrique du Sud, Nigéria) et l'ajustement des prix des carburants (Ghana, Madagascar, Zambie).

1.3 EVOLUTION DES TAUX D'INTERET ET DES MARCHES DE CHANGE

La politique monétaire est restée très accommodante dans les pays avancés et plus ou moins inchangée dans les pays émergents depuis le printemps.

Aux Etats-Unis, les taux directeurs de la Réserve fédérale restent proches de zéro en 2014. Elle continue également de réduire ses achats mensuels d'actifs. Compte tenu d'un écart de production considérable et d'une inflation modérée, le principal enjeu de la politique monétaire est de mettre fin aux achats d'actifs en 2014 et relever progressivement le taux directeur à compter du milieu de 2015.

Dans la zone euro, la Banque centrale européenne a pris récemment une série de mesures face au bas niveau de l'inflation et à la fragmentation financière, notamment un abaissement des taux directeurs, et d'autres mesures visant à accroître la liquidité comme la mise en place d'un financement bon marché pour les banques et d'un programme d'achat d'actifs privés. Mais si les perspectives d'inflation ne s'améliorent pas et que les anticipations inflationnistes continuent de s'orienter à la baisse, la

BCE doit être disposée à prendre des mesures supplémentaires, notamment en achetant des actifs souverains.

La Banque du Japon, un assouplissement de la politique monétaire a été opéré en 2014 pour faire remonter l'inflation et les anticipations inflationnistes. Cependant, si l'inflation observée ou attendue stagnait ou si la croissance était inférieure aux prévisions, une action supplémentaire de la part de la Banque du Japon se justifierait, mais il serait essentiel qu'elle s'accompagne de réformes complémentaires propices à la croissance, en particulier à cause des risques qui pourraient peser sur la stabilité financière.

Dans les pays émergents, face au durcissement de leurs conditions de financement extérieur, depuis mai 2013, la plupart des banques centrales ont relevé leurs taux directeurs. Néanmoins, les taux directeurs réels restent négatifs ou bien en deçà de leurs moyennes d'avant la crise dans bon nombre de ces pays. Cependant, les taux directeurs ont été abaissés au Chili, au Mexique et au Pérou, après une croissance inférieure aux prévisions, ainsi qu'en Turquie, où le durcissement considérable opéré plus tôt dans l'année a été inversé en partie. Les taux directeurs ont été relevés au premier semestre au Brésil et en Colombie.

Sur le marché des changes, les monnaies des principaux pays émergents se sont dépréciées par rapport au dollar américain en 2014, à cause des turbulences sur les marchés financiers au début de l'année et des perspectives à moyen terme moins favorables que celles des pays avancés.

1.4 EVOLUTION DES COURS DES MATIERES PREMIERES

Malgré un contexte international particulièrement tendu entraînant la réserve des marchés, ni le spectre d'une déflation mondiale, ni la crise au Proche-Orient n'ont été préjudiciables au marché des matières premières au cours du deuxième trimestre 2014.

La stabilité du pétrole n'a pas été menacée par la crise ukrainienne ni par l'instabilité irakienne. Et même si, entre prudence et hésitation, le marché de l'or a marqué le pas, le métal jaune a déjà retrouvé son rôle de valeur refuge au début de l'été. Ceci tient aux résultats médiocres enregistrés par les économies occidentales mais également à la situation géopolitique préoccupante au Proche-Orient. Dans le même temps, les autres métaux précieux, notamment le nickel, ont continué de s'apprécier.

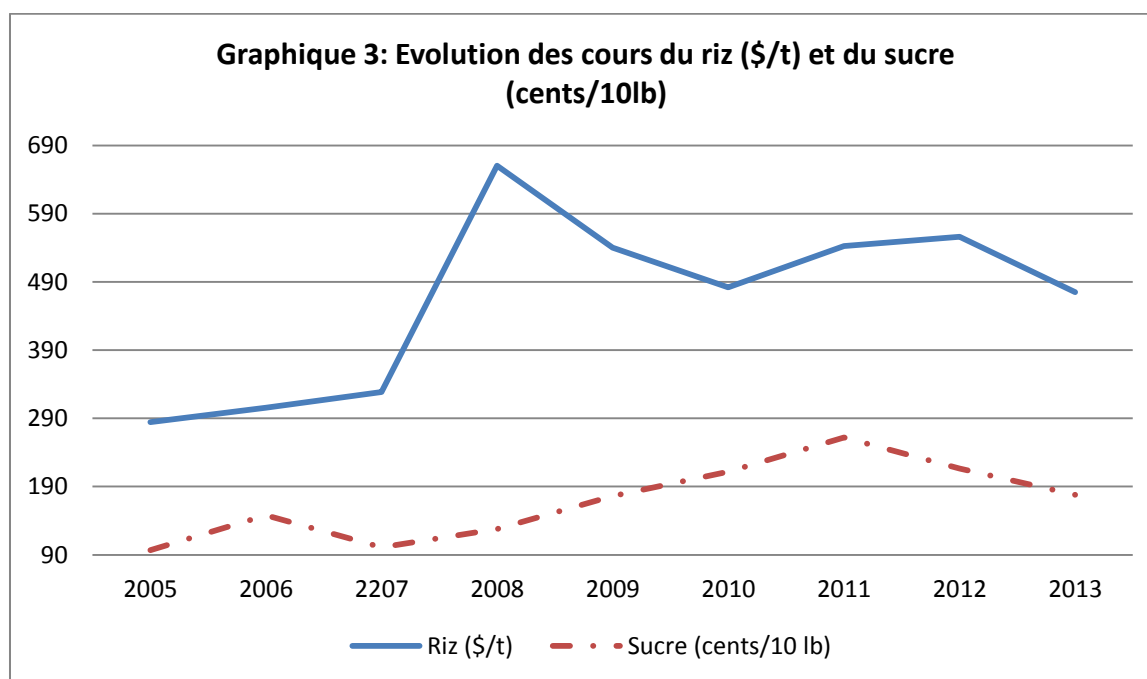
Les matières premières agricoles ont subi, quant à elles, les conséquences d'un tout autre danger : le phénomène El Niño, péril aussi menaçant qu'incertain mais dont la crainte de l'apparition a fait vaciller les prix depuis le printemps.

Autant de situations préoccupantes qui, certes, n'ont pas pénalisé les marchés mais ont semblé laisser les opérateurs boursiers anxieux.

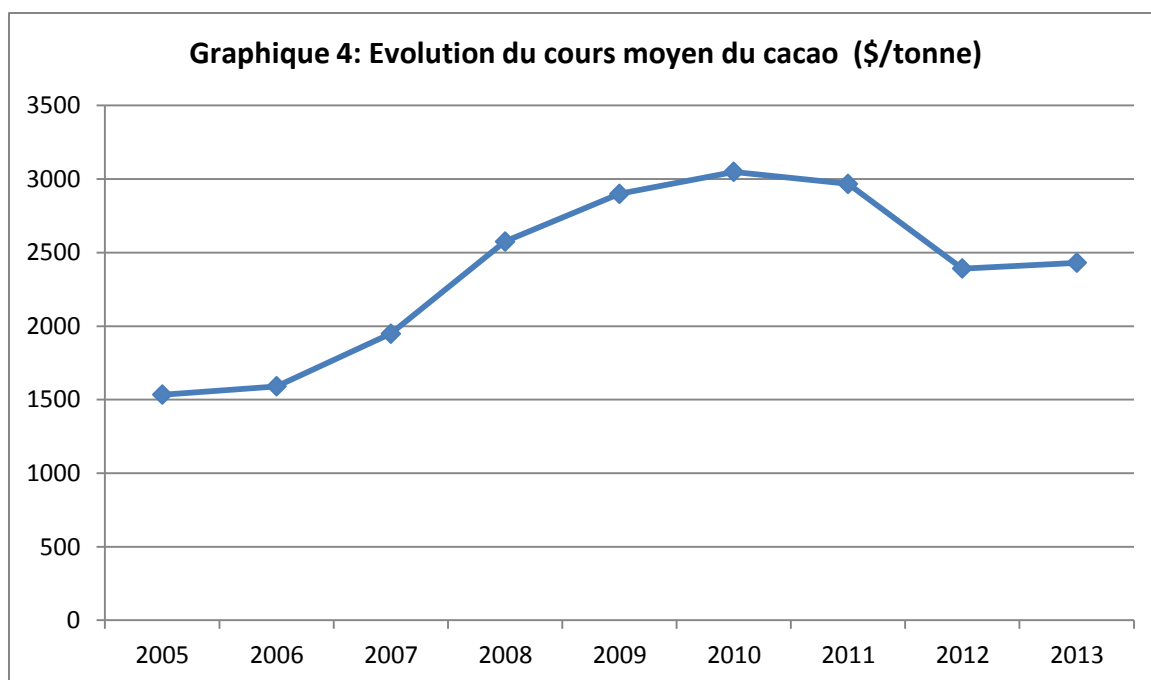
Riz : durant le deuxième trimestre 2014, les cours mondiaux ont repris après une période de baisse marquée par les excédents de l'offre. Les perspectives de la production asiatique seraient moins bonnes que prévu, à cause du phénomène

climatique El Niño. On s'attend également à une relance des importations en 2014, ce qui pourrait stimuler les cours mondiaux dans les mois à venir. Les réserves mondiales restent cependant abondantes et il est donc peu probable que les prix mondiaux connaissent de fortes hausses.

Sucre : au 2^{ème} trimestre 2014, le cours du sucre a légèrement remonté. Il affiche 17,65 US cents/livre en avril, 18,07 US cents/livre en mai et achève le trimestre à 18,12 US cents/ livre en juin. Le cours établit une moyenne trimestrielle de 17,94 US cents/livre. L'impact de la sécheresse qui a affecté le Brésil en janvier et février derniers, les excédents mondiaux qui sont importants et la menace d'El Niño alimentent la volatilité.



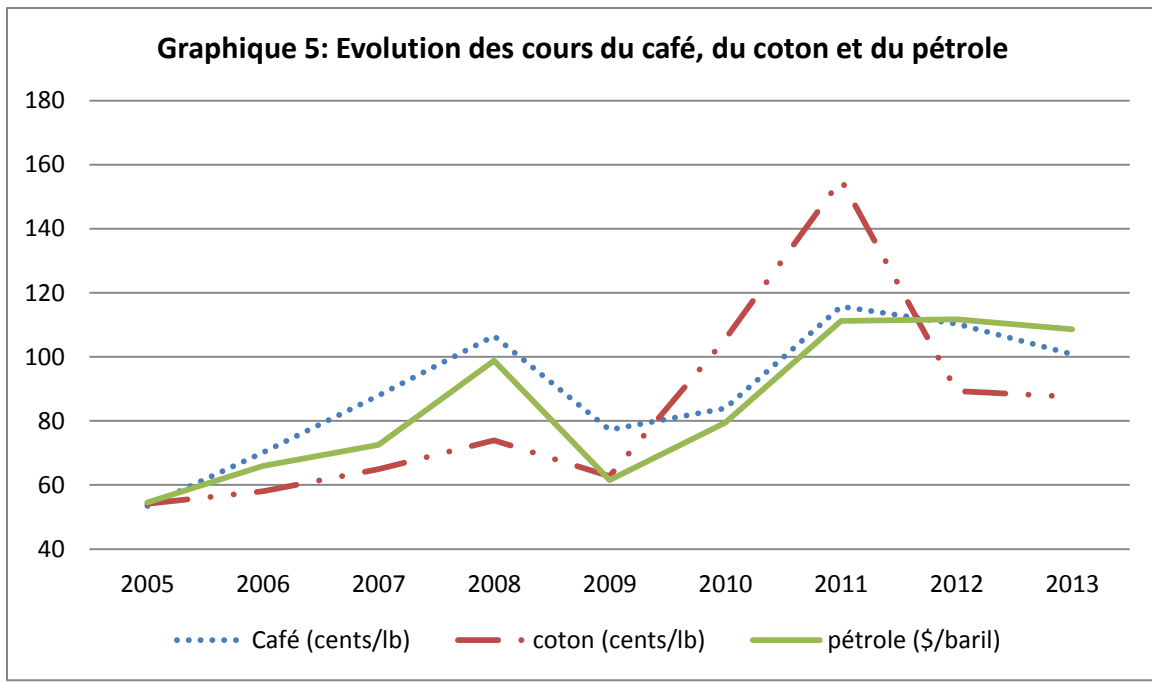
Cacao : le cours du cacao continue de grimper. Depuis le début de l'année, celui-ci a gagné près de 15%. C'est son plus haut niveau depuis 2011. Les fondamentaux sont sous « pression » étant donné l'évolution de la consommation mondiale. Au 2^{ème} trimestre, la moyenne mensuelle de la tonne de cacao a été de 3 051 USD au mois d'avril. Après s'être très légèrement repliée en mai avec 3 030 USD la tonne, elle a culminé à 3 174 USD la tonne en juin. Ce serait la crainte d'une pénurie de cacao à l'issue de la campagne 2014-2015 qui rendrait le marché fébrile.



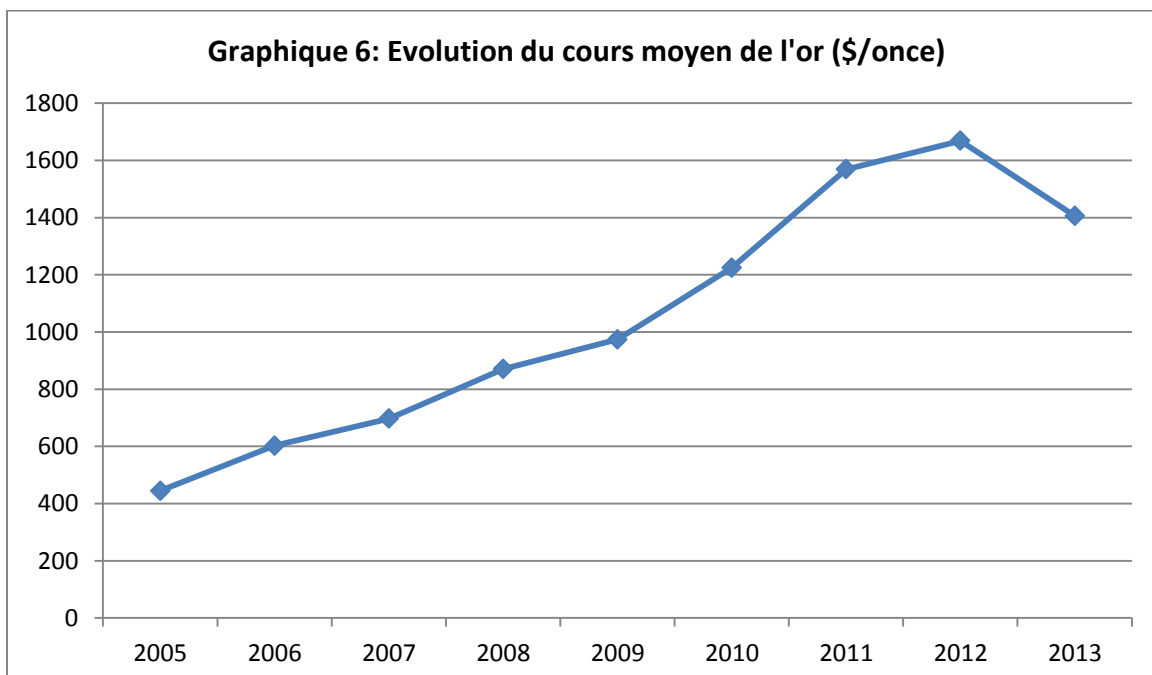
Café : au mois d'avril 2014, la moyenne mensuelle du prix indicatif composé de l'International Coffee Organization (ICO) a atteint 170,58 cents/USD la livre avant de se replier en mai et juin avec, consécutivement, une moyenne mensuelle de 163,94 cents/USD et 151,92 cents/USD la livre. A l'issue d'une période de cinq mois d'augmentation sans interruption, les prix du café ont subi une baisse progressive jusqu'à atteindre un prix plancher à la fin du mois de mai. Cette volatilité des prix est attribuée aux incertitudes climatiques, notamment celles qui pèsent sur la récolte brésilienne. L'absence de données précises sur le niveau de production et les quantités stockées pour faire face à la demande ont donc impacté les prix du café.

Coton : le coton a affiché un cours moyen mensuel de 94,20 cents/USD la livre au mois d'avril, 92,71 cents/USD la livre en mai et enfin, 90,90 cents/USD la livre en juin. Cette tendance à la baisse s'est amorcée suite à l'évolution de la filière aux Etats-Unis et en Chine. Alors qu'une météo favorable permet d'espérer une récolte américaine dépassant les estimations, la production manufacturière chinoise a encore baissé au mois d'avril. Sur l'ensemble du semestre 2014, les prix ont reculé de 6% par rapport à la même période en 2013.

Pétrole: le deuxième trimestre de 2014 a été marqué par une hausse de 4 points passant de 107,66 \$/b en avril, à 109,52 \$ en mai, pour afficher 111,80 \$ en juin 2014. Cette hausse, qui s'est expliquée par les brusques tensions géopolitiques intervenues au cours de la période – et notamment par la situation en Irak – n'aura été que passagère puisque les prix sont, depuis lors, repartis à la baisse. Les cours du pétrole brut ont récemment diminué, malgré les problèmes d'offre imputables à des considérations géopolitiques, et sont bien en deçà du cours moyen de 104 dollars environ le baril observé depuis le début de 2011. Selon les projections, les cours des produits de base devraient normalement baisser, dans la logique des cours à terme. Ceux du pétrole brut se chiffreront en moyenne à 102,8 dollars le baril en 2014 puis tomberont à 99,4 dollars en 2015 et à 97,3 dollars en 2016. Cette trajectoire cadre avec de fortes hausses de la production hors OPEP.



Or : au deuxième trimestre 2014, le cours de l'or est demeuré stable affichant une moyenne de 1299,09 \$ l'once en avril, puis 1288,22 \$ l'once en mai et 1278,48 \$ en juin. La moyenne totale sur la période a été de 1292,32 \$ l'once. Selon Economist Intelligence Unit (EIU), depuis le début de l'année, le cours de l'or a globalement été en hausse. En revanche, la forte demande de bijoux et les inquiétudes sur l'inflation dans les pays en développement pourraient se conjuguer avec la rigidité à la baisse des réserves d'or pour conduire à une croissance de la consommation d'or en 2014/2015. De son côté, l'offre d'or a augmenté de 1% en 2013 après deux années consécutives de baisse. Malgré un prix faible incitant peu à l'investissement, des acquisitions moindres de la part des banques centrales ont permis à la tendance de s'afficher à la hausse.



Huile de palme : les cours de l'huile de palme et de soja sont restés stables au 2e trimestre 2014. L'huile de palme affiche 911,00 USD la tonne en avril, 894,00 USD la tonne en mai, chute légèrement en juin à 857,00 USD la tonne et enregistre une moyenne trimestrielle de 887,33 USD la tonne.

Aluminium : Après avoir chuté au quatrième trimestre 2013 puis au premier trimestre 2014, le cours de l'aluminium est reparti à la hausse. Au deuxième trimestre, la moyenne affichée a été de 1797,46 dollars par tonne et de 1834,15 dollars en juin. Le cours du métal blanc est toutefois resté inférieur de 40% à son pic historique atteint à l'été 2008.

La reprise du cours de l'aluminium s'explique par la baisse de la production mondiale. Cette baisse a permis de réduire l'offre excédentaire sur le marché, d'une part, de compenser la hausse de la production en Chine due au remplacement de fonderies qui n'étaient plus aux normes, d'autre part. La demande du métal léger est restée importante. De 49,373 millions de tonnes en 2013, elle est attendue, selon Economist Intelligence Unit (EIU), autour de 52 millions de tonnes en 2014, la Chine représentant 25 millions de tonnes de la consommation mondiale, soit 49 % en 2014. Quant à la production, elle a été en progression. Elle est attendue autour de 52 millions de tonnes en 2014. La Chine restera leader de la production mondiale de l'aluminium avec 26 millions de tonnes en 2014.

2. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DES ETATS MEMBRES

2.1 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU BENIN

L'activité économique enregistrerait un taux de croissance de 5,7% en 2014 contre 5,6% en 2013. Cette croissance soutenue serait portée notamment par les secteurs primaire et tertiaire. En dépit du poids relativement faible du secteur secondaire, un frémissement est enregistré grâce à l'industrie manufacturière. L'activité économique se déroulerait en 2014 dans un contexte de maîtrise de l'inflation. Le taux d'inflation en moyenne annuelle se situerait à -1,1%.

La situation des finances publiques serait marquée par une amélioration des soldes budgétaires en relation avec une progression plus forte des recettes par rapport aux dépenses. Le déficit global ressortirait à 1,5% du PIB en 2014 contre 2,8% en 2013.

La balance des paiements serait caractérisée par une aggravation du déficit du compte courant qui rapporté au PIB nominal ressortirait à 8,2% en 2014 contre 7,9% en 2013, en relation avec l'aggravation du déficit commercial et du solde du revenu primaire et la baisse de l'excédent du revenu secondaire.

La situation monétaire se caractériserait par une hausse des avoirs extérieurs nets et du crédit intérieur. Reflétant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire progresserait de 8,5% sur la période sous revue, pour s'établir à 1.865,5 milliards en décembre 2014.

S'agissant des indicateurs de convergence, les trois (03) critères de premier rang à savoir le solde budgétaire global sur le PIB nominal, le taux d'inflation annuel moyen et le taux d'endettement, seraient respectés. Aucun des deux critères de second rang relatif à la masse salariale et à la pression fiscale, ne serait respecté.

2.1.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

La croissance économique en 2014 enregistrerait une accélération de 0,1 point pour s'établir à 5,7% en 2014, soit un taux supérieur à la moyenne de celui des économies des pays en Afrique au Sud du Sahara. Cette bonne performance de l'activité économique résulterait des performances enregistrées au niveau de chaque secteur économique.

En effet, dans le secteur primaire, l'activité économique enregistrerait une hausse de 5,6% contre 6,3% en 2013. Au niveau de l'agriculture, la valeur ajoutée progresserait de 5,3% en 2014 contre 6,3% un an plus tôt. Cette progression serait essentiellement liée à la hausse de la production cotonnière. En effet, la production de coton s'accroîtrait de 28,1% en s'établissant à 307 354,8 tonnes durant la campagne 2013/2014. Cette performance est imputable aux différentes incitations du Gouvernement à l'endroit des producteurs. Il s'agit notamment du relèvement du prix d'achat du coton graine aux producteurs (le 1er choix est passé de 260 FCFA/kg à 265 FCFA/kg et le 2ème choix de 210 FCFA/kg à 215 FCFA/kg), de la baisse du prix de cession des engrais de 240 FCFA à 200 FCFA/kg), du renforcement de l'encadrement des producteurs avec le déploiement de 1040 agents de terrain en

vue du renforcement des Centres Régionaux pour la Promotion Agricole (CeRPA) et de la facilitation de l'accès aux crédits aux producteurs de coton

En ce qui concerne l'agriculture vivrière, les réformes visant une amélioration de la productivité se sont poursuivies à travers la mise à disposition des intrants spécifiques pour la production, la mécanisation agricole et l'aménagement des vallées.

En ce qui concerne le secteur secondaire, l'activité serait soutenue essentiellement par l'égrenage du coton, la construction des unités de transformation des produits agricoles, l'électricité villageoise et les usines agro-alimentaires. La croissance progresserait de 6,9% en 2014 contre 4,4% en 2013.

S'agissant du secteur tertiaire, il enregistrerait une progression de 6,2% en 2014 contre 5,7% un an plus tôt, découlant principalement de la bonne tenue du commerce qui progresserait de 7,1% en 2014 contre 6,4% en 2013, en relation avec le regain des activités au Port Autonome de Cotonou, et les activités de transformation agro-alimentaire.

De façon générale, les performances enregistrées par l'ensemble de l'économie sont imputables à la poursuite et au renforcement en 2014 des différentes actions initiées par le Gouvernement. En effet, dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires, des réformes ont été initiées. Il s'agit notamment de : (i) la mise en place du Guichet Unique de Formalisation des Entreprises (GUFÉ) pour accélérer le processus de création d'entreprises et en réduire le coût ; (ii) l'accélération de la résolution des différends commerciaux grâce à la création d'une session commerciale dotée de trois chambres commerciales spécialisées au sein du Tribunal de Cotonou et (iii) l'amélioration des conditions d'accès au crédit à travers la désignation du registre du commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) du Tribunal de Première Instance de Cotonou comme l'unique registre pour toutes les opérations relatives aux sûretés mobilières et au crédit-bail.

Au niveau du Port Autonome de Cotonou (PAC), les actions menées portent sur la poursuite de la mise en œuvre d'une démarche qualité pour l'obtention d'une triple certification QSE (Qualité-Sécurité-Environnement), la poursuite de la mise en conformité du PAC aux dispositions du code ISPS. En outre, les performances de l'économie seraient également imputables aux projets en cours de réalisation ou en phase de finalisation. Il s'agit de la construction d'un port sec à Tori, de l'interfaçage entre le Guichet Unique Portuaire (GUP) et le Système Intégré de Gestion du Port Autonome de Cotonou (SIGPAC), de l'aménagement d'un terminal à Conteneurs attendant aux deux nouveaux postes à quai.

Au total, les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance du PIB seraient respectivement, de 2,1 points, 1,0 point et de 2,6 points.

Du côté des emplois, la croissance économique serait soutenue principalement par la consommation finale qui progresserait de 6,9% en 2014 contre 4,7% en 2013, tirée principalement par la consommation publique qui augmenterait de 4,2% en 2013 à 8,0% en 2014.

Quant à la formation brute de capital fixe (FBCF), elle serait en baisse de 16,1% en 2014 contre une hausse de 45,0% en 2013. Ce recul est dû à la baisse de 27,8% enregistrée par la FBCF privée.

Concernant le commerce extérieur, les importations enregistreraient une baisse de 9,2% en 2014 contre une augmentation de 27,5% en 2013. Cette baisse serait imputable à la fin des travaux de construction des usines de transformation agro-agricole. Quant aux exportations, elles augmenteraient de 0,8% en 2014 contre 12,0% en 2013.

Les contributions de la consommation finale, des investissements et des échanges extérieurs à la croissance du PIB seraient respectivement de 11,4 points, -2,2 points et -3,5 points.

En terme nominal, en 2014, le taux d'épargne intérieure brute et le taux d'investissement global s'établiraient respectivement à 11,8% et 22,3% contre 12,0% et 27,3% en 2013.

L'année 2014, est marquée par une baisse des prix à la consommation. En effet, en glissement annuel sur les neuf premiers mois, les prix ont reculé globalement de 1,1% contre une hausse de 1,9% pour la même période en 2013. Ce recul, qui a concerné la plupart des fonctions de consommation, est lié principalement au repli de 8,3% des prix des transports après une hausse de 2,0% pour la même période en 2013. Sur l'ensemble de l'année, il est attendu un taux d'inflation de -1,1% contre 1,0% en 2013.

S'agissant des finances publiques, l'exécution des opérations financières de l'Etat serait marquée par une appréciation des principaux soldes en relation avec la progression relativement plus importante des recettes par rapport aux dépenses. En effet, les recettes budgétaires augmenteraient de 3,2% pour représenter 18,5% du PIB contre 19,0% en 2013. Cette évolution imputable aux recettes fiscales. Cette performance se justifie, entre autres, par : (i) l'assainissement du fichier des contribuables de la Direction des Centres des Impôts des moyennes Entreprises, (ii) la généralisation de l'immatriculation des contribuables à l'IFU, (iii) l'intensification des actions de recouvrement sur toute l'étendue du territoire national et (iv) le renforcement des contrôles fiscaux des entreprises et la lutte contre la fraude liée aux importations en liaison avec la Direction Générale des Droits Directs et Impôts (DGDDI).

Par contre, au niveau de l'administration des douanes, les recettes auraient reculé de 5,7%. Cette contre-performance s'expliquerait, entre autres par : (i) le refus des importateurs à mettre à la consommation deux des principaux produits pourvoyeurs de recettes à savoir le riz et les produits congelés, (ii) le faible taux de recouvrement des recettes de certains produits pourvoyeurs de recettes que sont (les véhicules d'occasion, des hydrocarbures des viandes et abats comestibles, du ciment, etc...). Quant aux recettes non fiscales, elles régresseraient de 35,2% après la baisse de 0,5% enregistrée en 2013. Cette diminution se justifierait notamment par des faibles taux enregistrés dans le recouvrement de certaines natures de recettes non fiscales à l'instar du revenu de l'entreprise et du domaine, des amendes et condamnations

pécuniaires, des produits financiers et des recettes exceptionnelles ainsi que le faible recouvrement des recettes des services intermédiaires.

Les dons, auraient plus que doublé en s'établissant à 91,7 milliards en 2014 contre 40,9 milliards en 2013 et représenteraient 2,1% du PIB nominal contre 1,0% un an plus tôt.

Les dépenses totales et prêts nets progresseraient de 2,8% contre 16,7% en 2013 pour représenter respectivement 22,6% du PIB contre 23,2% en 2013. Cette hausse serait impulsée aussi bien par les dépenses courantes que par les dépenses en capital. En effet, les dépenses courantes augmenteraient de 5,1% dont 5,5% au titre des dépenses de personnel. Les intérêts sur la dette publique progresseraient de 29,6% contre un recul de 14,2% en 2013.

S'agissant des dépenses en capital, elles progresseraient de 4,9% après celle de 31,7% en 2013. Les dépenses sur ressources internes seraient en hausse de 17,8% contre 3,3% en 2013.

Au total, le déficit budgétaire global hors dons enregistrerait une légère amélioration en passant de 4,2% du PIB en 2013 à 4,0% en 2014. Quant au déficit global, il passerait de 2,8% en 2013 à 1,5% en 2014.

L'encours de la dette publique totale en légère baisse s'établirait à 27,3% du PIB contre 27,9% en 2013. Cette évolution est liée à la baisse de l'encours de la dette intérieure, en diminution de 31,5% sous l'effet du remboursement des emprunts obligataires. L'encours de la dette extérieure serait en augmentation de 7,3% liée aux nouveaux décaissements. Le service de la dette représenterait 2,8% des recettes d'exportations.

Au niveau des échanges extérieurs, malgré une amélioration de la balance commerciale traduisant une progression plus rapide des exportations que celle des importations, le déficit courant hors dons sur PIB nominal s'aggraverait de 0,5 point pour s'établir à 8,6% en 2014. Le solde global de la balance des paiements ressortirait excédentaire à 43,5 milliards contre 99,1 milliards en 2013.

La situation monétaire serait caractérisée par une progression de la masse monétaire à la suite de la hausse de ses contreparties. Les avoirs extérieurs nets s'établiraient à 928,5 milliards à fin décembre 2014, en hausse de 43,5 milliards par rapport à décembre 2013. L'encours du crédit intérieur ressortirait à 1.055,9 milliards à fin décembre 2014, en hausse de 175,5 milliards ou 19,9% par rapport à fin décembre 2013. La masse monétaire progresserait de 8,5% sur la période sous revue, pour s'établir à 1.865,5 milliards en décembre 2014.

2.1.2 ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2014

L'état de la convergence en 2014 se présenterait comme suit :

Critères de premier rang

- **Le ratio du solde global rapporté au PIB nominal** en 2014 ressortirait à -1,5% du PIB contre -2,8% en 2013 ;
- **Le taux d'inflation annuel moyen** s'établirait en 2014 à -1,1% contre 1,0% en 2013 ;
- **Le ratio de l'encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal** représenterait 27,3% du PIB en 2014 contre 27,9% en 2013;

Critères de second rang

- **Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales** s'établirait à 43,3% contre 44,9% un an plus tôt;
- **Le taux de pression fiscale** passerait de 16,3 % en 2013 à 16,9% en 2014.

En 2014, le Bénin respecterait les trois (03) critères de convergence de premier rang.

2.1.3 PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2015-2019

Le programme pluriannuel du Bénin au titre de la période 2015-2019 est parvenu à la Commission le 30 octobre 2014. Il s'inscrit dans le cadre de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP).

Principaux éléments du programme

Les grandes orientations du programme pluriannuel repose sur la vision Bénin 2025, Alafia : « Le Bénin est, en 2025, un pays-phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social ». Dans sa phase opérationnelle, cette vision est traduite à travers les orientations retenues par la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP). La SCRP est bâtie autour de cinq (5) principaux axes stratégiques intégrés. Il s'agit de : (i) l'accélération durable de la croissance et de la transformation de l'économie ; (ii) le développement des infrastructures ; (iii) le renforcement du capital humain ; (iv) le renforcement de la qualité de la gouvernance et (v) le développement équilibré et durable de l'espace national.

Le programme est bâti autour des hypothèses de croissance sectorielle, les potentialités réelles de l'économie béninoise tout en prenant en compte les aléas de l'environnement régional et international. Il convient de rappeler à cet effet que le Bénin vise principalement à travers son programme pluriannuel de convergence 2015-2019, l'accélération de sa croissance en relation avec une contribution plus importante du secteur privé, une amélioration des conditions de vie des populations et le respect des critères de convergence. Pour ce faire, l'Etat a prévu renforcer le potentiel de production de l'économie avec pour objectif d'amorcer à terme, une véritable transformation structurelle. A cet égard, le Gouvernement accordera une attention particulière aux instruments de gouvernance susceptibles de lutter

efficacement contre les inégalités de genre afin d'impliquer au mieux les couches les plus défavorisées, notamment les femmes, dans le processus de création de la richesse. Par ailleurs, le Gouvernement compte intégrer la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques au cœur de sa politique économique afin de soutenir la croissance et la rendre moins vulnérable aux chocs exogènes.

Spécifiquement, au titre de l'année 2015, les points d'application de l'orientation globale de la politique économique du Gouvernement sont : (i) la promotion de l'emploi des jeunes ; (ii) le renforcement du capital humain et des infrastructures de soutien à la production ; (iii) la modernisation de l'agriculture et la promotion de l'agro-industrie ; (iv) le développement local.

En outre, un accent sera mis sur les actions relevant des axes transversaux de la politique économique à mener en 2015, notamment la promotion de la bonne gouvernance et le développement des archives nationales.

Au regard de l'importance des investissements à mobiliser, des critères majeurs de sélection des projets et programmes de développement inscrits au PIP ont permis au gouvernement de prévoir pour la gestion 2015, une enveloppe de 382,9 milliards FCFA dont 56,0% seraient consacrés aux investissements dans les secteurs productifs (eau et l'électricité: 9,0%, secteur rural :17,0% et infrastructures économiques : 27,0%). Les secteurs sociaux bénéficieraient de 31,0% dont 10% à la santé, et 11% à l'éducation. Les 13,0% restants seraient affectés à l'Administration.

En matière de promotion du genre, les mesures identifiées sont : (i) la prise en considération des inégalités liées au genre dans la mise en œuvre des projets et programmes d'investissements publics ; (ii) le renforcement du programme de microcrédits aux plus pauvres ; (iii) la poursuite de la prise en charge de la contribution scolaire des filles au premier cycle de l'enseignement général et technique ; (iv) la poursuite de la gratuité de la césarienne et (v) l'appui au fonctionnement des lycées de jeunes filles.

S'agissant des finances publiques, un accent sera mis sur l'élargissement de l'assiette fiscale et l'amélioration de l'efficacité des régies. A cet effet, le Gouvernement s'attèlera, grâce aux actions ciblées, à améliorer progressivement la pression fiscale pour atteindre au moins 17% à l'horizon 2017. Dans le sillage de l'arrêté n°459/MEF/DC/SGM/DGDDI/DAR du 22 juin 2010 modifiant la liste des produits assujettis à la taxe spéciale de réexportation (dénouement de trafic vers le Niger), il est prévu une série d'actions à mener sur la période du programme. Il s'agit entre autres, de la signature du protocole d'accord avec les douanes ivoiriennes pour le déploiement de l'application PVS qui est une application sur le contentieux informatisé. Cette période connaîtra aussi le passage du Sydonia++ au Sydonia word.

En outre, des actions ciblées seront menées avec rigueur ou intensifiées. Il s'agit de :

- la réorganisation de la filière des véhicules d'occasion en transit aux frontières terrestres et la modification du barème des tarifs (compétitivité du port) ;

- la baisse progressive de la valeur de certains produits en transit sur le Nigéria afin de rendre compétitif le Port de Cotonou par rapport aux mesures prises par le Nigéria ;
- la mise en transit et le dédouanement à titre exceptionnel de certains produits tels que le riz, la farine de blé, etc. qui sont interdits d'importation par voie terrestre ;
- la baisse des valeurs de certains produits mis à la consommation afin de permettre aux commerçants nigériens de fréquenter nos marchés ;
- l'accélération des travaux de bitumage des voies Bodécali- Madécali- Illoua et kandi- Ségbana- Samia ;
- le bitumage des voies donnant accès aux unités de Parakou, Kabo, Kilibo et Savè ;
- la prise de dispositions idoines pour sécuriser le passage des chargements ;
- la mise à la disposition des unités douanières de lutte contre la fraude des armes et munitions suffisantes ;
- la dotation des unités douanières de matériels roulants pour une exécution efficace des services.

Quant aux dépenses publiques, l'objectif du Gouvernement est de poursuivre une gestion prudente de façon à disposer d'un espace budgétaire confortable. Il s'agira notamment de : i) veiller à la maîtrise des effectifs et des charges salariales par entre autres, la maîtrise des glissements catégoriels, l'assainissement des fichiers du personnel de l'Etat et l'institution d'une nouvelle grille indiciaire harmonisée pour tous les corps des personnels de l'Etat ; ii) renforcer la maîtrise des autres dépenses de fonctionnement ; iii) procéder au suivi et à une meilleure gestion des décomptes.

De la mise en œuvre de ces actions et de la poursuite des actions en cours d'exécution, il est attendu sur la période 2015-2019, des performances soutenues. Dans le secteur réel, le taux de croissance économique progresserait en moyenne sur les cinq prochaines années en moyenne de 6,4%. Cette évolution serait soutenue par l'ensemble des secteurs et devrait se réaliser dans un environnement non inflationniste, avec un taux d'inflation moyen annuel de 2,4% sur la période en relation avec l'accroissement de la production vivrière, le recul des cours des produits de base, l'assainissement des finances publiques et l'orientation stratégique des dépenses publiques.

Outre la poursuite des mesures visant le développement des activités au niveau de l'industrie, il est attendu sur cette période le démarrage des activités des hôtels de 4 et 5 étoiles construits par le secteur privé, l'augmentation de la production agricole, notamment la production de coton qui atteindrait les 400.000 tonnes en 2015, la poursuite des réformes portuaires notamment la mise en œuvre du Programme de Certification de Valeur (PCV), les travaux de construction du réseau ferroviaire Cotonou-Parakou-Dosso-Niamey, la poursuite de la construction des infrastructures routières, notamment les routes Godomey-Hillacondji, Comé-Lokossa-Dogbo, Akassato-Bohicon, la route des pêches et ses bretelles d'accès, la route Pahou-Tori

Bossito-Allada, la route Parakou-Bérébouay, la route Savè - Oké Owo, la route frontière Burkina – Kérékou – Banikoara – Kandi – Ségbana - Frontière Nigéria.

De façon spécifique, la croissance dans le secteur réel repose sur les principales hypothèses ci-après :

- la baisse des prix des intrants agricoles sur le marché international au cours de la période sous revue qui favoriseraient la production nationale ;
- En outre, au cours de l'année 2015, l'économie béninoise devrait commencer par bénéficier des retombées de la table ronde tenue les 17 et 18 juin 2014 à Paris et qui a permis d'enregistrer 6.046,5 milliards FCFA d'engagements des partenaires techniques et financiers.

La valeur ajoutée dans le secteur primaire enregistrerait une hausse de 5,7% en 2015. Sa croissance annuelle moyenne ressortirait à 6,1% sur la période 2015-2019. Cette évolution serait principalement en liaison avec la poursuite de la production de coton qui passerait de 307.354,785 tonnes en 2013 à 400.000 tonnes en 2015. L'accroissement de la production agricole hors coton serait en liaison avec (i) une meilleure mise en place des intrants spécifiques, (ii) l'adoption de technologies améliorées par les producteurs, (iii) le développement et la réhabilitation des infrastructures d'irrigation et de stockage et (iv) la poursuite de la mise en valeur des vallées.

Quant au secteur secondaire, sa valeur ajoutée progresserait de 7,2% en 2015 à 7,1% en 2019. Il y est projeté une croissance annuelle moyenne de 7,6% sur la période du programme, sous l'impulsion des activités de l'industrie extractive et des BTP. Le regain d'activité dans l'ensemble du secteur serait soutenu par l'ensemble des branches industries extractives, industries manufacturières, énergies et BTP. En effet, la valeur ajoutée des sous-secteurs « industries extractives », « industries manufacturières », « énergies » et « BTP » serait respectivement en hausse de 9,3% ; 7,0% ; 7,2% et 9,2% en moyenne annuelle sur la période 2015-2019.

S'agissant du secteur tertiaire, sa valeur ajoutée augmenterait de 6,0% en 2015 à 6,8% en 2019, avec une progression annuelle moyenne de 6,3% sur la période du programme. Cette évolution serait imputable au dynamisme des activités dans le commerce, les transports, les télécommunications, les services financiers et le tourisme. En outre, le secteur devrait également bénéficier de la dynamisation des activités portuaires en liaison avec la mise en œuvre des différentes réformes au profit du Port de Cotonou.

Sous l'optique de la demande, la consommation finale progresserait de 6,0% en 2015 à 6,9% en 2019 avec une croissance annuelle moyenne de 6,3% sur la période 2015-2019. La consommation finale de l'Administration Publique devrait connaître également une hausse annuelle moyenne de 6,3% sur la période du programme.

Concernant la formation brute de capital, elle connaîtrait une croissance annuelle moyenne de 7,1% sur la période 2015-2019, passant de 6,3% en 2015 à 8,7% en 2018 et à 2,7% en 2019, en liaison avec l'importance de la contribution des investissements privés. La Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) du secteur privé et du secteur public progresserait, respectivement, en moyenne annuelle de 6,9% et

7,6% sur la période 2015-2019. L'accélération des investissements privés en 2015 et sur la période du programme serait, entre autres, en rapport avec les retombés de la table ronde des Investisseurs organisée à Paris et les grands chantiers en cours de même qu'aux gains de compétitivité liés à l'amélioration des facteurs de production, notamment les infrastructures économiques et sociales ainsi que le facteur travail.

S'agissant des échanges extérieurs, les importations de biens et services non facteurs enregistreraient une croissance annuelle moyenne de 5,4% sur la période 2015-2019, imputable notamment, à la progression des achats de biens d'équipement et alimentaires ainsi que des produits pétroliers de même que des biens intermédiaires. Les exportations de biens et services non facteurs progresseraient en moyenne annuelle de 9,6% sur la période du programme, du fait principalement des ventes de coton, des noix d'anacarde, du bois et ouvrage en bois ainsi que la réexportation vers le Nigeria.

En terme nominal, sur la période 2015-2019, le taux d'épargne intérieure brute et celui des investissements ressortiraient respectivement en moyenne annuelle à 11,8% et 23,0%. Le taux d'investissement du secteur privé et de celui de l'administration publique représenterait respectivement en moyenne annuelle 15,4% du PIB et 6,8% sur la période du programme.

En matière de finances publiques, les recettes totales progresseraient en moyenne de 8,3% par an pour représenter 18,3% du PIB en 2019. Les recettes fiscales représenteraient 15,9% du PIB. Les dons ressortiraient en moyenne à 1,8% du PIB sur la période du programme. Il en résulterait un déficit global, base engagement et dons compris limité à 1,3% du PIB en 2015 et à 0,9% du PIB en moyenne annuelle sur la période 2015-2019. Dans cette perspective,

Les dépenses publiques et prêts nets évolueraient en moyenne de 7,3% sur la période du programme. Cette hausse résulterait d'une augmentation des dépenses courantes et des dépenses d'investissement respectivement de 7,2% et 7,1% en moyenne sur la période 2015-2019. Ces dépenses représenteraient respectivement 14,1% et 6,5% du PIB en moyenne sur la période du programme. Les dépenses de personnel en hausse de 7,6% en moyenne sur la période du programme représenteraient 42,3% des recettes fiscales. Cette évolution s'expliquerait notamment par la prise en compte de l'incidence financière liée au glissement catégoriel et les avantages accordés aux fonctionnaires de l'Etat et dont la prise en compte se poursuit à travers la mise en œuvre de l'Accord du 05 août 2011. Concernant les dépenses de transfert, elles enregistreraient une progression de 7,3% en moyenne annuelle sur la période du programme. Quant aux dépenses de fonctionnement, elles connaîtraient une augmentation de 7,4% en moyenne annuelle sur la période 2015-2019.

Les dépenses d'investissement financées sur les ressources propres progresseraient de 7,3% en moyenne sur la période du programme. S'agissant des dépenses d'investissements financées sur les ressources extérieures, elles seraient en hausse de 7,2% en moyenne sur la période du programme.

Dans le domaine de la dette publique, sur la période 2015-2019, l'encours de la dette publique hors bons du Trésors progresserait en moyenne annuelle de 5,2%. Il

représente en moyenne 19,5% du PIB. Le service de la dette et les intérêts représenteraient respectivement 70,8% et 1,5% des exportations de biens et services non facteurs en moyenne sur la période du programme.

Les échanges extérieurs seraient caractérisés par une diminution du déficit du compte des transactions courantes qui ressortirait à 5,9% du PIB en 2019. Le solde global de la balance des paiements passerait de 1,4% du PIB en 2015 à 0,8% du PIB en 2019.

Quant à la situation monétaire, elle serait marquée par une hausse de 7,6% en moyenne de la masse monétaire.

En matière de convergence, au titre de critères de premier rang :

- le ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal passerait de 1,3% en 2015 à 0,8% en 2019 ;
- le taux d'inflation annuel moyen devrait évoluer autour de 2,4% sur la période du programme ;
- le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal, s'établirait à 19,6% en 2019 contre 21,6% en 2015, ressortant en moyenne à 20,6% sur la période 2015-2019.

Au total, les trois (03) critères de convergence de premier rang seraient respectés en 2015 et sur la période 2015-2019.

Quant aux critères de second rang :

- **le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales**, ressortant en moyenne à 41,7% sur la période 2015-2019, se situerait à 41,3% en 2019 contre 42,3% en 2015. Le non-respect de ce critère sur la période du programme s'expliquerait notamment par : (i) la prise en compte de l'incidence financière liée au glissement catégoriel ; (ii) les avantages accordés aux fonctionnaires de l'Etat dont la poursuite de la mise en œuvre de l'accord du 11 août 2011 à travers la prise en compte du taux annuel de progressivité d'environ 5% des salaires des agents de l'Etat hors Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ; et (iii) la poursuite des opérations de reversement des agents contractuels et occasionnels dans la Fonction Publique ;
- **le taux de pression fiscale** ressortirait en moyenne annuelle à 16,8% sur la période 2015-2019, s'inscrivant en dessous de la norme communautaire de 20%. Le non-respect de ce critère sur la période du programme de convergence serait, entre autres, lié au fait que le paysage économique du pays reste dominé d'une part, par des petites et moyennes entreprises et, d'autre part par des micros unités évoluant dans le secteur informel.

En somme, aucun critère de second rang, ne serait respecté.

Evaluation technique du programme

- Présentation du programme

Le programme du Bénin est conforme au canevas type de présentation des programmes pluriannuels. Il comporte les annexes statistiques et est accompagné d'une matrice des mesures.

- Cohérence des programmes

Le programme est, dans ses orientations, cohérent avec le programme appuyé par la facilité élargie de crédits (FEC) conclu avec le FMI, le 14 juin 2010, le projet de Loi de Finances, gestion 2015, le programme monétaire pour l'année 2015 et la SRPC.

- Amélioration continue des critères de convergence

Conformément à l'article 8 de l'Acte additionnel portant Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité, le profil des indicateurs de convergence, notamment de premier rang est marqué par une amélioration continue sur la période du programme.

- Conformité par rapport aux objectifs de l'année de convergence

Les projections sur la période 2015-2019 indiquent que les trois critères de premier rang seraient respectés sur la période du programme.

- Pertinence des hypothèses

Le programme pluriannuel 2015-2019 est bâti sur l'hypothèse d'un taux de croissance moyen de 6,4% soutenu par l'ensemble des secteurs. Cette prévision de croissance ainsi fixée est réalisable au regard du programme d'investissements publics arrêté pour les années à venir et des résultats obtenus par l'économie béninoise au cours des dernières années. En effet, depuis l'année 2010, l'économie du Bénin n'a pas cessé de progresser régulièrement en passant de 2,6% à 5,6% en 2013 avec une prévision de 5,7% pour 2014. La réussite de la table ronde des partenaires pour le financement du développement du Bénin, renforce la capacité du pays à réaliser des investissements structurants, porteurs de croissance et de compétitivité.

En ce qui concerne les finances publiques, l'amélioration du recouvrement des recettes budgétaires, grâce aux réformes envisagées et aux efforts des régies financières devraient permettre de réaliser comme ces dernières années, les conditions de convergence. A cet effet, l'hypothèse selon laquelle tous les critères de premier rang, devraient être respectés sur la période du programme est réalisable. Toutefois, cette perspective comporte des risques, notamment en ce qui concerne la maîtrise des dépenses publiques surtout quand on prend en compte le contexte d'organisation des échéances électorales en 2016.

En somme, l'atteinte de ces résultats exige que des efforts importants soient déployés afin d'engranger davantage de recettes budgétaires, car sur la période du

programme, les recettes fiscales pourraient atteindre difficilement la norme communautaire retenue de 20% du PIB nominal. En effet, la pression fiscale passerait de 17,0% en 2015 à 16,5% en 2019. Cette évolution n'est donc pas rassurante et pourrait être un frein à la mise en œuvre du programme des investissements publics

En définitive, les mesures envisagées et les résultats attendus dans le cadre du programme pluriannuel sur la période 2015-2019 restent réalisables au regard des performances passées de l'économie béninoise, des appuis attendus dans le cadre de la table ronde des bailleurs tenue, les 17 et 18 juin 2014 à Paris et de la volonté politique de mettre en œuvre les politiques et réformes économiques arrêtées.

2.1.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le profil des performances du Bénin décrit dans le présent programme pluriannuel, couvrant la période 2015-2019, montre que ce pays devrait respecter les trois critères de premier rang, durablement. Le programme est donc conforme au Pacte de convergence et la Commission recommande son adoption au Conseil des Ministres.

Toutefois la réalisation des objectifs du programme dépendra de la réalisation des hypothèses de croissance et de mise en œuvre effective de réformes budgétaires. Aussi, la Commission recommande-t-elle au Conseil des Ministres d'inviter les Autorités béninoises à :

- Accélérer la croissance en poursuivant :
 - ✓ la mise en œuvre des réformes visant une amélioration du climat des affaires et ;
 - ✓ la mobilisation des ressources nécessaires au financement des programmes et projets prioritaires retenus dans le cadre de la table ronde des partenaires au développement au cours de la table ronde de juin 2014, à Paris ;
 - ✓ la poursuite de la mise en œuvre des mesures appropriées pour accroître la production vivrière grâce à la maîtrise de l'eau et la fourniture à bonne date des intrants ;
- poursuivre les efforts de recouvrement des recettes budgétaires par l'élargissement de l'assiette fiscale et la lutte contre la fraude en renforçant les contrôles afin de réaliser la norme communautaire d'au moins 20% de pression fiscale ;
- assurer une maîtrise des dépenses courantes, notamment, celles relatives à la masse salariale de manière à ramener le ratio sous la norme communautaire de 35,0%.

BENIN:

ANNEE	2011	2012	2013	2014	2015
1. INDICATEURS DE CONVERGENCE					
Premier rang					
Solde budgétaire global /PIB nominal (en %) (Norme \geq -3)	-1,8	-0,5	-2,8	-1,5	-1,3
Taux d'inflation annuel moyen (en %) (norme \leq 3%)	2,7	6,8	1,0	-1,1	3,0
Ratio de l'encours de la dette publique intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal (en%) (norme \leq 70%)	32,0	28,9	27,9	27,3	25,3
Second rang					
Ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales (en %) norme \leq 35%)	47,4	46,7	44,9	43,3	43,0
Taux de pression fiscale (en %) (norme \geq 20 %)	15,5	15,5	16,3	16,9	17,0
2- TAUX DE CROISSANCE	3,3	5,4	5,6	5,7	6,0

2.2 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU BURKINA FASO

En 2014, le taux de croissance ressortirait à 6,7²% contre 6,6% en 2013. La croissance serait portée par l'ensemble des secteurs d'activité dans un contexte, de maîtrise de l'inflation. Le taux d'inflation annuel moyen s'établirait à -0,1 % contre 0,5% en 2013.

La situation des finances publiques se caractériserait par une amélioration du déficit global, qui représenterait 1,9% du PIB en 2014 contre 3,3% en 2013. Cette situation résulterait d'une augmentation des recettes plus que proportionnelle à celle des dépenses totales et prêts nets.

La balance des paiements serait caractérisée par une réduction du déficit du compte courant, qui rapporté au PIB nominal représenterait 10,1% en 2014 contre 11,1% en 2013, en relation avec l'aggravation du déficit commercial et du solde du revenu primaire et la baisse de l'excédent du revenu secondaire.

La situation monétaire serait caractérisée par une hausse du crédit intérieur qui entraînerait celle de la masse monétaire qui progresserait de 14,7%, pour s'établir à 2.211,0 milliards à fin décembre 2014.

En matière de convergence, le Burkina en 2014 respecterait tous les critères de premier rang. Aucun critère de second rang ne serait respecté.

2.2.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

L'activité économique enregistrerait en 2014 une croissance de 6,7% en liaison avec la bonne tenue de l'activité dans tous les secteurs économiques. En effet, la valeur ajoutée du secteur primaire augmenterait de 7,1% en 2014 contre 3,4% en 2013. Cette évolution serait soutenue principalement par les performances au niveau de l'agriculture de rente (+8,9%), portées notamment par la production cotonnière et le rebond de l'agriculture vivrière (+10,7% en 2014 contre 0,2% en 2013) malgré les attaques ravageuses des oiseaux dans les champs de céréales dans certaines régions. et

Quant à l'élevage, il devrait enregistrer une croissance de 3,5% en 2014 contre 4,0% en 2013. Ce résultat s'expliquerait par les actions menées aux plans alimentaire et sanitaire du bétail, notamment la constitution de plus de 40 000 tonnes d'aliments et une couverture vaccinale de 100% contre la maladie de Newcastle.

Quant au secteur secondaire, sa valeur ajoutée connaîtrait une croissance de 4,4% en 2014 contre 7,0% en 2013. Ce secteur bénéficierait principalement de l'expansion de l'activité minière (+10,6%), du dynamisme des industries manufacturières (+4,7%) et de la bonne tenue de l'activité d'égrenage (+12,3%). Pour le secteur minier, il est prévu une hausse de la production d'or qui passerait de 32,9 tonnes en 2013 à 36,5 tonnes en 2014. En outre, avec l'entrée en production de la mine de zinc de Perkoa, il est attendu une production de 130 000 tonnes.

² Au regard des développements récents, les données relatives à la situation économique et financière pourraient être révisées.

La valeur ajoutée du secteur tertiaire progresserait de 5,1% en 2014 contre 7,7% en 2013 à la faveur entre autres :

- de la bonne tenue du commerce (+9,1%) et du transport (+6,1%) en liaison avec la production agricole et animale relativement satisfaisante en 2013/2014, l'amélioration du climat des affaires ainsi que l'intensification des échanges commerciaux avec la Côte d'Ivoire ;
- du développement continu des services financiers (+5,5%) et de télécommunications (+5,7%).

Au total, les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance seraient respectivement de 1,8 point, de 0,8 point et de 4,0 points.

Du côté de l'emploi, la croissance du PIB serait soutenue par la consommation finale qui s'inscrirait en progression de 13,4% en 2014. Cette évolution serait soutenue par les consommations publique et privée. La hausse de la consommation finale publique serait essentiellement liée à la mise en œuvre de la nouvelle grille indemnitaire des agents de l'Etat et des mesures sociales. Quant à celle de la consommation finale privée, elle s'expliquerait par les résultats relativement satisfaisants de la campagne agricole 2013/2014 et par la hausse des revenus des ménages consécutivement à l'application de la nouvelle grille indemnitaire des agents de l'administration publique.

La Formation brute de capital fixe (FBCF) progresserait de 4,1% en 2014. Cette croissance serait induite aussi bien par la FBCF privée que publique. La bonne orientation des investissements publics s'expliquerait par la poursuite des grands chantiers d'infrastructures socio-économiques, notamment les investissements publics dans le cadre de la célébration tournante de la fête de l'indépendance, l'exécution des projets dans le cadre de la SCADD et la consolidation des investissements en matière d'énergie, d'infrastructures routières et de télécommunication. L'amélioration du climat des affaires, la poursuite de l'exploration et de l'exploitation minière ainsi que la mise en œuvre effective d'un régime fiscal de faveur pour les pôles de croissance expliqueraient la progression des investissements privés.

En ce qui concerne les échanges extérieurs, les exportations croîtraient de 1,7% en 2014 contre 5,8% un an auparavant. Quant aux importations, elles augmenteraient de 22,9% en liaison avec la progression des importations des biens d'équipement, des produits alimentaires et pétroliers.

Les contributions de la consommation finale, de l'investissement et des échanges extérieurs à la croissance du PIB ressortiraient à 13,4 points, à 1,5 point et -8,2 points.

En terme nominal, le taux d'épargne intérieure brute s'établirait à 16,4% contre 16,7% en 2013 et le taux d'investissement global se situerait à 29,4% en 2014 contre 28,4% un an plus tôt.

En glissement annuel, sur les neuf premiers mois de l'année 2014, le taux d'inflation est de -0,4% à fin septembre 2014 contre 1,1% pour la même période en 2013. Ce

niveau de l'inflation résulte essentiellement de la chute des prix des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisés » (-3,4%) et « Restaurants et Hôtels » (-1,3%). Sur l'ensemble de l'année, le taux d'inflation ressortirait à -0,1% contre 0,5% en 2013.

En 2014, l'exécution des opérations financières de l'Etat serait marquée par une progression des recettes budgétaires. En effet, les recettes budgétaires croitraient de 10,8%, représentant 17,6% du PIB contre 17,7% en 2013. Cette évolution serait induite par les recettes fiscales qui enregistreraient une progression de 13,8% en 2014. Ces performances seraient imputables à la mise en œuvre des actions visant à élargir l'assiette fiscale et à améliorer l'efficacité des régies financières. Au niveau des administrations fiscales et douanières, l'accent a été mis sur :

- la multiplication des contrôles et des vérifications ciblées des entreprises sur les reversements de la TVA ainsi que les redressements fiscaux de certaines sociétés ;
- le marquage des produits pétroliers ;
- le renforcement du contrôle à posteriori surtout au niveau de la prise en charge et du suivi des transits ;
- la poursuite des opérations de retenue des droits de douane sur les marchés publics ;
- le renforcement de l'encadrement des services ;
- la sensibilisation des acteurs économiques sur le civisme fiscal.

Quant aux recettes non fiscales, elles enregistreraient une contraction de 13,1% pour représenter 1,5% du PIB contre 2,0% en 2013. Les dons progresseraient de 21,6% pour représenter 5,6% du PIB nominal.

Les dépenses totales et prêts nets progresseraient de 7,0% pour représenter 25,1% du PIB contre 26,1% en 2012. Cette hausse s'expliquerait par la mise en œuvre par le Gouvernement, d'une série de mesures sociales. Au rang de ces mesures, il est à noter :

- la mise en œuvre de la nouvelle grille indemnitaire en vue d'une revalorisation des revenus des travailleurs, pour compter du 1er janvier 2014 ;
- la consolidation des filets sociaux en faveur des couches vulnérables et des mesures spécifiques pour les retraités, à travers la consolidation des travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO), la collecte et le traitement des déchets plastiques devant permettre de créer 10 000 emplois, le recrutement de 5 720 contractuels pour la promotion de la santé dans 130 communes, le recrutement de 100 attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), le recrutement et la formation de 3 000 aides ménagères, le recrutement de 1 000 agents au profit des collectivités territoriales ;
- le renforcement des ressources des fonds nationaux de financement de l'entrepreneuriat féminin par la mise en place d'une ligne de crédit de cinq (05) milliards francs CFA et d'un fonds de garantie aux prêts bancaires de 500 000 000 francs CFA ;

- la réalisation d'une opération spéciale de financement d'associations bien organisées du secteur informel à travers la mise en place d'une ligne de crédit de cinq (05) milliards de francs CFA , logée au sein du Fonds Burkinabè de Développement Economique et Social (FBDES) ;
- la poursuite des mesures en faveur des universités avec une nouvelle dotation exceptionnelle de 7 milliards de francs CFA pour la réalisation d'infrastructures universitaires ;
- l'appui à l'installation de 750 jeunes formés aux métiers.

Somme toute, l'ensemble de ces nouvelles mesures sociales est évalué à 117,0 milliards de francs CFA dont 54,7 milliards de francs CFA pour la grille indemnitaire.

Dans ce contexte, les dépenses courantes augmenteraient de 13,0% après un repli de 1,2%. Cette progression serait principalement induite par les dépenses de personnel qui connaîtrait une augmentation de 24,1% contre 7,0%. Cette évolution s'expliquerait par l'incidence financière de la prise en charge des effectifs additionnels des agents de la fonction publique et de la revalorisation des éléments de rémunération salariale, notamment les avancements, les reclassements et la relecture de la nouvelle grille indemnitaire pour compter du 1er janvier 2014, dont la correction est intervenue à fin mars 2014.

Quant aux dépenses de fonctionnement, elles seraient en légère hausse de 0,4% par rapport à leur niveau à fin décembre 2013.

S'agissant des transferts courants, ils enregistreraient une hausse de 8,1%. Cet accroissement serait expliqué essentiellement par les transferts effectués par l'Etat au profit des Etablissements publics de l'Etat. Les intérêts de la dette publique régresseraient de 15,1% et représenteraient 0,4% du PIB contre respectivement un recul de 16,9% et 0,5% en 2013.

S'agissant des dépenses en capital, elles enregistreraient une baisse de 1,4% contre une hausse de 37,3% en 2013. Cette évolution s'expliquerait par la contraction des investissements sur ressources propres de 5,9%.

Au total, le déficit budgétaire global hors dons s'élèverait à 7,5% du PIB en 2014 contre 8,5% en 2012. Quant au déficit global, il s'établirait à 1,9% en 2013 contre 3,3% en 2013.

L'encours de la dette publique totale s'établirait à 27,9% du PIB contre 26,6% en 2013. Le service de la dette publique extérieure représenterait 3,2% des recettes hors dons en 2013 contre 3,3% en 2013.

Au niveau des échanges extérieurs, il est attendu une réduction du ratio de déficit courant hors dons sur le PIB nominal. En effet, ce ratio s'améliorerait de 1,1 point pour s'établir à -12,0%, reflétant ainsi, entre autres, l'accroissement des transferts des migrants et des aides budgétaires. Le déficit du solde de la balance des paiements passerait de 137,8 milliards en 2013 à 31,6 milliards.

La situation monétaire se caractériserait par une contraction de 31,6 des avoirs extérieurs nets des institutions monétaires par rapport à leur niveau de décembre 2013 en s'établissant à 503,3 milliards à fin décembre 2014. L'encours du crédit intérieur ressortirait à 1870,7 milliards en accroissement de 21,4% résultant de la diminution des dépôts de l'Etat des institutions monétaires et de la hausse de 20,3% des crédits à l'économie. Cette évolution serait en liaison principalement avec les nouvelles mises en place de concours bancaires en faveur des sociétés minières et cotonnières et les crédits accordés aux entreprises intervenant dans les secteurs des hydrocarbures, du BTP, de l'agro-industrie et du commerce général. Reflétant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire progresserait de 14,7% pour s'établir à 2211 milliards à fin décembre 2014.

2.2.2 ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2014

Conformément à la Recommandation n°02/2014/CM/UEMOA du 25 septembre 2014 relative à l'élaboration des Programmes pluriannuels de convergence de stabilité de croissance et de solidarité des Etats membres de l'UEMOA, le nombre de critères de convergence passe de huit (08) à cinq (05). Sur cette base, l'état de la convergence en 2014 se présenterait comme suit :

Critères de premier rang

- **Le ratio du solde budgétaire global, dons compris rapporté au PIB nominal** ressortirait en 2014 à -1,9% contre -3,3% en 2013;
- **Le taux d'inflation annuel moyen** s'établirait en 2014 à -0,1% contre 0,5% en 2013;
- **Le ratio de l'encours de la dette publique intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal** se situerait à 27,9% en 2014 contre 26,6% en 2013.

Critères de second rang

- **Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales** s'établirait à 39,1% contre 35,8% un an plus tôt ;
- **Le taux de pression fiscale** passerait de 15,7 % en 2013 à 16,0% en 2014.

L'analyse de l'état de convergence de l'économie en 2014 indique que tous les critères de premier rang seraient respectés. Aucun critère de second rang ne serait respecté.

2.2.3 PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2015-2019

Le programme pluriannuel du Burkina Faso au titre de la période 2015-2019 est parvenu à la Commission, le 31 octobre 2014. Il est une actualisation du programme 2014-2018. Les mesures et actions prévues dans le cadre de ce programme pluriannuel de convergence, permettront d'enregistrer une croissance soutenue, réductrice de pauvreté et d'améliorer le profil des critères de convergence.

Principaux éléments du programme

Le programme est bâti autour des actions inscrites au programme présidentiel ainsi que dans la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) dont les perspectives d'évolution du cadrage macroéconomique durant la période 2015-2019 s'articulent autour de quatre (04) axes que sont :

- Axe 1 : Développement des piliers de la croissance accélérée
- Axe 2 : Consolidation du capital humain et promotion de la protection sociale
- Axe 3 : Renforcement de la gouvernance
- Axe 4 : Prise en compte des priorités transversales dans les politiques et programmes de développement.

Sur la période du programme, le dynamisme de l'activité économique du Burkina Faso devrait se poursuivre. En effet, le taux de croissance ressortirait en moyenne à 7,2% par an, porté par l'ensemble des secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

Les perspectives d'évolution du secteur réel sur la période du programme reposent sur les hypothèses suivantes :

- un cours moyen du taux de change du dollar US de 461,9 francs CFA ;
- une baisse tendancielle du prix international du coton de 1 808 dollars US la tonne en 2015, à 1 792 dollars US la tonne en 2016 et à 1 637 dollars US la tonne sur le reste de la période ;
- une faible évolution du cours de l'once d'or de 1 325,4 dollars US l'once en 2015 à 1 379,5 dollars US l'once en 2019 ;
- un cours moyen du baril de pétrole arrêté à 99,6 dollars US en 2015, à 101,6 dollars US en 2016 et à 103,3 dollars US sur le reste de la période ;
- une intensification de la production d'or et de zinc ainsi que le démarrage de l'exploitation de la mine de Manganèse de Tambao à partir de 2015 ;
- une intensification des capacités productives agricoles soutenues par la SCADD, devant induire une bonne production agricole ;
- une poursuite des réalisations des infrastructures socioéconomiques.

Dans cette perspective, la valeur ajoutée du secteur primaire progresserait de 6,9% en moyenne sur la période 2015-2019, expliquée principalement par les sous-secteurs de l'agriculture vivrière (+9,7%) et de rente (+8,9%).

Ces performances seraient soutenues par la poursuite des diverses mesures du Gouvernement en vue d'améliorer la sécurité alimentaire. Il s'agit notamment de la subvention en intrants agricoles, de la mise à disposition des producteurs des semences améliorées ainsi que leur encadrement technique et de la mise en œuvre du Programme de Croissance Economique dans le Secteur Agricole (PCESA) 2013-2018. Le dynamisme du secteur agricole serait lié à la mise en exploitation de 2 033 hectares de terres aménagées à Di dans la vallée du Sourou par le Millennium Challenge Account (MCA), la montée en régime du pôle de croissance de Bagré et du programme de développement intégré de la vallée de Samendéni.

Dans le Secteur secondaire, la bonne orientation de l'activité économique devrait se poursuivre. En effet, la valeur ajoutée du secteur progresserait de 7,5% en moyenne sur la période 2015-2019, en relation avec les performances de l'égrenage coton (+12,9%) et des industries extractives (+9,9%). Les « autres industries manufacturières », l'«électricité, gaz et eau » et les BTP croîtraient respectivement de 7,1%, de 7,0% et de 5,7%.

L'activité d'égrenage coton tirerait profit des bonnes perspectives de production de coton graine attendues sur la période du programme.

Le dynamisme des industries extractives serait imputable aux effets de l'expansion de la mine d'or d'Essakane-SA et de celle de la SEMAFO, de l'entrée en production des mines d'or des sociétés Truegold SA et Gryphon Minerals à partir de 2015. Le secteur minier bénéficierait de l'entrée en production de la mine de manganèse de Tambao.

L'amélioration dans le secteur de l'« énergie, gaz et eau » découlerait de l'extension du réseau d'énergie électrique et de l'accroissement de l'offre, en liaison avec la construction et la mise en exploitation de l'interconnexion avec le Ghana ainsi que la valorisation de l'énergie renouvelable notamment l'énergie solaire.

Quant aux « industries manufacturières », leur croissance serait liée à l'installation d'une multitude d'entreprises de transformation dans divers domaines, notamment l'agroalimentaire dans le cadre du projet pôle de croissance de Bagré.

Concernant les BTP, ils profiteraient, notamment de la réalisation des routes et des aménagements hydro agricoles dans le cadre de la mise en œuvre du pôle de croissance de Bagré, des travaux de construction de l'aéroport de Donsin, des travaux d'achèvement du barrage de Samendéni. A cela, il faut adjoindre l'extension d'autres aménagements de zones pour en faire des pôles de croissance et de compétitivité et le démarrage des travaux de la route Koupéla-Cinkansé- Frontière du Togo.

S'agissant du secteur tertiaire, son dynamisme devrait se maintenir sur la période du programme. En effet, ce secteur enregistrerait une croissance moyenne de 6,8% l'an sur la période 2015-2019. Cette évolution serait imputable aussi bien aux services marchands (+7,4%) qu'aux services non marchands (+6,3%).

La croissance enregistrée au niveau des services marchands serait tirée essentiellement par le « commerce » (+7,6%) et les « postes et télécommunications » (+7,5%). Quant au « transport » et aux « autres services marchands », ils progresseraient chacun de 7,2%.

Ces performances attendues dans le secteur tertiaire auront pour éléments catalyseurs, l'amélioration du climat des affaires et l'organisation de grandes manifestations à caractère international. Il s'agit particulièrement du Salon international de l'artisanat de Ouagadougou (SIAO), du Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO), du Salon international du tourisme et de l'hôtellerie de Ouagadougou (SITHO), de la Semaine nationale de la culture (SNC), du Salon international de l'énergie des mines et carrières (SEMICA), des journées de Promotion minière (PROMIN) et du Tour cycliste international du Faso. Aussi, plusieurs actions sont mises en œuvre en vue de promouvoir la « destination Burkina Faso ».

Suivant l'optique de la demande, la croissance du PIB réel sur la période du programme serait principalement impulsée par la consommation finale et l'investissement. La consommation finale en valeur nominale connaîtrait une hausse de 9,4% sur la période du programme. Cette croissance serait soutenue par la consommation finale publique qui enregistrerait une croissance annuelle moyenne de 12,0% de 2015 à 2019 et la consommation finale privée qui croîtrait de 8,4%. L'augmentation de la consommation finale serait liée, entre autres, aux perspectives de bonnes campagnes agricoles et aux dépenses du Gouvernement en faveur des travailleurs et des couches défavorisées.

L'investissement dans son ensemble progresserait de 9,5% en moyenne sur la période 2015-2019. La Formation brute du capital fixe (FBCF) serait en hausse moyenne de 9,3%.

Concernant les prix et l'inflation, les tensions inflationnistes seraient contenues dans la norme communautaire de l'UEMOA. En effet, le taux d'inflation ressortirait en moyenne à 2,1% sur la période du programme.

Cette situation serait imputable principalement aux perspectives de bonnes campagnes agricoles et à la poursuite des mesures gouvernementales pour contenir l'inflation notamment la mise en œuvre des programmes de surveillance des prix des produits de grande consommation (fixation des prix, contrôle des marges bénéficiaires,...).

S'agissant des finances publiques, les objectifs et stratégies de convergence du programme 2015-2019 sont soutenus par la Politique sectorielle de l'économie et des finances (POSEF) couvrant la période 2011-2020. En effet, en matière de mobilisation des ressources, les recettes totales et dons progresseraient en moyenne de 9,9% dont 12,8% en moyenne pour les recettes fiscales.

Quant aux dépenses budgétaires, elles devront s'orienter vers des investissements articulées autour de cinq (05) axes principaux, à savoir :

- le renforcement des piliers de la croissance ;
- la consolidation des acquis sociaux ;

- le renforcement de la défense nationale et de la sécurité intérieure ;
- la promotion de la bonne gouvernance ;
- la poursuite des mesures sociales pour l'amélioration des conditions de vie des populations.

Dans cette perspective, les dépenses totales et prêts nets augmenteraient en moyenne de 8,3% sur la période 2015-2019. Cette croissance est imputable à la fois aux dépenses en capital et aux dépenses courantes. En effet, les dépenses courantes progresseraient en moyenne de 10,5% en relation principalement avec l'accroissement des dépenses de personnel (+10,7%) et des dépenses de fonctionnement (+10,6%). Les dépenses en capital connaîtraient une croissance de 5,3% en moyenne. Cette croissance résulterait de celle des investissements sur ressources internes (+10,3%).

En matière d'endettement public, le Gouvernement continuera à privilégier les ressources d'emprunts concessionnels et à renforcer les capacités de contrôle du Comité National de la Dette Publique sur les actes d'endettement public.

L'encours total de la dette publique croîtrait à un rythme annuel moyen de 8,2% principalement dû aux emprunts extérieurs. Dans ces conditions, la dette extérieure représenterait 19,0% du PIB en 2015 et de 22,2% en 2019.

La dette intérieure serait en baisse continue suite à l'amortissement total de certains prêts. Par rapport au PIB, la dette intérieure ressortirait à 8,3% du PIB en 2015 et de 3,4% en 2019.

En outre, en relation avec la gestion des besoins de trésorerie pour le financement du développement, il est prévu sur la période du programme, des émissions d'obligations d'un montant cumulé de 480,0 milliards de francs CFA sur les marchés financier et monétaire de l'UEMOA.

Somme toute, le ratio d'endettement se situerait à 25,6% en 2019 contre 27,3% en 2015 pour une norme communautaire de 70% et le ratio de soutenabilité « Service de la dette sur exportations » à 11,2%.

En matière des échanges extérieurs, les exportations seraient caractérisées par une progression continue des ventes à l'extérieur des deux principaux produits que sont le coton fibre et l'or marchandise. Les projections tablent sur un accroissement moyen annuel des exportations de 10,0% sur la période. Les importations, sous l'impulsion des activités économiques intérieures, progresseraient à un rythme moyen annuel de 8,3% au cours de la période sous revue. Cette évolution serait principalement imputable aux importations de produits pétroliers, des biens d'équipements et de biens intermédiaires. En outre, les décaissements de ressources extérieures par l'Etat devraient se conforter, en liaison notamment avec la poursuite des investissements prévus dans le cadre du Programme Présidentiel 2010-2015 et des projets en matière d'infrastructures de transport (aéroport de Donsin, autoroute, chemin de fer) et d'énergie (centrale thermique et solaire). Les entrées nettes de ressources en capital et en opérations financières devraient enregistrer une progression moyenne annuelle de 4,0% sur la période.

Dans ce contexte, les transactions avec le reste du monde se traduiraient par une amélioration du solde du compte courant. En effet, par rapport au PIB, le solde passerait de -10,5% en 2014 à -8,8% et -8,6% respectivement en 2015 et 2016, pour s'établir à -8,8% en 2017, à -8,3% en 2018 et -7,9% en 2019.

En matière de convergence, le Burkina Faso respecterait tous les critères de premier rang. Par contre, bien qu'en amélioration continue, tous les critères de second rang ne seraient pas respectés sur la période. En effet, le ratio masse salariale sur les recettes fiscales ainsi que le taux de pression fiscale s'établiraient respectivement à 35,5% et 18,2% en 2019.

Evaluation technique du programme

- Présentation du programme

Le programme du Burkina Faso est conforme au canevas type de présentation des programmes pluriannuels. Il comporte les annexes statistiques et est accompagné d'une matrice de mesures.

- Cohérence des programmes

Le programme serait, dans ses orientations, cohérent avec la Loi de Finances, le programme monétaire, le programme appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) conclu avec le Fonds Monétaire International et les autres programmes, notamment la SCADD.

- Amélioration continue des critères de convergence

Conformément à l'article 8 de l'Acte additionnel portant Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité, le profil des indicateurs de convergence est marqué par une amélioration continue.

- Conformité par rapport aux objectifs de l'année de convergence

Les projections sur la période 2015-2019 indiquent que les trois critères de premier rang seraient respectés

- Pertinence des hypothèses

Sur la période du programme, l'économie du Burkina Faso poursuivrait sa dynamique de croissance avec un taux annuel moyen de 7,2%, portée par l'ensemble des secteurs. Ces prévisions de croissance sont réalisables au regard des résultats obtenus par l'économie au cours des dernières années. En effet, l'économie du Burkina Faso a enregistré en 2009 un taux de croissance de 3,0%, 8,3% en 2010, 6,6% en 2011 et 9,0% en 2012. En outre, les hypothèses d'une bonne pluviosité, de bonnes perspectives relatives à la production minière et de la poursuite des politiques retenues dans le cadre de la SCADD sont autant d'éléments pertinents destinés à induire et soutenir une croissance réelle moyenne de 7,2% par an sur la période du programme. Toutefois, les perspectives de croissance demeurent empreintes d'incertitudes, en raison de la fragilité de la base de

croissance, des risques pesant, d'une part, sur les perspectives économiques mondiales et, d'autre part, sur la stabilité sociopolitique dans le sahel et au plan national. Il s'agit essentiellement :

- de la vulnérabilité de l'agriculture aux aléas climatiques ;
- de l'orientation défavorable des cours des matières premières exportées, notamment l'or et le coton ;
- du renchérissement des produits alimentaires importés et du pétrole, en raison des tensions géopolitiques persistantes au niveau international ;
- de la dégradation de la situation sociopolitique dans la sous-région ;
- de la situation politique ainsi que des incertitudes liées à la période de transition devant aboutir à une présidentielle et aux législatives en 2015.

2.2.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'évaluation du présent programme pluriannuel indique que le Burkina Faso réaliserait les trois critères de convergence de premier rang. En ce qui concerne les critères de second rang, des efforts sont à déployer afin que le ratio masse salariale sur les recettes fiscales ainsi que le taux de pression fiscale qui ne seront pas respectés sur la période enregistrent des améliorations continues. De ce fait, la Commission juge le programme conforme aux objectifs du Pacte et recommande son adoption au Conseil des Ministres.

Toutefois, la maîtrise conséquente de certains facteurs de production, notamment l'eau et l'énergie, la mobilisation suffisante des recettes fiscales, la mise en œuvre des réformes structurelles destinées à élargir et à diversifier la base productive de l'économie, ainsi que l'instauration d'un climat politique apaisé demeurent les principaux défis. Le Burkina Faso devra les relever pour promouvoir une croissance forte et soutenue et assurer le respect des critères de convergence de manière durable. La Commission recommande au Conseil des Ministres d'inviter les Autorités du Burkina Faso à prendre les dispositions nécessaires en vue de :

- poursuivre les réformes et les politiques sectorielles, notamment celles visant la maîtrise de l'eau, l'accroissement de la production vivrière et la fourniture régulière de l'énergie ;
- poursuivre l'application de programmes spéciaux susceptibles d'induire une croissance forte, soutenue et inclusive, créatrice d'emplois au bénéfice des jeunes et des femmes ;
- mettre en œuvre les mesures appropriées permettant de renforcer et de diversifier les exportations ;
- promouvoir davantage les secteurs de la culture, de l'artisanat et du tourisme afin de permettre aux différents acteurs de ces secteurs de bénéficier davantage des fruits de la croissance ;

- conforter les efforts de mobilisation des recettes en vue de respecter durablement la norme communautaire de 20% de pression fiscale ;
- assurer une meilleure maîtrise des dépenses courantes, notamment les dépenses relatives à la masse salariale et aux transferts et subventions ;
- assurer la stabilité sociopolitique grâce à une transition politique apaisée

BURKINA FASO

ANNEE	2011	2012	2013	2014	2015
1- INDICATEURS DE CONVERGENCE					
Premier rang					
• Solde budgétaire global avec dons compris /PIB nominal (en %) (Norme \geq -3,0%)	-2,3	-3,0	-3,3	-1,9	-1,5
• Taux d'inflation annuel moyen (en %) (norme \leq 3%)	2,8	3,8	0,5	-0,1	3,0
• Ratio de l'encours de la dette publique intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal (en%) (norme \leq 70%)	31,3	26,9	26,6	27,9	27,3
Second rang					
• Ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales (en %) norme \leq 35%)	40,5	37,3	35,8	39,1	38,1
• Taux de pression fiscale (en %) (norme \geq 17%)	13,7	15,0	15,7	16,0	15,8
2 – Taux de croissance	6,6	9,0	6,6	6,7	6,8

2.3 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA COTE D'IVOIRE

En 2014, l'activité économique enregistrerait un taux de croissance de 9,0% contre 9,2% en 2013, soutenu principalement par le dynamisme des secteurs manufacturiers et des services. L'activité économique se déroulerait dans un contexte marqué par une faible progression des prix avec un taux d'inflation annuel moyen qui ressortirait à 0,3% contre 2,6% en 2013. Cette décélération serait principalement liée au ralentissement des prix des produits alimentaires et de l'énergie.

La situation des finances publiques se caractériserait par une stabilité du déficit global, la forte progression des dépenses comparée aux recettes ayant été compensée par un accroissement des dons. Le déficit global représenterait 2,2% en 2014 comme en 2013.

La balance des paiements serait caractérisée par une aggravation du déficit du compte courant qui, rapporté au PIB nominal, ressortirait à 3,4% en 2014 contre 1,9% en 2013, en relation principalement avec la baisse des exportations et la hausse des importations.

La situation monétaire se caractériserait par une hausse des avoirs extérieurs nets et du crédit intérieur. Reflétant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire progresserait de 10,3%, pour s'établir à 6.045,3 milliards à fin décembre 2014.

En matière de convergence, les trois critères de premier rang, seraient respectés. Par contre, aucun des critères de second ne le serait.

2.3.1 EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

En 2014, l'activité économique enregistrerait un taux de croissance de 9,0% contre 9,2% en 2013, porté principalement par le dynamisme des secteurs manufacturiers et des services.

Le secteur primaire connaîtrait un ralentissement avec un taux de croissance de 4,0% contre 6,9% en 2013. Ce ralentissement serait dû principalement au fléchissement du rythme de croissance de l'agriculture d'exportation. L'agriculture vivrière serait en progression de 5,3% contre 5,5% en 2013. L'activité de cette branche profiterait de la mise en œuvre effective de la politique de développement des filières agricoles pour accroître la production et favoriser l'autosuffisance alimentaire. Il s'agit principalement du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) et du programme de mise en œuvre du Fonds de Garantie du Secteur Avicole (FGSA). En ce qui concerne l'agriculture d'exportation, elle progresserait de 2,2%, en raison d'une bonne pluviosité, d'un meilleur traitement phytosanitaire des plantations et du verger, une amélioration des routes de desserte et des prix rémunérateurs. Toutefois, cette progression est moindre par rapport à 2013 (+9,0%), du fait de la baisse de la production de cacao de 1,3%, en lien avec le repos végétatif.

Le dynamisme de l'activité industrielle devrait se poursuivre mais à un rythme moindre. En conséquence, le taux de croissance du secteur secondaire ressortirait à

6,1% contre 8,8% en 2013. Ce ralentissement proviendrait essentiellement des branches de l'extraction minière et de l'énergie.

La branche BTP s'accroîtrait de 20,0%, en relation avec la poursuite des projets d'investissements publics et privés initiés en 2013 (construction de réceptifs hôteliers de haut standing, travaux de construction du pont Henri Konan BEDIE, etc.) et l'entame de nouveaux projets publics, notamment la réhabilitation massive de la voirie à Abidjan et dans les grandes villes de l'intérieur (mobilisation de 130 milliards par le Fonds d'Entretien Routier), les logements sociaux, le barrage de Soubré.

L'agroalimentaire continuerait d'être bien orientée avec un taux de croissance de 11,5%, grâce aux mesures incitatives du Gouvernement pour accroître la transformation des matières premières locales et à la reprise de la demande nationale et sous régionale.

Le secteur des mines connaîtrait une contraction de 8,9% due essentiellement à une baisse des productions de pétrole brut (-25,4%) et d'or (-3,3%) et ce, malgré la bonne progression des productions de gaz naturel (+3,7%) et de manganèse (+17,9%). L'évolution de la production pétrolière ferait suite au déclin naturel des différents champs qui entrainerait la baisse de la production de pétrole brut des puits CI 11 (-24,0%), CI 40 (-22,3%) et CI 26 (-7,5%).

L'accroissement de la production d'énergie serait liée à, d'une part, l'évolution de la production de gaz, l'extension de centrales thermiques existantes et l'amélioration du réseau de transport d'électricité pour réduire les pertes techniques et, d'autre part, la mise en œuvre du Programme National d'Investissement pour favoriser l'accès à l'eau potable et à l'électricité aux populations.

En 2014, le secteur tertiaire enregistrerait une hausse de 12,4%, contre 9,6% en 2013, grâce au dynamisme de toutes ses composantes.

Le transport augmenterait de 10,4% imputable au renforcement des activités de ses sous-composantes. Le transport terrestre bénéficierait du renouvellement du parc auto, de l'intensification du service public de transport à travers la dynamisation de la Société de Transport Abidjanais (SOTRA), mais également des travaux de réhabilitation et de construction de routes et pistes ainsi que de l'amélioration de la fluidité routière. Le transport maritime profiterait du développement des activités portuaires en lien avec la bonne tenue des produits d'exportation. Quant au transport aérien, il croîtrait grâce à la promotion de la destination Côte d'Ivoire et du développement du tourisme local.

Le commerce augmenterait de 12,0% en rapport avec le renforcement de la sécurité et de la reprise de la consommation avec le regain de confiance des ménages. Cette reprise se justifierait par la revalorisation salariale dans le public, la hausse du SMIG et l'augmentation du revenu agricole issue des réformes dans les filières café-cacao et coton-anacarde (prix rémunérateurs garantis aux producteurs). Par ailleurs, cette branche bénéficierait de la lutte contre la contrebande et de la libre circulation des marchandises.

Les droits et taxes repartiraient en hausse grâce à la reprise de l'activité économique, à une meilleure couverture fiscale du territoire national et au renforcement des mesures de lutte contre les fraudes et l'évasion fiscales.

Au total, les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance du PIB seraient de 0,8 point, 1,2 point et 7,0 points, respectivement.

Au niveau de la demande, toutes les composantes progresseraient en 2014. Les investissements sont attendus à 18,1% sous l'effet des investissements publics (10,6%) grâce à la poursuite des grands chantiers de l'Etat dans le domaine des infrastructures économiques et sociales (Pont Henri Konan Bédié, Autoroute Abidjan-Bassam, Echangeurs de Marcory et Riviera 2, logements sociaux, construction de l'université de Man, barrage de Soubré etc.). En outre, le renforcement du Partenariat Public-Privé (PPP), le soutien du secteur privé et les achats de biens immobiliers par les ménages devraient impulser le taux d'investissement. Il devrait se situer autour de 20,0%.

La consommation finale progresserait de 8,2% contre 5,7% en 2013, portée à la fois par ses deux composantes. La consommation publique serait en hausse de 3,6%, en lien avec la poursuite des recrutements dans les secteurs de l'éducation et de la santé dans le cadre de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). La consommation privée progresserait de 9,2% en rapport avec l'amélioration de la rémunération des producteurs de cacao, la création d'emplois et l'augmentation des revenus dans le secteur privé, la revalorisation salariale dans le public ainsi que les mesures de lutte contre la vie chère. Tout cela stimulerait la consommation des ménages.

Les exportations et les importations croîtraient en volume de 9,2% et de 9,1% respectivement.

Le taux d'investissement ressortirait à 16,0% du PIB en 2014, contre 14,6% en 2013 et le taux d'épargne intérieure brute ressortirait à 22,7% contre 21,7% en 2013.

L'inflation resterait modérée tout au long de l'année 2014 en rapport d'une part, avec le bon niveau attendu de la production vivrière grâce à la politique de développement de l'agriculture vivrière, et d'autre part, avec un meilleur approvisionnement des marchés du fait de l'amélioration de la fluidité routière. En effet, comparativement à la même période de l'année 2013, les prix à la consommation ont progressé au cours des neuf premiers mois de l'année 2014 de 0,3% contre 3,1% observé au cours de la même période en 2013. Ce ralentissement s'explique principalement par la baisse des prix des « produits alimentaires » et des « transports » respectivement de 2,2% et 0,4% contre des hausses de 2,9% et 1,5% observées au cours de la même période en 2013. Ces reculs ont été plus que compensés par les progressions enregistrées au niveau des autres fonctions. Sur l'ensemble de l'année, le taux d'inflation annuel moyen est projeté à 0,3%.

L'exécution des opérations financières de l'Etat se caractériserait par une aggravation du déficit global hors dons et une stabilisation du déficit global.

Les recettes totales s'inscriraient en hausse de 8,3% en liaison avec un niveau de recouvrement des recettes fiscales, qui progresseraient de 10,3% pour représenter 15,6% du PIB nominal. Cette hausse qui résulterait aussi bien d'une bonne tenue des recettes fiscales intérieures que des droits de douane, serait liée à la consolidation de l'activité économique. Elle a également bénéficié de l'intensification des contrôles fiscaux et d'un meilleur ciblage des contrôles en douane. Les recettes non fiscales régresseraient pour représenter 2,5% du PIB contre 2,8% en 2013.

S'agissant des dons, ils s'inscriraient en hausse, tirés principalement par les dons programmes. Ils représenteraient 1,9% du PIB contre 1,3% en 2013. Les dons programmes porteraient principalement sur le financement des projets identifiés dans le cadre du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) établi avec la France.

Les dépenses totales et prêts nets progresseraient de 11,6% pour représenter 22,2% du PIB contre 21,9% en 2013. Cette évolution serait imputable à la hausse concomitante des dépenses courantes et des dépenses d'investissement. Les dépenses courantes progresseraient de 8,0%, en liaison avec une hausse des dépenses de fonctionnement et la masse salariale. Les dépenses de fonctionnement augmenteraient de 19,1% en liaison avec la création de nouveaux services et le renforcement des crédits des services existant. La masse salariale progresserait de 13,2% en rapport avec les nouveaux recrutements et les revalorisations salariales.

Quant aux dépenses d'investissement, elles se renforceraient de 17,2% portées par la composante financée sur ressources extérieures attendue en hausse de 35,5%. Quant à la composante financée sur ressources propres, elle ne progresserait que de 7,9%.

Au total, le déficit global hors dons représenterait 4,1% du PIB contre 3,5% en 2013. Quant au déficit du solde global, il se stabiliserait à 2,2% du PIB.

La tendance baissière du taux d'endettement se poursuivrait, en particulier depuis l'atteinte du point d'achèvement des initiatives d'allègement. Cette baisse traduit également l'effet d'accélération de la croissance économique. Le taux d'endettement représenterait 45,9% du PIB contre 43,3% en 2013.

Au niveau des échanges extérieurs, l'excédent commercial a fléchi pour s'établir à 1414,9 milliards contre 1537,5 milliards en 2013. En conséquence, le déficit du solde courant hors dons ressortirait à 4,3% contre 2,6% en 2013. Le solde global de la balance des paiements s'établirait à 55 milliards en 2014 contre 2,6 milliards en 2013.

En ce qui concerne la situation monétaire, la position extérieure nette des institutions monétaires se améliorerait de 55 milliards, pour s'établir à 1.613,6 milliards à fin décembre 2014. L'encours du crédit intérieur progresserait de 13,2% pour s'établir à 4 683,8 milliards à fin décembre 2014. Cette évolution serait imputable en grande partie à la progression de 18,7% des crédits à l'économie, tirés essentiellement par les crédits octroyés en faveur des entreprises intervenant dans les secteurs de

l'agro-industrie, des hydrocarbures et des transports. La masse monétaire ressortirait en hausse de 10,3% en 2014.

2.3.2 ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2014

L'état de convergence en 2014 se présenterait comme suit :

Critères de premier rang

- **le ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal** se situerait à -2,2% au même niveau qu'en 2013 ;
- **le taux d'inflation annuel moyen** s'établirait à 0,3% contre 2,6% en 2013 ;
- **le ratio de l'encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal** représenterait 45,9% du PIB contre 43,3% en 2013.

Critères de second rang

- **le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales** ressortirait à 44,3% contre 43,1% en 2013 ;
- **le taux de pression fiscale** se situerait à 15,6% comme en 2013.

L'analyse de l'état de convergence de l'économie ivoirienne en 2014, indique que les trois critères de premier rang seraient respectés. A l'inverse, aucun des critères de second rang ne le serait.

2.3.3 PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2015-2019

Le programme pluriannuel de convergence de la Côte d'Ivoire est parvenu à la Commission de l'UEMOA le 03 novembre 2014. Il est une actualisation du programme au titre de la période 2014-2018.

Principaux éléments du programme

Les principaux objectifs du programme sont :

- un taux de croissance du PIB de 10% en 2015 et un taux moyen annuel de 9,2% sur la période 2016-2019 ;
- un taux d'inflation annuel moyen de 2% ;
- un taux de pression fiscale de 17% en 2019 ;
- une maîtrise des dépenses totales qui passeraient de 23,6% du PIB en 2015 à 21,3% en 2019 ;
- un déficit budgétaire global qui se réduirait progressivement pour ressortir à 1,9% du PIB en 2019.

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement mettra en œuvre des réformes structurelles et des mesures de politique économique en vue d'améliorer la compétitivité de l'économie.

Les principales réformes et mesures de politique économique et financière qui seront mises en œuvre concernent les secteurs agricole, financier et bancaire, l'électricité, les mines et le pétrole, la filière café-cacao, les entreprises publiques, les finances publiques, l'environnement des affaires et l'administration publique.

Au titre du secteur agricole, le Gouvernement poursuivra la réorganisation des filières agricoles afin d'assurer une production plus importante et un niveau de rémunération suffisant aux producteurs et, à terme, la transformation plus accrue des produits agricoles.

Au niveau du Secteur électricité, le Gouvernement poursuivra la conduite des investissements nécessaires à l'accroissement de la production d'énergie. A cet effet, la mise en œuvre de ces actions permettra, entre autres, la mise en service de la turbine à gaz de la phase 4 de la Compagnie Ivoirienne de Production d'Electricité (CIPREL), la construction du barrage de Soubré, la construction de nouveaux ouvrages de production ainsi que l'amélioration du réseau de transport et de distribution de l'électricité.

Au titre du secteur des mines et du pétrole, le Gouvernement s'est également engagé à favoriser une adéquation entre l'offre et la demande d'énergie. Pour ce faire, il a réalisé des investissements pour l'intensification de l'exploration pétrolière et la réalisation d'infrastructures de transport des produits pétroliers.

Dans le secteur industriel, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de la nouvelle politique industrielle de diversification du tissu industriel à travers la promotion des PME, l'accroissement de la production et le relèvement du taux de transformation des produits agricoles avec le PNIA.

Dans le domaine des Finances Publiques, le Gouvernement continuera la mise en œuvre du schéma directeur unique de réformes des finances publiques sur la période 2014-2016. Les axes stratégiques portent notamment sur :

- l'élargissement de l'assiette fiscale et la modernisation de la collecte ;
- la planification, la programmation, la budgétisation et le pilotage de l'exécution des Dépenses de l'Etat pour moderniser les modes de pilotage et de gestion du budget général de l'Etat ;
- la passation des marchés publics pour mettre en conformité les dispositions nationales en la matière avec celles de l'UEMOA ;
- les dispositifs de contrôle et d'audit interne et externe pour améliorer l'efficacité des contrôles et la conformité des dispositifs nationaux avec ceux de l'UEMOA.

En outre, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de la politique de développement du secteur financier. La Stratégie de Développement du Secteur

Financier (SDSF) s'articule autour de deux piliers, à savoir la Stabilité et l'Expansion du secteur financier.

Au titre de l'Environnement des affaires, l'objectif est de mettre en place une politique incitative de l'investissement privé, pris comme moteur de la relance et de la croissance économique, avec une amélioration notable de l'environnement des affaires. Les actions consisteront notamment à :

- réduire les délais de création d'entreprise au Guichet Unique de création d'entreprise de 48 heures à 24 heures ;
- favoriser la gestion électronique et géographiquement unifiée du Registre des suretés du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) avec une base de données indexée suivant les noms des débiteurs ;
- favoriser la diffusion des informations de la Centrale des Risques de la BCEAO avec un historique de 3 ans.

Evaluation technique du programme

- Présentation du programme

Le programme de la Côte d'Ivoire est conforme au canevas type de présentation des programmes pluriannuels.

- Cohérence entre les programmes

Le programme est, dans ses orientations, cohérent avec le programme économique et financier triennal soutenu par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) 2011-2014 et le Plan National de Développement (PND 2012-2015).

- Amélioration continue des critères de convergence

Conformément aux dispositions de l'Acte additionnel portant Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité, le profil des indicateurs de convergence, serait dans l'ensemble marqué par une amélioration continue.

- Pertinence des hypothèses

Le redressement de l'économie ivoirienne amorcé en 2012 s'est poursuivi avec un taux de croissance de 9,2% en 2013 et 9,0% en 2014. Ces performances sont liées à la normalisation de la situation sociopolitique du pays ainsi qu'aux effets de rebond après les difficultés de l'économie ivoirienne durant les années d'instabilité. Le maintien de performances semblables sur les années à venir, soit un taux de croissance annuel moyen de 9,2%, est réalisable si les mesures annoncées pour dynamiser les différents secteurs sont effectivement mises en œuvre. Ces mesures concernent les secteurs agricole, financier et bancaire, électricité, mines et pétrole, la filière café-cacao, les entreprises publiques, et l'environnement des affaires.

Dans le secteur agricole, il s'agit entre autres (i) du renforcement de l'organisation des filières, (ii) de la fourniture de matériel végétal de qualité grâce aux instituts de recherches agronomiques, et (iii) de l'accompagnement par la fourniture d'engrais ainsi que des semences à haut rendement.

Au niveau du secteur industriel, les axes stratégiques portent notamment sur la forte contribution du secteur privé, l'utilisation des avantages comparatifs et l'appui ciblé de l'Etat en matière d'accompagnement (qualité, normes, restructuration, accès au crédit et aux zones industrielles, avantages fiscaux ciblés, etc.)

En matière de finances publiques, les recettes progresseraient en moyenne de 13,4% sur la période 2015-2019. La pression fiscale au cours de la période sous revue passerait de 15,3% en 2014 à 17,0% en 2019.

Au regard de l'évolution constatée entre 2012 et 2014 avec un taux de pression fiscale de 15,6% et qui devrait baisser à 15,3% en 2015, l'objectif minima de 17% en 2019 pourrait être difficile à atteindre. Actuellement, le pays est le seul Etat membre où le taux de pression fiscale progresse lentement. Dans ces conditions, la mobilisation des ressources intérieures nécessaires à la concrétisation de l'objectif de l'émergence en 2020, constitue un grand défi.

En outre, les dépenses totales passeraient de 22,2% du PIB en 2014 à 23,6% du PIB en 2015 et baisseraient pour atteindre 21,3% en 2019. Elles augmenteraient à un taux annuel moyen de 10,6% sur la période. Cette évolution serait induite par une régression de la part des dépenses courantes. Il sera toutefois difficile de prévoir une telle évolution des dépenses courantes dans un contexte de besoins et d'aspiration des populations au mieux-être. En effet, l'accompagnement de l'Etat notamment, par la gratuité de certains actes médicaux et la Couverture Maladie Universelle (CMU) est source de dépenses importantes.

Le solde budgétaire global ressortirait déficitaire sur toute la période. Toutefois, il connaîtrait une réduction progressive en pourcentage du PIB, passant de -3,5% en 2015 à -1,8% en 2019.

De même, pour l'inflation, les efforts de maîtrise de l'évolution des prix contribueraient à maintenir le taux d'inflation à un niveau inférieur à la norme communautaire de 3%.

Au titre des échanges extérieurs, la Côte d'Ivoire continuerait de respecter le critère relatif au déficit extérieur, en raison de la nature diversifiée de ses exportations et au maintien à un bon niveau des cours des produits de base.

Dans l'ensemble, le présent programme permettrait de réaliser des performances satisfaisantes en matière de convergence. A la lumière des taux de croissance prévus, les recettes pourraient progresser davantage. Cela permettrait au Gouvernement de disposer d'une marge de manœuvre plus grande pour faire face à la demande sociale dans un contexte de réduction de la pauvreté.

2.3.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'évaluation du programme 2015-2019 de la Côte d'Ivoire présage de bonnes perspectives au plan macroéconomique. La mise en œuvre effective des mesures décrites dans ledit programme permettrait à la Côte d'Ivoire de conforter sa croissance économique. Les objectifs en matière de convergence devraient être atteints. Toutefois, les performances en matière de recouvrement devraient être améliorées. Une telle évolution est possible si on se réfère aux performances passées de la Côte d'Ivoire et à la tendance actuelle observée dans la plupart des Etats membres.

En conséquence, la Commission recommande au Conseil des Ministres d'approuver le présent programme pluriannuel.

Pour renforcer les performances, des dispositions devraient être prises en vue de :

- consolider les efforts visant la stabilité sociopolitique afin de renforcer la confiance de tous les agents économiques et des partenaires au développement ;
- poursuivre les réformes en cours, notamment au niveau de la filière café-cacao, du riz, du climat des affaires ;
- renforcer la mobilisation des recettes en poursuivant notamment, les actions d'élargissement de l'assiette fiscale, le renforcement des contrôles, la maîtrise des régimes suspensifs et des exonérations ;
- poursuivre la mise en œuvre effective des réformes dans les secteurs des hydrocarbures et de l'électricité;
- poursuivre les efforts visant la maîtrise des dépenses courantes, particulièrement celles liées à la masse salariale.

EVOLUTION DES INDICATEURS DE CONVERGENCE DE LA COTE D'IVOIRE

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Critères de 1^{er} rang						
Solde global/PIB (%)	-1,8	-4,1	-3,1	-2,2	-2,2	-3,5
Taux d'inflation (%)	1,8	4,9	1,3	2,6	0,3	2,0
Encours de la dette publique/PIB (%)	63,6	69,6	45,4	43,3	45,9	44,6
Critères de 2nd rang						
Masse salariale/recettes fiscales (%)	41,5	48,2	42,2	43,1	44,3	45,8
Taux de pression fiscale (%)	15,6	12,5	16,0	15,6	15,6	15,3
Taux de croissance du PIB	2,0	-4,4	10,7	9,2	9,0	10,0

2.4 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA GUINEE-BISSAU

En 2014, l'activité économique enregistrerait un taux de croissance de 2,9% contre 0,9% en 2013. Cette évolution de l'activité serait portée par l'ensemble des secteurs de l'économie. L'activité économique se déroulerait dans un contexte marqué par une faible inflation. En 2015, il est projeté un taux de croissance de 4,7% du PIB, sous l'impulsion de l'ensemble des secteurs de l'économie.

L'exécution des opérations financières de l'Etat se solderait par une détérioration du solde global hors dons en liaison avec une forte augmentation des dépenses totales plus importante que celle des recettes budgétaires. En effet, le déficit global hors dons s'établirait à -10,5% du PIB contre -7,2% en 2013. Quant au solde global, il resterait relativement stable en se situant à -3,6% du PIB contre -3,7% en 2013.

La balance des paiements serait caractérisée par une réduction du déficit du compte courant qui, rapporté au PIB nominal, représenterait 3,8% en 2014 contre 4,1% en 2013, en relation principalement avec la hausse des aides budgétaires reçues.

La situation monétaire se caractériserait par une hausse des avoirs extérieurs nets et du crédit intérieur. Reflétant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire progresserait de 15,8%, pour se situer à 216,5 milliards à fin décembre 2014.

Il ressort de l'état de convergence, que la Guinée-Bissau respecterait deux critères de premier rang en 2014. Toutefois, le solde global, critère clé ne serait pas respecté en 2014. Au niveau des critères de second rang, aucun critère ne serait respecté.

Au total, les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance du PIB seraient respectivement de 1,0 point, 0,4 point et 1,5 point.

2.4.1 EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

Le taux de croissance de l'activité économique s'établirait à 2,9% contre 0,9% en 2013. Cette accélération de la croissance serait imputable principalement aux performances des secteurs primaire et tertiaire consécutive à une hausse de la production vivrière et celle de la noix de cajou, et un regain d'activité dans le secteur tertiaire.

Le secteur primaire enregistrerait une croissance de 2,3% contre 3,1% en 2013. La croissance de ce secteur serait tirée par l'agriculture vivrière à la faveur de la mise en œuvre notamment des projets dans le sous-secteur agricole ainsi que la production de la noix de cajou.

Le secteur secondaire progresserait de 2,9% contre 1,9% en 2013. L'activité dans ce secteur serait soutenue par la relance des activités industrielles notamment, l'agroalimentaire et la branche eau-électricité. Le sous-secteur de l'énergie électrique bénéficierait des projets soutenus par l'IREN et de la mise en œuvre des projets financés par la BOAD.

Le secteur tertiaire connaîtrait une hausse de 3,3% contre une baisse de 1,4% en 2013, en liaison avec le dynamisme des activités commerciales, des transports, de télécommunications et celles des banques.

Au total, les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance du PIB seraient respectivement de 1,0 point, 0,4 point et 1,5 point.

En 2014, l'activité économique serait marquée par des tensions inflationnistes modérées. Le taux d'inflation annuel moyen s'établirait à -0,8% contre 0,7% en 2013. Cette évolution traduirait la baisse des prix imputable aux fonctions «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées», «Communication» et «articles d'habillement et chaussures».

En effet, sur les huit premiers mois de l'année auraient baissé de 1,4% contre une hausse de 0,7% au cours de la même période de 2013. Cette baisse est due principalement au recul des prix des produits alimentaires de 0,8% contre une hausse de 0,8% au cours de la même période de 2013. Les mouvements ont été similaires au niveau des fonctions « communication » et « articles d'habillement et chaussures » avec des baisses de 9,0% et 3,8%, respectivement contre des hausses de 1,2% et 0,3% au cours de la même période de 2013. Si la tendance actuelle se maintenait la norme communautaire de 3% au maximum serait respectée.

En 2014, l'exécution des opérations financières de l'Etat se caractériserait par une aggravation du solde global hors dons, qui s'établirait à -10,5% contre -7,2% en 2013. Cette évolution serait imputable essentiellement à une forte progression des dépenses totales.

Les recettes totales progresseraient de 4,4% et seraient tirées principalement par les recettes non fiscales en hausse de 22,4% à la faveur d'une reprise de la coopération en matière de pêche à travers la vente de licences. Les recettes fiscales devraient s'inscrire en légère hausse de 1,4%. Les dons s'inscriraient également en hausse de 104,0% en liaison avec une augmentation des appuis budgétaires attendus à la faveur de la normalisation de la situation sociopolitique.

Quant aux dépenses totales et prêts nets, ils augmenteraient de 28,1% imputable principalement aux dépenses courantes, car les dépenses en capital accuseraient une baisse de 3,7% en 2014. Les dépenses courantes augmenteraient de 46,2%, hausse imputable principalement à la masse salariale qui augmenterait de 19,7% et au paiement des intérêts sur la dette publique. Au total, le solde global hors dons s'établirait à 10,5% contre 7,2% du PIB en 2013. Quant au solde global, il ressortirait à -3,6% contre 3,7% en 2013.

S'agissant de la dette publique totale, son encours s'établirait à 64,8% du PIB contre 57,6% en 2013. Ce taux relativement élevé serait lié à la dette intérieure qui représente plus de la moitié de l'encours de la dette publique totale.

Au niveau des échanges avec l'extérieur, la balance commerciale se détériorerait en relation avec la progression de 24% des importations, plus rapide que celle des exportations de 13%. Conséquemment, le déficit courant hors dons rapporté au PIB nominal s'aggraverait. Il passerait de 4,8% en 2013 à 7,8% en 2014. Toutefois, à la

faveur des aides budgétaires, des transferts des fonds des migrants et des transferts en capital, l'excédent du solde global de la balance des paiements s'améliorerait, passant de 10,3 milliards à 12,1 milliards en 2014.

En ce qui concerne la situation monétaire, les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires s'établirait à 107,0 milliards à fin décembre 2014, contre 94,9 milliards à fin décembre 2013. Le crédit intérieur progresserait en passant de 88,3 milliards en 2013 à 105,8 milliards en 2014. Les crédits à l'économie progresseraient de % pour s'établir à 77,9 milliards en 2014. Traduisant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire a progressé de 15,8%, pour se situer à 216,5 milliards à fin décembre 2014.

2.4.2. ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2014

L'état de la convergence se présenterait comme suit :

Critères de premier rang

- **Le solde global rapporté au PIB nominal** s'établirait -10,5% contre -7,2% en 2013 ;
- **Le taux d'inflation annuel moyen** se situerait à -0,8% contre 0,7% en 2013 ;
- **Le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal** se situerait à 64,8% contre 57,6% en 2013 ;

Critères de second rang

- **Le ratio de la masse salariale sur recettes fiscales** s'établirait à 81,3% contre 68,9% en 2013 ;
- **Le taux de pression fiscale** se situerait à 6,0% contre 6,2% en 2013.

Au total, la Guinée-Bissau respecterait deux critères de premier rang en 2014. Le solde global, critère clé, ne serait pas respecté en 2014. Au niveau des critères de second rang, aucun critère ne serait respecté en 2014.

2.4.3. PERSPECTIVES ECONOMIQUES POUR 2015-2019

Principaux éléments du programme

Le programme pluriannuel de convergence 2015-2019, transmis à la Commission, le 10 novembre 2014, est basé sur les orientations générales de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Il constitue une actualisation du programme pluriannuel quinquennal 2014-2018.

Le Document de la Stratégie Nationale de la Réduction de la Pauvreté (DENARP II) est le principal document de référence du pays, pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et politiques de développement économique et social. L'objectif principal du DENARP II est de réduire de façon significative la pauvreté dans ses multiples dimensions en créant plus d'opportunités de revenus, d'emplois et en améliorant l'accès aux services publics de base de qualité dans un Etat de droit renforcé.

Le programme s'inscrit dans les orientations générales pour la période 2014-2018 du nouveau Gouvernement, récemment présentées à l'Assemblée Nationale Populaire. Il comporte deux composantes à savoir un volet d'urgence pour gérer les difficultés actuelles du pays et des réformes structurelles pour inscrire le pays sur un sentier de croissance forte et durable.

Les principaux objectifs du programme pluriannuel de convergence 2015-2019 sont :

- de consolider la croissance économique en réalisant en moyenne par an, un taux de croissance de 5,1% du PIB réel ;
- de poursuivre l'assainissement des finances publiques ;
- d'améliorer l'environnement des affaires en réduisant progressivement les barrières au développement du secteur privé ;
- d'assainir et moderniser l'administration publique.

Pour réaliser ces objectifs, le Gouvernement envisage de mettre en œuvre des programmes et projets pour soutenir le secteur de la production nationale, notamment la production vivrière et celle de la noix de cajou. L'assainissement des finances publiques sera également poursuivi et renforcé à travers les mesures qui mettent l'accent sur la modernisation de l'Administration publique, l'amélioration de la performance des régies financières, le renforcement du contrôle des dépenses publiques. A cet effet, le Gouvernement mettra l'accent sur les trois domaines que sont :

- les infrastructures afin d'accroître la productivité et la compétitivité du pays ;
- l'industrialisation, dans le but de diversifier la base productive ; et
- l'urbanisation. L'amélioration de l'environnement des affaires constitue également une priorité pour le Gouvernement qui considère le secteur privé comme un partenaire clé pour le développement de la Guinée-Bissau.

Dans ce cadre et conformément aux orientations du DENARP II, le Gouvernement compte accélérer les réformes et la mise en œuvre de projets pour créer un environnement macroéconomique stable et incitatif et pour promouvoir un développement économique inclusif et durable.

Au niveau des actions de soutien à la croissance, la politique du Gouvernement vise à accompagner le développement des filières porteuses dans le secteur agricole, de

la pêche et de l'élevage ainsi que le tourisme. Ces secteurs bénéficieront d'investissements prioritaires concernant les infrastructures agricoles et les services d'encadrement des activités productives, post agricoles et de commercialisation. Il en est de même pour la pêche et les industries de transformation de produits locaux.

Le Gouvernement poursuivra également la mise en œuvre des programmes et projets retenus dans sa stratégie de lutte contre la pauvreté visant l'augmentation de la production locale. Il s'agit, notamment, dans le secteur primaire, du programme spécial de sécurité alimentaire, du projet de réhabilitation rurale et de développement communautaire.

Au niveau du secteur primaire, il est attendu une croissance de 5,6% en moyenne par an sur la période du programme. Cette croissance du secteur primaire serait soutenue par le sous-secteur agricole, notamment par une augmentation de la production vivrière et celle de la noix de cajou. La mise en œuvre effective des projets identifiés permettra de relever le niveau de l'offre des produits vivriers et de réduire les importations de ces produits.

En ce qui concerne le secteur secondaire, sa valeur ajoutée progresserait de 5,2% en moyenne par an. Il serait soutenu par l'agro-industrie et les BTP qui bénéficieraient de la poursuite des projets publics de réhabilitation des infrastructures de base. Ce secteur bénéficierait également du regain d'activité de la pêche industrielle.

S'agissant du secteur tertiaire, il devrait continuer à bénéficier du dynamisme des activités bancaires, des transports et des télécommunications. Ce secteur enregistrerait une croissance de 4,5% en moyenne par an au cours du programme. S'agissant de la promotion et du développement du secteur privé, le Gouvernement compte poursuivre les actions visant (i) l'amélioration du cadre juridique et administratif des affaires, (ii) le développement du système financier afin de l'orienter vers un meilleur soutien aux opérateurs économiques, et (iii) le développement du partenariat public-privé en vue d'améliorer la gestion de certains services économiques (port, aéroport, développement urbain, etc.).

Au plan de la modernisation de l'administration publique et de l'amélioration des services publics, les efforts se poursuivront et se renforceront. Pour maintenir la dynamique des réformes de l'administration publique, la politique vise à consolider et à renforcer l'efficacité de la gestion budgétaire. A cet effet, les mesures suivantes seront axées sur : i) l'alignement du budget aux priorités définies dans le cadre du DENARP II, iii) l'amélioration de la gestion des marchés publics par le renforcement de la transparence et la concurrence dans l'attribution des marchés et l'amélioration du suivi et du contrôle budgétaire.

En matière de prix, le Gouvernement mettra en œuvre une politique des prix adéquate et prudente en cohérence avec la politique monétaire et les dispositions communautaires. L'accroissement de la production locale devrait contribuer à la baisse des prix intérieurs. Ainsi, l'évolution des prix serait contenue à 3,0% maximum par an tel que le prévoit la norme communautaire.

Dans le domaine des finances publiques, les mesures de renforcement des capacités et de lutte contre la fraude des régies financières seront poursuivies pour améliorer le niveau de recouvrement des recettes budgétaires. Dans ce cadre, il est instauré un renforcement du contrôle sur les exonérations et un renforcement du contrôle douanier.

En ce qui concerne le recouvrement des recettes intérieures, il est envisagé le renforcement des contrôles de la taxe à l'achat par des points douaniers d'entrée, le renforcement des structures du Ministère des Finances, notamment la grande unité des contribuables pour assurer la conformité de déclarations fiscales et étendre l'application du SYSCOA aux principales entreprises.

Les projections budgétaires font ressortir une hausse plus marquée en 2015 avec une progression de 41,6%, pour se situer à 2,8% en 2016 et pour progresser en moyenne de 8,4% sur le reste de la période du programme. Ainsi, les recettes fiscales passeraient de 42,5 milliards en 2015 à 64,1 milliards en 2019, soit une progression de 10,1% en moyenne par an. En outre, les recettes non fiscales augmenteraient de 2,5% en moyenne par an de 2015 à 2019, après avoir enregistré une hausse exceptionnelle de 159,2% en 2015, reflétant la reprise des ventes des licences de pêche et la compensation de l'Union européenne. Quant aux dons, ils s'inscriraient en hausse de 5,6% en moyenne par an sur la période 2016-2019, après avoir enregistré une baisse en 2015.

Pour soutenir l'objectif des recettes contenu dans le programme, les mesures à mettre en œuvre sont relatives, notamment au renforcement des capacités des régies fiscales et le contrôle rigoureux des exonérations douanières à l'importation de riz, de sucre, de gasoil et de farine de blé.

S'agissant des dépenses publiques, les réformes visent notamment, la modernisation et l'amélioration de la gestion financière à travers, entre autres, la mise en place du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques. L'évolution de dépenses totales et prêts nets serait marquée par un effort de maîtrise de celles-ci. En effet, les dépenses totales et prêts nets progresseraient de 6,8% en moyenne par an sur la période 2016-2019, après avoir enregistré une baisse de 3,5% en 2015.

Au total, la mise en œuvre du programme pluriannuel 2015-2019 se traduirait, d'une part, par une hausse du taux de pression fiscale qui passerait de 6,7% en 2015 à 8,4% en 2019 et, d'autre part, par une maîtrise des dépenses totales en termes de PIB. Ces dépenses totales passeraient de 16,1% du PIB en 2015 à 17,3% en 2019. Cette évolution serait en rapport avec les résultats issus de la réforme de l'administration publique et une meilleure maîtrise des dépenses courantes.

S'agissant de la dette publique totale, la Guinée-Bissau poursuivra, dans le cadre d'un programme avec le FMI, une politique prudente d'endettement en faisant recours essentiellement à des prêts concessionnels pour les financements du développement.

Evaluation technique du programme

- Présentation du programme

Le programme pluriannuel de convergence 2015-2019 de la Guinée-Bissau est conforme au canevas type de présentation des programmes pluriannuels. Il comporte les annexes statistiques et une matrice des mesures.

- Cohérence entre les programmes

Le programme est cohérent avec la stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

- Amélioration continue des critères de convergence

Le profil des critères de convergence est marqué par une amélioration sur toute la période du programme.

- Conformité par rapport aux objectifs de l'année de convergence

En 2019, selon les prévisions du programme, tous les critères de premier rang seraient respectés.

- Pertinence des hypothèses

Les projections macroéconomiques font ressortir une croissance du PIB réel de 4,7% en moyenne par an sur la période du programme pluriannuel de convergence. Cet objectif de croissance semble réalisable au regard du nouveau contexte promoteur marqué par un retour à une vie constitutionnelle normale. Toutefois, les perspectives économiques en Guinée-Bissau seraient tributaires de la consolidation de la stabilité sociopolitique ainsi que de la capacité des autorités à mener à terme les réformes engagées dans les secteurs tels que l'énergie et l'Administration et à la reprise de la coopération avec les partenaires financiers.

Au niveau du secteur réel, les hypothèses de croissance seraient basées sur une hausse de la production agricole, notamment vivrière et celle de la noix de cajou et une hausse des investissements publics grâce à une mobilisation accrue des ressources des partenaires extérieurs dans le cadre de la conclusion d'un programme économique et financier avec les institutions de Breton Woods.

Dans ce cadre, la priorité sera portée sur les actions d'accompagnement de développement des filières porteuses dans le secteur agricole, de la pêche et de l'élevage ainsi que le tourisme. Ces secteurs bénéficieraient des investissements prioritaires concernant les infrastructures agricoles et les services d'encadrement des activités productives.

Le développement du secteur privé constitue également un axe prioritaire des actions du Gouvernement qui permettront de promouvoir le développement du secteur privé à travers (i) l'amélioration du cadre juridique et administratif des affaires, (ii) le développement du système financier afin de l'orienter vers un meilleur

soutien aux opérateurs économiques, et (iii) le développement du partenariat public-privé en vue d'améliorer la gestion de certains services économiques (port, aéroport, développement urbain).

La mise en œuvre effective des mesures prévues dans le cadre du programme permettrait de réaliser une croissance économique de 4,7% en moyenne par an durant la période 2015-2019. Toutefois, au niveau du secteur primaire, les perspectives de croissance restent largement tributaires des conditions climatiques et de l'évolution des prix à l'exportation de la noix de cajou. Au niveau du secteur secondaire, le risque proviendrait des retards dans la mise en œuvre des réformes notamment dans le secteur de l'énergie et dans l'amélioration du climat des affaires qui pourraient freiner l'afflux attendus des investissements privés étrangers.

Au niveau des finances publiques, le programme vise l'assainissement, à travers l'amélioration de la gestion financière et la modernisation de l'administration publique la consolidation de la politique fiscale et la soutenabilité de la dette publique. L'évolution des finances publiques serait marquée par une amélioration progressive et encourageante du taux de pression fiscale, qui permettrait d'assurer le respect du critère clé sur la période du programme.

2.4.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Il ressort de l'évaluation du programme pluriannuel 2015-2019 que la Guinée-Bissau respecterait les conditions de convergence en 2019. De ce fait, la Commission recommande au Conseil des Ministres son adoption. Afin de consolider le cadre macroéconomique et les conditions de convergence, les Autorités devraient :

- consolider la stabilité sociopolitique et la sécurité pour favoriser la reprise de la coopération et des activités économiques;
- poursuivre l'assainissement des finances publiques par :
 - le renforcement des capacités des régies financières pour améliorer le niveau de recouvrement des recettes budgétaires ;
 - l'intensification de la lutte contre la fraude fiscale et la suppression des dépenses extrabudgétaires.

EVOLUTION DES INDICATEURS DE CONVERGENCE DE GUINEE BISSAU

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Critères de 1^{er} rang						
Solde global/PIB (%)	0,2	-0,6	-2,4	-3,7	-3,6	-2,0
Taux d'inflation (%)	2,2	5,1	2,3	0,7	-0,8	3,0
Encours de la dette publique/PIB (%)	167,7	56,5	49,8	57,6	64,8	63,0
Critères de 2nd rang						
Masse salariale/recettes fiscales (%)	79,2	58,6	64,5	68,9	81,3	69,6
Taux de pression fiscale (%)	7,9	7,7	7,7	6,2	6,0	6,7
Taux de croissance du PIB	4,4	8,9	-2,2	0,9	2,9	4,7

2.5 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU MALI

En 2014, l'activité économique enregistrerait un taux de croissance de 5,8% contre une prévision de 6,6% et une réalisation de 1,7% en 2013. Cette évolution serait soutenue par les bons taux de croissance dans les secteurs primaire et tertiaire avec des taux respectifs de 9,4% et 4,8%. L'activité économique se déroulerait dans un contexte de maîtrise d'inflation grâce aux performances du secteur primaire au cours de la campagne agricole 2013-2014. Le taux d'inflation annuel moyen ressortirait à 0,9% en 2014 contre -0,6% en 2013.

En ce qui concerne les finances publiques, la situation se caractériserait par une aggravation des déficits budgétaires, liée essentiellement à l'accroissement des dépenses. Ainsi, le solde global s'établirait à -1,3% du PIB nominal contre -0,7% en 2013.

La balance des paiements serait caractérisée par une aggravation du déficit du compte courant qui, rapporté au PIB nominal, ressortirait à 7,9% en 2014 contre 3,7% en 2013, en relation principalement avec la baisse des exportations et la hausse des importations.

La situation monétaire se caractériserait par une baisse des avoirs extérieurs nets et une hausse du crédit intérieur. La plus forte hausse du crédit intérieur induirait une augmentation de la masse monétaire de 5,6%, pour s'établir à 1.922,5 milliards à fin décembre 2014.

En matière de convergence, seuls les critères de premier rang seraient respectés en 2014. Au titre du Programme Pluriannuel de Convergence 2015-2019, la même évolution serait enregistrée.

2.5.1 EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

En 2014, la reprise de l'activité économique devrait se poursuivre avec un taux de croissance de 5,8% contre une prévision initiale de 6,6% et une réalisation de 1,7% en 2013. Cette révision à la baisse de la croissance est due à un ralentissement de l'activité dans les secteurs secondaire et tertiaire par rapport aux prévisions initiales. Ainsi, les taux de croissance du secondaire et du tertiaire ressortiraient respectivement à 1,8% et 4,8% au lieu de 7,0% et 7,7% prévus en 2013.

Les prévisions de croissance du secteur primaire qui étaient de 5,3% pour l'année 2014 ont été revues à la hausse à 9,4%. Cette hausse s'explique par la bonne pluviométrie dont a bénéficié ce secteur et la mise à disposition des intrants agricoles dans de bonnes conditions. La performance du primaire est imputable aux branches « agriculture vivrière hors riz », « consolidée du riz » et « consolidée du coton ».

Les niveaux de productions du riz et des autres céréales ont été respectivement de 2,433 millions de tonnes et 4,057 millions de tonnes en 2014 contre 2,211 millions tonnes et 3,524 millions en 2013. La production globale des céréales est ressortie à 6,491 millions de tonnes en 2014 contre 5,736 millions de tonnes en 2013 et 6,674

millions de tonnes en 2012, soit une croissance de 13,2% en 2014 contre un repli de 14,1% en 2013.

La branche « agriculture vivrière hors riz » et la branche « consolidée du riz » devraient croître respectivement de 15,0% et 10,0%, contre des prévisions initiales de 6,3% et 5,8%.

Quant à la branche consolidée du coton, sa production devrait atteindre 505 000 tonnes en 2014 contre 440 027 tonnes en 2013 soit une croissance de 14,8% en 2014 contre 3,0% en 2013.

Contrairement aux estimations du programme 2014-2018 où il était prévu une croissance du secteur secondaire de 7,0%, avec la révision des comptes économiques au mois de septembre 2014, il afficherait une croissance moindre estimée à 1,8%. Ce ralentissement du secondaire provient du repli des activités des « Industries textiles » et « Autres industries manufacturières » avec des taux de croissance négatifs de 6,0% et 20,0% après des hausses de 1,0% et 5,0% prévues dans le programme pluriannuel 2014-2018. En outre, au niveau des branches « BTP » et « Eau et électricité », la croissance serait faible par rapport aux prévisions, soit 5,0% et 10,0% contre 15,0% et 9,1%.

Le secteur tertiaire devrait avoir une performance inférieure à celle prévue, soit 4,8% contre 7,7%. Cette situation est imputable au ralentissement des activités au niveau du « Commerce » et des « Autres services marchands non financiers ». Ils seraient chacun, en accroissement de 3,0% contre des prévisions respectives de 7,2% et 15,0%.

Au total, les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance du PIB seraient respectivement de 3,4 points, 0,3 point et 2,1 points.

Du côté de la demande, la croissance serait soutenue par la consommation et les investissements. La consommation finale progresserait de 3,2% contre 6,6% en 2013. Les investissements progresseraient de 19,2% contre 24% en 2013 avec une prépondérance des investissements publics. Au plan des échanges extérieurs, les exportations de biens et services baisseraient de 2,5% en rapport avec la baisse des cours de l'or et du coton exportés. Quant aux importations de biens et services, elles croîtraient de 5,2% contre 9,0% en 2013 en relation avec le gel de plusieurs chantiers publics.

Les contributions à la croissance de la consommation, de l'investissement et des échanges extérieurs seraient de 2,5 points, 3,2 points et 0,1 point.

S'agissant de l'évolution des prix, elle serait caractérisée par une faible progression. En effet, en glissement annuel sur les neuf premiers mois de l'année, le taux d'inflation a été de 0,8% contre -0,7% pour les neuf premiers mois de 2013. Cette progression résulte de la hausse observée au niveau des fonctions « transports » et « Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants », partiellement compensée par les baisses au niveau de la plupart des autres fonctions. Sur l'ensemble de l'année, le taux d'inflation ressortirait à 0,9% en 2014 contre - 0,6% en 2013.

Au niveau des finances publiques, en 2014, la situation financière de l'Etat se caractériserait par une aggravation des déficits budgétaires. Ainsi, le solde budgétaire global dons compris ressortirait à -76,6 milliards, soit -1,3% du PIB contre -0,7% du PIB en 2013 en liaison avec la hausse des dépenses plus rapide que celle des recettes, en relation avec la poursuite de la relance de l'activité économique en 2014.

Les recettes totales, constituées de recettes fiscales et non fiscales et de recettes provenant des fonds spéciaux et des budgets annexes et autres organismes s'accroîtraient de 14,1% pour représenter 16,4% du PIB contre 15,5% en 2013. Cette évolution, liée à la reprise de l'activité économique après la crise et à la réorganisation des services fiscaux se caractériserait par une hausse des recettes fiscales de 14,9% pour représenter 15,9% du PIB contre 14,9% en 2013. Par contre, les recettes non fiscales baisseraient de 6,1% pour représenter comme en 2013, 0,6% du PIB.

En 2014, environ 317,7 milliards de dons seraient mobilisés contre une prévision de 199,1 milliards programmés. Ce bon résultat tient surtout au renouvellement de la confiance des partenaires aux nouvelles autorités après le retour du Mali à une vie constitutionnelle normale. Ainsi, les dons progresseraient de 58,9% en 2014 et atteindraient 5,5% du PIB contre 3,7% en 2013. Les prévisions des dons ont été faites sur la base des annonces des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Les dépenses totales et prêts nets ressortiraient en nette progression par rapport aux objectifs, s'établissant à 1651,8 milliards contre une prévision de 1490,7 milliards, soit une hausse de 10,8%. Ils sont également en hausse de 26,4% par rapport à 2013 et représenteraient 28,4 % du PIB en 2014 contre 24,2% en 2013.

Les dépenses totales seraient tirées par les dépenses courantes qui représenteraient 56,4% des dépenses budgétaires contre 43,9% pour les dépenses en capital en 2014. Le poids important des dépenses courantes s'expliquerait par le renforcement des actions de l'Etat en faveur des secteurs sociaux en vue de la réalisation des objectifs fixés dans le document du Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (CSCR) et par l'augmentation de la masse salariale.

La hausse des dépenses budgétaires concernerait aussi bien les dépenses courantes que celles en capital. En passant de 800,5 milliards à 874,8 milliards, les dépenses courantes enregistreraient une augmentation de 9,3% par rapport à 2013. Elles seraient ainsi en hausse par rapport aux prévisions de 2014 fixées à 851,6 milliards. La hausse des dépenses courantes par rapport aux prévisions est surtout en rapport avec la progression des «transferts et subventions», qui ressortirait à 263,5 milliards contre une prévision de 242,7 milliards (subvention intrants agricoles, énergie, sécurité sociale).

Les dépenses en capital augmenteraient de 68,6% par rapport à 2013. Cette situation s'explique par le fait qu'en 2013, il n'y a pas eu beaucoup d'investissements suite à la situation sociopolitique du pays. En 2014, le Gouvernement a mis en œuvre le plan de relance économique qui a pour objectifs entre autres, la mise en état des infrastructures détruites dans le nord et la relance des activités des secteurs

affectés par la crise. A cela s'ajoutent les investissements pour l'atteinte des objectifs de croissance que le pays s'est fixé.

La forte hausse des dépenses en capital traduit quant à elle la reprise des travaux d'investissement suspendus et le démarrage des travaux de reconstruction des infrastructures détruites pendant la crise. Ces efforts s'inscrivent également dans le cadre de la poursuite de la politique d'investissements engagée par l'Etat depuis 2009, après les crises alimentaire, énergétique et financière qui avaient sérieusement réduit la capacité financière de l'Etat.

L'exécution des opérations financières de l'Etat se traduirait en 2014 par une aggravation du déficit budgétaire global dons exclus, qui s'établirait à 6,8% du PIB contre 4,4% en 2013. Dons inclus, le déficit budgétaire global ressortirait à 1,3% en 2014 et contre une réalisation de -0,7% en 2013.

En matière d'endettement, l'encours de la dette publique à moyen et long termes est estimé à 1 923,2 milliards de FCFA à fin 2014, soit 33,0% du PIB, comprenant une dette intérieure de 438,6 milliards, (22,8% de l'encours total) et une dette extérieure de 1 484,6 milliards (77,2% de l'encours total). Cet encours de la dette extérieure comprend la dette multilatérale pour 1 202,1 milliards et la dette bilatérale pour 282,5 milliards.

Le niveau de l'endettement extérieur est soutenable et son évolution future mérite d'être suivi au regard des nouveaux engagements. En matière de dette intérieure, les recherches en vue de la centralisation de tous les emprunts intérieurs et leur gestion par la Direction Générale de la dette Publique devraient permettre un bon suivi.

En ce qui concerne les échanges avec l'extérieur, la balance commerciale se dégraderait de -298,1 milliards, en rapport avec le repli des exportations de biens. En conséquent, le déficit du solde courant hors dons s'aggraverait en passant de 5,8% du PIB en 2013 à 8,8% du PIB en 2014. Et le solde global enregistrerait un déficit de 80,6 milliards en 2014 après un excédent de 61,5 milliards en 2013.

S'agissant de la situation monétaire, les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires établiraient à 685,2 milliards à fin décembre 2014, en baisse de 80,6 milliards par rapport à décembre 2013. Le crédit intérieur s'accroîtrait de 14,0% pour s'établir à 1 285,6 milliards à fin décembre 2014. L'encours des crédits à l'économie progresseraient de 9,2% pour s'établir à 1 345,2 milliards, en liaison avec les crédits octroyés principalement aux entreprises exerçant dans les domaines des hydrocarbures, de l'agro-industrie et des mines. Reflétant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire se situerait à 1 922,5 milliards, en hausse de 5,6% en 2014.

2.5.2 ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2014

L'état de convergence en 2014 se présenterait comme suit

Critères de premier rang

- **Le ratio du solde budgétaire global, dons compris rapporté au PIB nominal** se situerait à -1,3% contre -0,7% en 2013 ;
- **Le ratio du taux d'inflation annuel moyen** ressortirait à 0,9% contre -0,6% en 2013 ;
- **Le ratio de l'encours de la dette publique intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal** s'établirait à 33,0% contre 32,3% en 2013.

Critères de second rang

- **Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales** se situerait à 35,9% contre 36,1% en 2013 ;
- **Le ratio du taux de pression fiscale** s'établirait à 15,9% contre 14,9% en 2013.

L'analyse de l'état de convergence de l'économie du Mali en 2014 montre que seuls les critères de premier rang seraient respectés. Des efforts pourraient être encore déployés pour maîtriser la masse salariale et améliorer la pression fiscale.

2.5.3 PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2015-2019

Le programme pluriannuel du Mali au titre de la période 2015-2019 est parvenu à la Commission le 31 octobre 2014. Il est une actualisation du programme 2014-2018 adopté par le Conseil des Ministres par Décision n°18/2013/CM/UEMOA du 19 décembre 2013.

Principaux éléments du Programme

Les objectifs de politique économique du programme visent à assurer la stabilité macroéconomique et à instaurer une dynamique de croissance forte et soutenue créatrice d'emplois, fondé sur le retour à une situation politique et sécuritaire normale sur la période du programme. Ainsi, la croissance attendue en 2015 serait de 5,5%. Sur la période du programme, l'économie malienne devrait enregistrer un taux de croissance moyen de 5,3% soutenu par tous les secteurs. La croissance dans le secteur primaire serait de l'ordre de 4,7% en moyenne, soutenue par la production du riz, et des autres céréales. Les branches riz et coton bénéficieront du soutien de l'Etat à travers la poursuite de la politique de subvention aux intrants, aux aménagements hydroagricoles et aux aides à la mécanisation de l'agriculture.

Le secteur secondaire enregistrerait aussi une croissance moyenne de 4,7%, soutenue sur la période par les branches « Industries manufacturières » « Eau et électricité » et les « BTP ». Cependant, à partir de 2017, il est prévu une baisse de la production aurifère qui doit se poursuivre jusqu'à la fin du programme en 2019. Au niveau de l'industrie, d'importantes réalisations et réformes sont attendues. Il s'agit notamment de la mise en œuvre du nouveau plan d'actions 2015-2017 de la politique de développement industriel adoptée en mars 2010 et dont l'objectif général

est de procurer à l'économie malienne « un développement industriel ordonné, rapide, durable et équilibré, générateur d'emplois, permettant au secteur secondaire d'atteindre une contribution à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB) de 20% en 2012 à 42% en 2025 ».

Le secteur tertiaire enregistrerait un taux de croissance moyen de 6,2% qui serait soutenu par les branches « Commerce », « Transports et télécommunications » et les « Autres services marchands non financiers ».

Du côté de la demande, il est attendu sur la période 2015-2019, un regain de croissance de la consommation et des importations. Suite à la normalisation de la situation sociopolitique du pays, les investissements connaîtraient un taux de croissance de 9,0% en 2015 et atteindraient un rythme moyen de 7,4% sur les cinq années du programme. Les investissements privés croîtraient en moyenne de 7,8% tandis que le taux de croissance des investissements publics ressortirait à 7,0%. Cela s'explique par les grands travaux prévus dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau plan d'actions de la politique de développement industriel.

Cette hausse de la demande serait en rapport avec l'amélioration de l'enveloppe des dépenses prévisionnelles publiques inscrites au Programme Triennal d'Investissement (PTI) 2013-2015 estimées à 640,4 milliards, destinées à la réalisation de grands travaux d'infrastructure notamment la réhabilitation des aménagements hydro-agricoles dans la zone de l'Office du Niger, le développement des infrastructures agro-sylvio-pastoral, la construction des routes, des écoles, des centres de santé, etc.

Dans le secteur privé, les actions qui contribueraient à l'atteinte des objectifs sur la période 2015-2019 sont, entre autres, la réalisation de nouveaux travaux d'infrastructures et d'aménagement et la poursuite de ceux en cours sur cinq (05) zones industrielles à Bamako et dans les régions. Ces productions permettraient la réduction des importations des produits similaires fabriqués par ces entreprises. Aussi, est-il prévu l'exportation des excédents vers d'autres pays de la sous-région.

Dans le domaine des finances publiques, les objectifs visent à contenir le déficit global par l'adoption de mesures visant à atteindre un niveau de recettes fiscales nettes suffisant. L'exécution des dépenses se fera conformément aux priorités définies dans le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) et le Plan de Relance Durable 2013-2017. Dans ce cadre, les stratégies ont été proposées en matière d'amélioration des recettes et de maîtrise de l'évolution des dépenses. En matière de recettes, les mesures fiscales et douanières visent, entre autres, la réduction et la suppression des exonérations ; l'amélioration du fonctionnement et du rendement de la TVA, le renforcement du contrôle et la promotion du civisme fiscal.

Les dons ressortiront en 2015 à 229,9 milliards de FCFA contre 317,7 milliards en 2014, soit une baisse de 27,6%. Les prévisions de mobilisation des dons ont été faites en fonction des annonces pour 2015. Pour le reste du programme, la prudence a été observée jusqu'en 2019, où ils ressortiront à 267,2 milliards.

Les dépenses totales et prêts nets ressortiront en nette progression passant de 1651,3 milliards en 2015 à 2283,3 milliards en 2019, avec un taux d'accroissement des dépenses et prêts nets de 38,3%. Ce poste représentera en moyenne 25,8% du PIB sur l'ensemble de la période. L'augmentation des dépenses sera plus perceptible au niveau des dépenses courantes avec une hausse de 46,8%.

L'accroissement des dépenses courantes s'expliquera par le renforcement des actions de l'Etat en faveur des secteurs sociaux, en vue de la réalisation des objectifs fixés dans le document du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), le renforcement des dotations de fonctionnement des services publics, les nouveaux recrutements dans la fonction publique ainsi que l'organisation des élections en 2018 et 2019.

Les dépenses en capital passeront de 609,2 milliards de FCFA en 2015 à 780,6 milliards en 2019, soit une croissance de 28,1%. La hausse des dépenses en capital témoigne de la reprise des investissements après la crise, de la poursuite des investissements engagés par l'Etat depuis 2009. En somme, l'exécution des opérations financières de l'Etat se traduira par un déficit du solde budgétaire global dont inclus sur la période mais en constante amélioration sauf en 2019 où le déficit s'aggravera légèrement.

Evaluation Technique du Programme

- Présentation du Programme

Le cadre de présentation du Programme 2015-2019 est conforme au canevas type retenu pour l'élaboration des Programmes pluriannuels. Il comporte les annexes statistiques et est accompagné d'une matrice de mesures.

- Cohérence du Programme

Le programme dans ses orientations, est cohérent avec les objectifs du programme économique et financier soutenu par la Facilité Elargie de Crédit du FMI et ceux du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) et du Plan de Relance Durable (PRD) ;

- Amélioration continue des critères de convergence

Le profil des critères de convergence est marqué par une amélioration continue sur la période du programme ;

- Conformité par rapport aux objectifs de convergence

Suivant les objectifs du programme, tous les critères de convergence seraient respectés avant l'horizon de convergence ;

- Pertinence des hypothèses

L'exploitation judicieuse des potentialités agricoles et industrielles dont regorge le pays, justifie le niveau moyen de 5,3% de croissance sur la période du programme. Après la crise de 2012, les diverses réformes structurelles en vue de la reprise

économique et de la création d'un climat socio politique apaisé se poursuivent. En outre, la politique de subventions aux intrants et de renforcement de la mécanisation du secteur agricole soutiendra la productivité du secteur primaire. Au niveau des secteurs secondaire et tertiaire, la mise en œuvre des réformes conforteraient les potentialités attendues pour soutenir la croissance.

En matière d'inflation, le soutien du secteur agricole par l'Etat permet de lutter favorablement contre la hausse du niveau des prix. L'Etat devra poursuivre cet effort et suivre également le comportement des commerçants en ce qui concerne la vente des produits importés.

Au plan des finances publiques, les nouvelles stratégies en matière d'amélioration des recettes et de maîtrise des dépenses aideraient l'Etat à augmenter les recettes budgétaires et à mieux maîtriser les dépenses courantes notamment la masse salariale et les transferts et subventions. Les réformes en matière fiscale permettraient à partir de 2014 d'enregistrer chaque année une hausse des recettes fiscales comprise entre 0,5% et 1% du PIB jusqu'en 2019. Ainsi, les recettes fiscales croîtraient en moyenne de 12,5% chaque année tout au long de la mise en œuvre du programme. En complément à toutes les réformes envisagées au niveau des régies financières, il a été créé un Comité Mixte de Renseignements et d'Investigations Economiques et Financières (CMRIEF) le 15 mars 2012 en vue de renforcer l'efficacité du contrôle fiscal et d'identifier de nouveaux contribuables en utilisant, entre autres, toutes les bases de données de contribuables ou d'opérateurs économiques disponibles à la DGI, la DGD, la DNDC, la DGABE et la Direction Générale des Marchés Publics et de Délégation des Services Publics (DGMP-DSP).

Au cours de la même période, les dépenses totales se stabiliseraient les deux premières années avant de reprendre à un rythme modéré et à un taux moyen d'environ 11% sous l'impulsion des dépenses en capital.

En matière d'endettement, l'Etat a mis en place une stratégie rassurante dont les analyses sont concordantes avec les analyses des services du FMI. Les marges de manœuvre disponibles sont connues et peuvent être judicieusement utilisées à tout moment sans grand risque pour le pays. Une politique de bonne gestion de la dette publique est nécessaire.

Dans l'ensemble, la mise en œuvre des mesures contenues dans le présent programme permettraient aux autorités maliennes de respecter les conditions de convergence à l'horizon et de les conforter. L'ensemble des performances prévues favoriserait la cohésion sociale et la paix durable.

2.5.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'évaluation du programme pluriannuel du Mali au titre de la période 2015-2019 montre que le pays respecterait les conditions de convergence avant l'horizon de convergence. Le programme reste conforme aux objectifs du Pacte. La Commission recommande au Conseil son adoption.

En vue de conforter le processus de convergence décrit par le programme et de maintenir durable le respect des critères, les autorités maliennes seraient invitées à poursuivre :

- le dialogue en vue d'instaurer un climat socio politique apaisé ;
- le soutien au secteur agricole pour accroître la production vivrière pour lutter contre l'inflation et diversifier les productions agricoles et industrielles notamment les produits d'exportation ;
- les efforts de recouvrement des recettes budgétaires afin d'atteindre la norme communautaire du taux de pression fiscale ;
- Les efforts de maîtrise des dépenses courantes notamment les salaires et l'évolution des transferts et subventions.

EVOLUTION DES INDICATEURS DE CONVERGENCE DU MALI

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Critères de 1^{er} rang						
Solde global/PIB (%)	-2,6	-4,2	-1,3	-0,7	-1,3	-2,3
Taux d'inflation (%)	1,2	3,0	5,3	-0,6	0,9	3
Encours de la dette publique/PIB (%)	29,2	29,1	29,3	32,3	33,0	37,7
Critères de 2nd rang						
Masse salariale/recettes fiscales (%)	34,0	36,5	38,4	36,1	35,9	34,3
Taux de pression fiscale (%)	14,6	14,5	14,4	14,9	15,9	16,2
Taux de croissance du PIB	5,8	-2,7	0,0	1,7	5,8	5,5

2.6 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU NIGER

En 2014, l'activité économique se caractériserait par une accélération avec un taux de croissance du PIB de 7,1% contre 4,1% en 2013, en liaison avec le dynamisme des secteurs pétrolier, minier et agricole. Cette croissance se déroulerait dans un contexte marqué par une stabilité des prix avec un taux d'inflation annuel moyen de -0,8% contre 2,3% en 2013.

En ce qui concerne les finances publiques, la situation serait marquée par une aggravation des déficits budgétaires, liée principalement à un accroissement rapide des dépenses. Le déficit global représenterait 5,7% du PIB contre 2,3 % en 2013.

La balance des paiements serait caractérisée par une aggravation du déficit du compte courant, qui rapporté au PIB nominal représenterait 19,6% en 2014 contre 15,6% en 2013, en relation avec l'aggravation du déficit commercial et du solde du revenu primaire dû à la hausse des intérêts sur la dette.

La situation monétaire se caractériserait par une hausse des avoirs extérieurs nets et du crédit intérieur. Reflétant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire progresserait 13,4%, pour se situer à 1.004,8 milliards à fin décembre 2014.

En matière de convergence, trois critères dont deux de premier rang seraient respectés en 2014. Le critère relatif au solde budgétaire ne le serait pas.

2.6.1 EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

En 2014, le taux de croissance économique s'établirait à 7,1% en 2014 contre 4,1% en 2013. Ces perspectives sont principalement liées aux performances attendues des secteurs pétrolier, minier et agricole.

Le secteur primaire enregistrerait un taux de croissance de 8,2% contre 0,0% en 2013. Cette accélération de la croissance est essentiellement liée à la branche agriculture qui progresserait de 10,8% contre -2,0% en 2013, en lien avec une bonne pluviosité. Par contre, les branches élevage et pêche connaîtraient une décélération de leur croissance, en rapport avec les résultats de la campagne agricole 2013/2014 ayant occasionné un déficit fourrager et un faible empoissonnement de certains cours d'eau.

Le secteur secondaire s'accroîtrait de 4,0% en 2014 contre 7,2% en 2013 en rapport essentiellement avec l'augmentation de la production minière (5,6%). La décélération observée s'explique par le recul de 2,2% de la valeur ajoutée de la branche pétrolière en lien avec une forte augmentation des intrants utilisés. Les branches « énergie » et « construction » continueraient de bénéficier des investissements en infrastructures et progresseraient respectivement de 5,0% et 7,2%.

Le secteur tertiaire connaîtrait une hausse de 5,0% en 2014 contre 6,7% en 2013. Cette évolution serait impulsée particulièrement par les branches de transport, de communication et d'activités d'administration publique qui augmenteraient respectivement de 7,0%, 5,6% et 5,7%.

Au total, en 2014 les contributions à la croissance du PIB des secteurs primaire, secondaire et tertiaire et des impôts nets sur les produits s'établiraient respectivement à 3,0 points, 1,1 point et 2,5 points et 0,5 point.

Du côté de ses emplois, en 2014, la croissance du PIB serait essentiellement soutenue par les investissements, notamment publics.

La consommation finale enregistrerait un taux de croissance de 4,8% en 2014, contre 4,5% en 2013, tirée par la consommation publique. La consommation finale des ménages enregistrerait une hausse de 3,9% comme en 2013. La consommation finale des administrations publiques progresserait de 5,8% en 2014, après une hausse de 7,6% en 2013, en rapport avec la forte progression des dépenses publiques.

Les investissements, après une hausse de 2,6% en 2013, progresseraient de 8,4% en 2014. Cette progression proviendrait d'une augmentation de 4,5% de la FBCF privée et d'une hausse de 16,1% de la FBCF publique, en rapport avec la poursuite des travaux d'infrastructures dans les domaines du secteur rural, du secteur routier et des secteurs sociaux entrepris.

Les échanges extérieurs se caractériseraient par une hausse de 3,9% des exportations et une progression de 1,80% des importations.

Au total, les contributions à la croissance du PIB de la consommation finale, de l'investissement et des exportations et des importations s'établiraient respectivement à 6,0 points de pourcentage, 2,5 points, 1,7 point et -3,1 points en 2014.

Le taux d'investissement représenterait 32,6% du PIB en 2014 contre 32,2% en 2013.

L'année 2014 a été caractérisée par un fort ralentissement des prix. En effet, au cours des neuf premiers mois de l'année, les prix ont reculé de 1,3% contre une hausse de 2,1% au cours de la même période en 2013. Ce recul est dû principalement à celui des prix des produits alimentaires de 1,4% contre une hausse de 4,9% au cours de la même période en 2013. Cette tendance a été accentuée par la poursuite du recul des prix de la fonction communication avec une baisse de 15,5% après celle de 3,7% enregistrée au cours de la même période en 2013. L'effet de ces baisses a été atténué par les hausses enregistrées au niveau de la fonction Education et de la fonction Santé. Si la tendance actuelle se maintenait, le taux d'inflation annuel moyen ressortirait à -0,8% pour l'ensemble de l'année.

En 2014, la situation des finances publiques se caractériserait par une aggravation des déficits, expliquée par une très forte hausse des dépenses.

Les recettes totales enregistreraient une hausse de 17,5% pour représenter 18,8% du PIB contre 17,5% en 2013. Cette amélioration est liée à la hausse des recettes fiscales et non fiscales. Les recettes fiscales progresseraient de 15,3% et le taux de pression fiscale ressortirait à 16,7% contre 15,8% en 2013. Cette performance des recettes fiscales provient essentiellement des recettes de la fiscalité intérieure,

les recettes douanières étant restées stables. Ainsi, l'augmentation de 17,0% des recettes de la fiscalité intérieure, soit 75,7% des recettes fiscales totales, s'explique par les mesures prises par les services des impôts visant la simplification du système des impôts sur les revenus, une taxation plus efficace et plus appropriée pour les petites entreprises et un contrôle strict des exonérations. La faible performance des recettes douanières est imputable à une réduction des taux de TVA, voire même une exemption totale de certains produits de grande consommation et au contexte sécuritaire défavorable aux transactions de marchandises avec le Nigeria et certains pays du Maghreb.

Quant aux recettes non fiscales, elles progresseraient pour représenter 2,1% du PIB contre 1,5% en 2013, en liaison avec l'apport attendu des recettes pétrolières et de la téléphonie mobile.

S'agissant des dons, ils augmenteraient de 9,7% pour représenter 8,0% du PIB contre 7,9% en 2013.

Les dépenses totales et prêts nets progresseraient de 18,8% pour représenter 32,6% contre 29,9% en 2013, portées à la fois par les dépenses courantes et les dépenses en capital. Les dépenses courantes augmenteraient de 22,2%. Cette hausse est essentiellement liée à la hausse de la masse salariale aux transferts et subventions et aux intérêts.

L'accroissement de la masse salariale de 21,6% est lié à la poursuite des recrutements dans la Fonction Publique et celui des dépenses de transferts et subventions est lié au contexte sécuritaire qui sévit dans le sahel. Quant aux intérêts, ils passeraient de 11,4 milliards en 2013 à 25,8 milliards en 2014.

Les dépenses en capital seraient en hausse de 16,6%. Cette forte évolution résulterait d'une progression des dépenses en capital financées sur ressources propres de 42,7% en rapport avec la volonté du Gouvernement de réaliser des dépenses importantes dans les domaines agricole, hydraulique, routier et social.

Par ailleurs, il est à noter un montant de prêt net de 439,1 milliards inscrit pour l'année 2014 et correspondant au prêt chinois pour le rachat de 60% des actions détenues par la Chine auprès de la Société de Raffinage de pétrole de Zinder (SORAZ).

Au total, le déficit global hors dons et le déficit s'aggraverait pour représenter respectivement 13,8% et 5,7% du PIB contre 12,4% et 4,3 % en 2013.

Pour ce qui est de la dette, l'encours de la dette publique passerait de 1021,7 milliards à fin décembre 2013, soit 27,9% du PIB à 1042,1 milliards en 2014, soit 26,2% du PIB. Toutefois, il est attendu une forte progression des intérêts qui passeraient de 11,4 milliards en 2013 à 25,8 milliards en 2014. En outre, les prévisions indiquent un encours de la dette publique de 1648,9 milliards à fin décembre 2015, soit 38,7% du PIB.

Les échanges extérieurs se traduiraient en 2014 par une aggravation du déficit du solde de la balance commerciale. Ce déficit passerait de -212,5 milliards en 2013 à 359,7 milliards en 2014 en relation notamment avec la contraction des exportations d'uranium. Conséquemment, le solde courant hors dons rapporté au PIB, passerait de -17,0 % en 2013 à 22,0% en 2014. L'excédent du solde global de la balance des paiements serait également réduit à 73,8 milliards contre 102,4 milliards en 2013.

En ce qui concerne la situation monétaire, la position extérieure nette des institutions monétaires ressortirait en hausse de 73,8 milliards, par rapport à décembre 2013 pour s'établir à 607,6 milliards à fin septembre 2014. L'encours du crédit intérieur s'est inscrirait en hausse de 18,8% pour ressortir à 514,9 milliards en 2014. L'encours des crédits à l'économie se situerait à 598,4 milliards, en hausse de 15,1% par rapport à leur niveau de décembre 2013, des crédits qui seraient octroyées notamment à des sociétés pétrolières, de télécommunications, de l'énergie, des transports et des services. La masse monétaire enregistrerait une augmentation de 13,4%, pour se situer à 1 004,8 milliards à fin 2014.

2.6.2 ETAT DE LA CONVERGENCE

En 2014, l'état de la convergence se présenterait comme suit :

Critères de premier rang

Le ratio du solde budgétaire global rapporté au PIB s'établirait à -5,7% contre -2,3% en 2013 ;

Le taux d'inflation en moyenne annuelle ressortirait à -0,8% en 2014 contre 2,3% en 2013 ;

Le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB se situerait à 26,2% en 2014, contre 27,9% en 2013.

Critères de second rang

Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales se situerait à 34,5% en 2014 contre 32,4% en 2013 ;

Le taux de pression fiscale s'établirait à 16,7% en 2014 contre 15,8% en 2013.

2.6.3 PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2015-2019

Le programme pluriannuel du Niger au titre de la période 2015-2019 est parvenu à la Commission le 28 octobre 2014. Il est une actualisation du programme adopté par la Décision n° 19/2013/CM/UEMOA, du 19 décembre 2013, relative au programme pluriannuel de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de la république du Niger au titre de la période 2014-2018.

Principaux Eléments du Programme

Les objectifs du programme 2015 – 2019 se fondent sur la stabilité du cadre macroéconomique pour assurer la maîtrise de l'inflation et la réduction des risques et incertitudes pour les investisseurs. Ils se fondent notamment sur un renforcement des capacités nationales de production alimentaires, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes naturelles, une amélioration continue des critères de convergence, une réduction sensible du profil de la pauvreté et une amélioration des indicateurs pour l'atteinte des OMD.

Les principaux axes de ce cadre macro-économique sont :

- a) un taux moyen de 7,1% par an sur la période 2015 – 2019;
- b) un taux d'inflation à 2,0% maximum en moyenne par an sur la période de 2015 – 2019 ;
- c) un taux de pression fiscale de 18,8% en 2019 ;
- d) un solde global au moins équilibré à partir de 2018.

Pour atteindre ces objectifs macro-économiques, les réformes en cours seront poursuivies et renforcées.

Au niveau du secteur rural, les orientations générales en matière de sécurité alimentaire et de développement agricole durable sont celles de l'initiative 3N (les nigériens nourrissent les nigériens). L'objectif de l'Initiative 3N est de : (i) renforcer les capacités nationales de production alimentaire, (ii) renforcer les capacités nationales d'approvisionnement ; (iii) renforcer les capacités nationales de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes naturelles.

Dans le domaine des infrastructures, les actions seront marquées par la poursuite des grands chantiers, notamment le projet de la boucle ferroviaire, la construction d'abattoirs modernes, le barrage de Kandadji, la centrale thermique de Goroubanda, l'exploitation du gisement de charbon de Salkadamna, la cimenterie de Kao dans la région de Tahoua.

Les objectifs en matière de recettes budgétaires visent notamment l'accroissement des ressources internes à travers le renforcement des capacités de structures de recouvrement, l'élargissement de la base fiscale, l'achèvement des réformes des services du Ministère en charge des finances et la mobilisation des ressources supplémentaires liées à l'exploitation du pétrole, aux entreprises minières, aux télécommunications, aux transports et le BTP ainsi que de la mise en œuvre des plans d'actions et des mesures administratives au niveau des régions.

La mise en œuvre de ces mesures devrait se traduire par un accroissement sensible des recettes budgétaires. Ainsi, sur la période 2015-2019, les recettes fiscales qui s'accroîtraient de 11,6% en moyenne par an vont imprimer leur rythme de

progression aux recettes budgétaires qui progresseraient de 10,4% en moyenne annuelle. Dans cette optique, les recettes budgétaires passeraient de 19,5% du PIB en 2015 à 18,1% en 2017 pour atteindre 20,1% en 2019. Quant à la pression fiscale, elle passerait de 16,7% en 2014 à 18,8% en 2019.

Quant aux dépenses, elles seront orientées principalement vers les secteurs prioritaires du Plan de Développement économique et Social du Niger (infrastructures, éducation, santé, développement rural) en conformité avec les CDMT, tout en veillant à la compatibilité avec les ressources budgétaires disponibles.

Pour atteindre cet objectif, les actions prioritaires suivantes sont envisagées : (i) amélioration de la qualité et de l'efficacité de la dépense publique par une meilleure allocation des ressources entre les secteurs ; (ii) amélioration des procédures d'exécution des dépenses publiques à travers l'élaboration par toutes les administrations dépensières des plans de passation de marchés publics adossés à des plans d'engagement des dépenses ; (iii) poursuite de l'automatisation du circuit de la dépense ainsi que son déploiement vers les ministères sectoriels ; (iv) renforcement des capacités des structures chargées du contrôle de l'exécution des dépenses publiques ; (v) dynamisation du contrôle du « service fait » et de l'effectivité des livraisons des biens et services.

Ces mesures devraient se traduire par une progression annuelle moyenne des dépenses totales hors prêts nets de 3,0% sur la période. Cette augmentation proviendrait d'une hausse moyenne de 4,3% des dépenses courantes et d'une progression moyenne de 2,1% des dépenses en capital. Ainsi les dépenses totales ne représenteraient plus 24,3% du PIB en 2019 contre 29,9% en 2013.

Evaluation technique du Programme

- **Présentation du Programme**

Le Programme est conforme au canevas type retenu pour l'élaboration des programmes pluriannuels.

- **Cohérence du programme**

Le programme, dans ses orientations, est cohérent avec les objectifs du programme économique et financier soutenu par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) et ceux du Plan de Développement Economique et Social (PDES).

- **Amélioration continue des critères de convergence**

Le seul critère de 1^{er} rang non respecté est marqué par une amélioration continue sur toute la période du programme. Il est respecté dès 2016 et sur tout le reste de la période.

- Pertinence des hypothèses

L'exploitation des potentialités minières dont regorge le Niger conjuguée à l'application de réformes structurelles et sectorielles adéquates, notamment une politique de maîtrise de l'eau susceptible de conforter de manière durable la production agricole, constituent des gages pour relever le niveau de la croissance économique et enregistrer des performances appréciables dans différents domaines.

De ce point de vue, la réalisation d'un taux de croissance économique moyen de 7,1% sur la période 2015–2019 est réalisable au regard de l'élan amorcé en 2012, avec le début de l'exploitation pétrolière. Pour ce faire, il est indispensable que la politique de développement de l'irrigation envisagée dans le cadre du Plan de Développement Economique et Social soit effectivement mise en œuvre pour réduire la dépendance de l'agriculture vis-à-vis des conditions climatiques. L'importance croissante du secteur secondaire qui réduira la contribution du secteur primaire à la formation du PIB devrait être une occasion pour favoriser une maîtrise de l'eau.

Au plan des finances publiques, l'objectif d'accroître le taux de pression fiscale de 16,7% en 2014 à 18,8% en 2019 est réalisable. De meilleures performances sont possibles si les mesures annoncées sont effectivement mises en œuvre et si les moyens sont trouvés pour améliorer les recouvrements au cordon douanier.

Du côté des dépenses, il convient de reconnaître que le programme s'inscrit dans une logique de maîtrise des dépenses courantes. Cette option serait difficilement réalisable au regard de l'évolution de ces mêmes dépenses, les années précédentes. Selon les projections, les dépenses totales hors prêts nets progresseraient en moyenne de 3% sur la période. Cette augmentation proviendrait d'une hausse moyenne de 4,3% des dépenses courantes et d'une progression moyenne de 2,1% des dépenses en capital. Pourtant depuis 2006, la hausse des dépenses courantes a toujours dépassé 10% par an sauf en 2013. Il est probable que la croissance des dépenses soit plus forte et que les soldes budgétaires projetés soient plus faibles.

Pour ce qui est de la dette publique, l'Etat nigérien a mis en place une stratégie d'endettement qui rassure par rapport à la nécessité de procéder à un suivi de l'accroissement continu du taux d'endettement de 26,2% en 2014 à 31,5% en 2019. Toutefois, la forte hausse des intérêts observée en 2014 appelle à un suivi rapproché de l'évolution du taux d'endettement.

Dans le domaine des prix à la consommation, le gouvernement veillera à un approvisionnement régulier des marchés en produits de consommation courante ainsi qu'à la constitution régulière du stock de sécurité alimentaire et au développement des banques céréalières. Il en résulterait une évolution des prix en deçà de la norme communautaire.

Dans l'ensemble, les objectifs contenus dans le programme permettraient au Niger de respecter les trois critères de premier rang sur la période 2015-2019. Il est cependant probable que les valeurs des critères soient en dessous des prévisions en raison de ce que les objectifs en matière de dépenses semblent optimistes. En plus, une attention particulière devrait être accordée à la mobilisation des recettes fiscales

et des dons prévus de sorte à prendre en charge les risques de dérapage sur les dépenses courantes et les contraintes liées aux dépenses d'investissement.

2.6.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'évaluation du présent programme pluriannuel indique que le Niger respecterait les conditions de convergence sur la période 2015-2019. De ce fait, la Commission juge le programme conforme aux objectifs du Pacte et recommande son adoption au Conseil des Ministres.

Toutefois, pour conforter le processus de convergence décrit par le programme les autorités nigériennes sont invitées à :

- mettre en œuvre les projets inscrits dans le cadre du Plan de Développement Economique et Social, particulièrement les actions portant sur la maîtrise de l'eau ;
- poursuivre et renforcer les efforts de maîtrise de l'inflation en mettant l'accent notamment sur les mesures susceptibles d'aider à accroître la production agricole et à assurer la sécurité alimentaire ;
- mettre en place un plan d'action pour renforcer le niveau des recettes fiscales avec pour objectif le respect de la norme communautaire relative à la pression fiscale de manière soutenue.

EVOLUTION DES INDICATEURS DE CONVERGENCE DU NIGER

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Critères de 1^{er} rang						
Solde global/PIB (%)	-2,4	-1,9	-6,3	-4,3	-5,7	-7,8
Taux d'inflation (%)	0,9	2,9	0,5	2,3	-0,8	3,0
Encours de la dette publique/PIB (%)	24,2	21,9	22,7	27,9	26,2	38,7
Critères de 2nd rang						
Masse salariale/recettes fiscales (%)	34,7	32,4	33,0	32,4	34,5	33,8
Taux de pression fiscale (%)	12,8	16,1	14,5	16,0	16,7	17,5
Taux de croissance du PIB	8,4	2,3	11,1	4,1	7,1	6,0

2.7 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU SENEGAL

En 2014, l'activité économique enregistrerait un taux de croissance de 4,5% contre 3,5% en 2013. Cette croissance serait portée essentiellement par les secteurs secondaire et tertiaire. L'activité économique se déroulerait dans un contexte marqué par des tensions inflationnistes modérées avec un taux d'inflation annuel moyen qui se situerait à -1,1% contre 0,7% en 2013. En 2015, le taux de croissance s'établirait à 5,4%, imputable à l'ensemble des secteurs de l'économie.

Dans le domaine des finances publiques, la situation serait marquée par une réduction du déficit global qui s'établirait à 5,1% du PIB contre 5,5% en 2013. En 2015, le déficit global se situerait à 4,5% du PIB.

La balance des paiements serait caractérisée par une aggravation du déficit du compte courant, qui rapporté au PIB nominal représenterait 10,8% en 2014 contre 9,2% en 2013, en relation avec l'aggravation du déficit commercial.

La situation monétaire se caractériserait par une hausse des avoirs extérieurs nets et du crédit intérieur. Reflétant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire progresserait de 10,0%, pour se situer à 3.439,1 milliards à fin décembre 2014.

S'agissant des indicateurs de convergence, le Sénégal respecterait trois (3) critères en 2014. Toutefois, le critère relatif au solde global rapporté au PIB nominal, critère clé ne serait pas respecté en 2014. En 2015, les mêmes critères seraient respectés.

2.7.1 EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

En 2014, le taux de croissance est projeté à 4,5%. Cette croissance serait soutenue principalement par les secteurs secondaire et tertiaire. L'activité économique devrait se consolider en rapport avec les effets induits des grands projets réalisés dans les sous-secteurs des infrastructures routières et des mesures prises pour améliorer la production et la distribution de l'électricité.

Le secteur primaire progresserait de 0,8% contre 3,3% en 2013. Cette décélération serait liée au sous-secteur agricole en rapport avec l'installation tardive des pluies dans plusieurs localités du pays. Toutefois, le Gouvernement a pris une série de mesures anticipatives afin d'atténuer l'impact de cette installation tardive des pluies sur la production agricole. Il s'agit notamment de la mise à disposition de variétés de semences de niébé et de mil à cycle court mieux adaptées à des situations de déficit pluviométrique. En termes de mise en place des engrais, les prix de cession ont été revus à la baisse pour l'urée ainsi que pour ceux destinés à l'arachide et au mil.

Quant à l'agriculture industrielle, elle enregistrerait une baisse de 3,4% après un repli de 2,3% en 2013, traduisant ainsi le repli de la production arachidière. Dans l'agriculture vivrière, l'augmentation de la production horticole atténuerait la contreperformance de la production céréalière. Le sous-secteur de l'élevage progresserait 1,5% en 2014 contre une hausse de 8,9% un an auparavant. Ce ralentissement serait lié la contraction des abattages de bovins et celle de la production de volaille. Le sous-secteur de la pêche progresserait également de 1,5%

sous l'effet de la pêche industrielle dont les débarquements ont nettement augmenté au cours du premier semestre de 2014 (+10,1%), sous l'impulsion de la relance de l'industrie de transformation de poisson.

Le secteur secondaire enregistrerait une hausse de 4,9% en 2014 contre une contraction de 1,5% en 2013. L'activité dans ce secteur serait tirée par la relance des sous-secteurs des corps gras alimentaires, de la fabrication de sucre, des produits chimiques et des matériaux de construction en rapport avec le dynamisme des BTP.

La fabrication de corps gras alimentaires progresserait de 6,5% contre un recul de 26,1% en 2013, à la faveur de l'appui de l'Etat destiné à redresser la filière. Dans le sous-secteur de la fabrication de sucre et de confiserie, l'activité enregistrerait une hausse de 25% contre un repli de 10,7% en 2013.

L'activité de la fabrication de produits chimiques est attendue en hausse de 2,3% après un recul de 24,6% en 2013, en liaison avec la recapitalisation des Industries Chimiques du Sénégal à travers l'entrée dans le capital de l'entreprise de partenaires indonésiens à hauteur de 100 millions de dollars. Ainsi, la production d'acide phosphorique ainsi que celle d'engrais, sévèrement affectées par les pannes récurrentes et l'insuffisance des intrants, devraient se relancer sous l'impulsion des investissements destinés à remettre sur pied l'outil de production.

L'activité dans le sous-secteur des matériaux de construction enregistrerait une progression de 7,3% contre 0,4% en 2013 reflétant le redémarrage des chantiers de construction au Mali mais également la vigueur des activités de BTP au plan national. En effet, l'activité dans les BTP progresserait de 12,2% contre 10,3% en 2013, sous l'effet, notamment, de la poursuite des grands projets d'infrastructures de l'Etat, en l'occurrence, la construction de l'Aéroport International Blaise Diagne (AIBD) et du Centre de Conférence de Diamniadio, le prolongement de l'autoroute à péage et les projets routiers (RN6, pont de Ndioum, pont de Kolda, etc.) financés par le Millenium Challenge Account (MCA).

S'agissant du sous-secteur de l'énergie, progresserait de 3,5% en 2014, en dépit des progrès importants réalisés dans la fourniture d'électricité grâce à la réhabilitation des capacités de production mais également à travers la mise en place de capacités additionnelles. Globalement, les productions d'électricité et d'eau se conforteraient respectivement de 4% et 2% en 2014.

Les activités extractives seraient en baisse de 20,6% contre une hausse de 3,0% en 2013 en rapport avec les multiples incidents mécaniques et électriques, des pannes techniques mais également des arrêts liés aux délestages qui affectent significativement l'exploitation. En effet, la production du phosphate enregistrerait une baisse de 20,6% contre une hausse 12,1% en 2013.

Au niveau du secteur tertiaire, l'activité serait en hausse de 5,6% contre 6,4% en 2013, tirée par les activités des postes et télécommunications, des services financiers et des transports. , les services d'hébergement et de restauration seraient affectés par les menaces liées à l'épidémie à virus Ebola.

Au total, les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance du PIB seraient, respectivement, de 0,1 point, 1,0 point et de 3,5 points.

Du côté de la demande en 2014, la consommation finale ressortirait en hausse de 3,7% contre 4,7% en 2013, soutenue principalement par sa composante privée en progression de 3,2%. Quant à la consommation publique, elle serait en hausse de 3,9%. La FBCF augmenterait de 6,7% contre 5,5% en 2013, sous l'effet aussi bien des investissements publics que privés en hausse respectivement de 8,8% et de 6,0% en rapport avec la prise en compte du démarrage effectif des travaux du MCA.

Les contributions de la consommation finale, des investissements et des échanges extérieurs à la croissance du PIB seraient de 2,7 points, 1,8 point et 0,0point, respectivement.

En terme nominal, le taux d'investissement s'établirait à 25,7% du PIB contre 25,1% en 2013. Quant au taux d'épargne intérieure brute, il se situerait à 6,9% en 2014 contre 6,1% en 2013.

En 2015, les prévisions tablent sur un taux de croissance du PIB réel de 5,4%, croissance soutenue par l'ensemble des secteurs de l'économie.

L'année 2014 serait marquée par une baisse des prix. En effet, au cours des neuf premiers mois de 2014, les prix ont baissé de 0,9% contre une hausse de 0,7% pour la même période en 2013. Cette baisse est liée principalement au recul au niveau des fonctions « Alimentation et boissons non alcoolisées » et « Logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles » de 1,4% et 4,5%, respectivement contre +1,2% et -0,3% pour la même période en 2013. Si cette tendance se poursuit, en 2014, le taux d'inflation annuel moyen ressortirait à -1,1% contre 0,7% en 2013.

S'agissant des finances publiques, l'exécution des opérations financières de l'Etat serait marquée par une réduction du déficit budgétaire global, qui représenterait 5,1% du PIB contre 5,5% en 2013. Les recettes budgétaires progresseraient de 7,2%, pour représenter 19,9% du PIB. Cette évolution serait imputable essentiellement aux recettes fiscales en hausse de 8,7% en liaison avec la progression des impôts indirects, les droits de douane et les impôts directs avec des hausses respectives de 10%, 8,8% et 7,2%.

Au niveau des impôts indirects, la hausse de 10,2% des taxes sur biens et services intérieurs serait imputable à la reprise observée sur la TVA intérieure hors pétrole, les taxes spécifiques hors pétrole et la taxe sur les activités financières qui devraient augmenter respectivement de 8,3%, 22% et 11,6%. La progression de 8,8% des droits de douane serait imputable à la progression cumulée de la TVA à l'import et des droits de porte.

En ce qui concerne les impôts directs, la hausse de 7,2% serait imputable essentiellement à la progression de l'impôt sur le revenu (IR) et de l'IRVM qui devraient s'accroître respectivement de 9,9% et 29,3%. L'IR bénéficierait de l'élargissement de l'assiette fiscale en liaison avec la modernisation et la réorganisation de l'administration fiscale. Les recettes non fiscales baisseraient de 14,7% en rapport, d'une part, avec les opérations non répétées de versement

effectués par deux sociétés la DPWorld et la SUNEOR, et d'autre part du montant moins important de dividendes escomptés sur 2014.

S'agissant des dons, ils accuseraient une hausse de 21,9% par rapport à l'année précédente à la faveur notamment d'une amélioration autant des dons budgétaires que des dons en capital. Ils représenteraient 3,0% du PIB en 2014 contre 2,6% en 2013.

Quant aux dépenses totales et prêts nets, ils augmenteraient de 9,6% et représenteraient 29,3% du PIB contre 28,2% en 2013. Cette hausse serait tirée principalement par les dépenses en capital et dans une moindre mesure par les dépenses courantes. En effet, les dépenses en capital progresseraient de 15,8% contre un recul de 1,5% en 2013. L'évolution des dépenses en capital serait tirée par les dépenses financées sur ressources extérieures. Les dépenses courantes progresseraient de 4,7%, sous l'effet essentiellement des paiements d'intérêt de la dette publique qui progresseraient de 12,2%. Quant à la masse salariale, elle serait en hausse de 4,0% sous l'effet des avancements catégoriels principalement. Au total, le déficit budgétaire global ressortirait à 5,1% du PIB en 2014 contre 5,5% un an plus tôt. Le déficit budgétaire global hors dons s'établirait à 9,4% contre 8,6% en 2013.

En ce qui concerne la dette publique, son encours total représenterait 48,5% du PIB nominal contre 45,7% en 2013. Le service de la dette publique extérieure représenterait 7,8% des recettes budgétaires en 2014 et 5,7% des exportations de biens et services, contre respectivement 8,7% et 7,6% en 2013.

Les échanges avec l'extérieur en 2014 se caractériseraient par une amélioration sensible du solde de la balance global de la balance des paiements. En effet, bien que le déficit commerciale devrait s'aggraver en passant de 1481,5 milliards en 2013 à 1520,3 milliards en 2014, le solde courant hors dons s'améliorerait de 0,3 point pour s'établir à 10,8% du PIB à la faveur notamment des transferts des fonds des migrants. Le solde global dégagerait un excédent de 38,5 milliards après trois années successives de déficit.

En ce qui concerne la situation monétaire, la position extérieure nette créditrice des institutions monétaires en s'établissant à 896,8milliards à fin 2014, enregistrerait une hausse de 38,5 milliards par rapport à fin décembre 2013. L'encours du crédit intérieur enregistrerait une hausse de 10,7 pour ressortir à 2838,9milliards. Les crédits à l'économie augmenteraient en passant 2 414,3 milliards en 2013 à 2 663,8 en 2014. L'évolution des crédits ordinaires s'expliquerait principalement par l'accroissement des mises en place de concours bancaires au profit des opérateurs du secteur privé exerçant dans les secteurs des hydrocarbures, de l'agro-industrie, des industries manufacturières et des services. Globalement, la masse monétaire augmenterait de 10,0% pour se situer à 3 439,1milliards à fin décembre 2014.

2.7.2 ETAT DE LA CONVERGENCE

L'état de la convergence se présenterait comme suit :

Critères de premier rang

- **Le ratio du solde global, dons compris, rapporté au PIB nominal** en 2014 ressortirait à -5,1% du PIB contre -5,5% l'année précédente ;
- **Le taux d'inflation annuel moyen** s'établirait à -1,1% contre 0,7% en 2013 ;
- **Le ratio de l'encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal** représenterait 48,5% du PIB contre 45,7% en 2013.

Critères de second rang

- **Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales** s'établirait à 33,1% contre 34,6% un an plus tôt ;
- **Le taux de pression fiscale** s'établirait 18,9% contre 18,4% en 2013.

Au total, trois (3) critères de convergence seraient respectés en 2014, dont deux de premier rang. Le solde global, critère clé ne serait pas respecté en 2014. Au niveau du second rang, seul le critère relatif au ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales serait respecté.

2.7.3 PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2015-2019

Le programme pluriannuel du Sénégal au titre de la période 2015-2019 est parvenu à la Commission le 30 octobre 2014. Il est une actualisation du programme 2014-2018.

Principaux éléments du programme

Le programme s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent qui intègre les priorités des autorités en matière de politiques économiques et sociales notamment dans le domaine des infrastructures, de l'énergie, de l'agriculture et du soutien aux populations les plus défavorisées. La stratégie devrait s'accompagner d'importantes réformes structurelles engagées notamment dans le cadre de la mise en œuvre du programme ISPE. Le Plan Sénégal Emergent (PSE) est le nouveau référentiel de politique économique et social. Il met l'accent sur trois axes stratégiques : (i) la transformation structurelle de l'économie et la croissance ; (ii) le capital humain, la protection sociale et le développement durable ; et (iii) le renforcement de la gouvernance, la promotion de la paix et de la sécurité, et la consolidation de l'Etat de droit.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan et notamment sur la période 2015-2019, le Gouvernement poursuivra ses efforts en matière de stabilisation du cadre macroéconomique en renforçant les mesures engagées dans le cadre de la rationalisation des dépenses publiques conjuguées à la poursuite de la réforme de l'administration fiscale. Ces efforts permettraient à moyen terme de ramener le solde

budgétaire conforme au critère clé du pacte de convergence et de solidarité. Par ailleurs, l'accélération de la croissance tel que prévue dans le PSE, serait déterminante dans l'amélioration des autres indicateurs macroéconomiques.

De ce fait, les principaux objectifs du programme 2015-2019 visent à :

- réaliser une croissance de 6,7% en moyenne sur la période 2015-2019 pour atteindre 7,4% à l'horizon 2019, qui correspond à l'échéance de la première phase de mise en œuvre des projets prioritaires du Plan Sénégal Emergent (PSE);
- maintenir une stabilité des prix en ligne avec celle des principaux partenaires ;
- contenir le déficit public à un niveau soutenable.

La vision des nouvelles autorités en termes de politique économique est celle déclinée dans le Plan Sénégal Emergent (PSE). L'objectif majeur du Gouvernement demeure notamment l'accélération de la croissance économique mais également la satisfaction de la demande sociale à travers l'amélioration des conditions de vie des populations. Dans ce cadre, les autorités poursuivront la mise en place progressive des conditions favorables à une croissance forte, saine et durable, en vue de faire du Sénégal un pays émergent.

En vue d'atteindre ses objectifs, le Gouvernement s'appuiera, par ailleurs, sur une politique prudente en matière de finances publiques et d'endettement pour préserver la stabilité macroéconomique. Dans ce sillage, il s'évertuera de poursuivre le renforcement de la gouvernance ainsi que la mise en œuvre des réformes sectorielles indispensables à la promotion de l'investissement privé.

Pour soutenir la croissance économique et conformément aux orientations déclinées dans le PSE, le Gouvernement mettra en œuvre des politiques sectorielles adéquates et des réformes structurelles appropriées pour atteindre les objectifs fixés. La politique menée dans les secteurs de l'énergie, des infrastructures routières, de l'agriculture et dans les secteurs sociaux (eau potable et assainissement, éducation, santé) sera poursuivie et renforcée. Les investissements prévus, à cet effet, devraient se traduire par une accélération de la croissance économique associée à une amélioration des conditions de vie des populations.

Dans le secteur primaire, les actions du Gouvernement visent depuis quelques années à faire de l'agriculture le moteur de la croissance économique. Dans cette perspective, il poursuivra la mise en œuvre de la politique sectorielle de la relance de l'agriculture, la redynamisation des filières arachidières et cotonnières, ainsi que le développement et la diversification des filières horticoles. Au niveau de l'agriculture, les actions de soutien en matière d'amélioration de l'accès aux intrants et d'accroissement des rendements devraient permettre la poursuite du redressement de ce sous-secteur. L'accent sera également mis sur l'élevage, la pêche, la promotion de la sylviculture, de l'aquaculture et des aménagements forestiers, la maîtrise de l'eau aussi bien pour la production agricole et horticole que pour le cheptel. Au total, le secteur primaire croîtrait de 5,9% par an en moyenne pendant la période du programme.

En ce qui concerne le secteur secondaire, l'objectif principal est de soutenir la production industrielle à travers des actions visant l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des entreprises à travers notamment une réduction des coûts des facteurs. Ce secteur progresserait de 8,8% par an au cours de la période du programme. Pour ce faire, le Gouvernement mettra l'accent sur l'énergie qui constitue un maillon important dans la réalisation des objectifs de croissance.

Dans ce cadre, les principales actions s'articulent autour des axes prioritaires suivants : (i) la sécurisation de l'approvisionnement en hydrocarbures ; (ii) le rétablissement des équilibres technique et financier du sous-secteur électricité ; (iii) le développement et la promotion du mix-énergétique associant le thermique, l'hydroélectricité, le charbon, le gaz naturel et les énergies renouvelables. De façon globale, la politique énergétique vise à apporter des réponses adéquates aux questions urgentes liées à la demande, mais également à garantir des solutions durables, dans un contexte de gestion transparente et de bonne gouvernance du secteur.

Au niveau du secteur tertiaire, les efforts seront poursuivis pour le développement des différents sous-secteurs, notamment les télécommunications, les transports, le commerce et le tourisme par la mise en place de politiques et de stratégies adéquates. La croissance attendue de ce secteur serait de 6,2% par an au cours du programme.

Dans le domaine des finances publiques, le Gouvernement s'emploiera à : (i) mener une politique prudente en matière de finances publiques et d'endettement afin de préserver la stabilité macroéconomique; (ii) accroître les recettes en vue de dégager une plus grande marge de manœuvre budgétaire pour financer les dépenses prioritaires et ; (iii) poursuivre le renforcement de la gestion des finances publiques et de la gouvernance. Pour réaliser l'objectif d'accroissement des recettes budgétaires, le Gouvernement s'engage à : (i) rationaliser les dépenses publiques notamment courantes ; (ii) améliorer les performances de l'administration fiscale et douanière ; et (iii) moderniser la politique fiscale à travers un élargissement de l'assiette et une pression fiscale modérée.

Ainsi, la mise en œuvre des réformes prévues va contribuer à une amélioration du niveau de recouvrement des recettes budgétaires se traduisant par une hausse des recettes fiscales de 9,7% en moyenne par an. Les dons progresseraient de 6,3% en moyenne par an pendant la période que couvre le programme.

Au niveau des dépenses totales et prêts nets, des efforts de maîtrise seraient poursuivis et la hausse projetée serait de 6,6% en moyenne par an. Les dépenses courantes augmenteraient de 4,3% en moyenne par an tandis que les dépenses d'investissement croîtraient au rythme de 9,4% par an au cours de la même période.

En ce qui concerne la gestion de la dette publique pendant la mise en œuvre du programme, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de la politique prudente en matière d'endettement en faisant recours essentiellement aux financements concessionnels qui ne compromettent pas la viabilité de la dette publique totale. Le taux d'endettement resterait stable en passant de 48,5% en 2014 à 42,6% du PIB en

2019. Enfin, le Gouvernement s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiement au cours de la période sous revue.

Dans le domaine des échanges extérieurs, le déficit du compte courant de la balance des paiements hors dons rapporté au PIB s'améliorerait progressivement, en liaison avec une amélioration de la balance commerciale suite à la mise en œuvre de la Stratégie de Développement et de Promotion des Exportations sénégalaises.

Pour ce qui est de la politique monétaire et du crédit, le Sénégal continuera de s'inscrire dans la consolidation de la stabilité monétaire de l'Union tout en autorisant un financement approprié de l'activité économique.

Evaluation technique du programme

- Présentation du programme

Le programme pluriannuel 2015-2019 du Sénégal est conforme au canevas type de présentation des programmes pluriannuels. Il comporte les annexes statistiques et est accompagné d'une matrice des mesures.

- Cohérence du programme

Le programme est, dans ses orientations, cohérent avec la Loi de Finances, gestion 2015 ainsi que le programme économique et financier appuyé par l'Instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE) dont l'objectif principal est d'améliorer la gouvernance des finances publiques afin de doter le Sénégal d'un cadre macroéconomique stable et assaini.

- Amélioration continue des critères de convergence

Tous les critères de premier et de second rang enregistreraient une amélioration continue sur toute la période que couvre le programme.

- Conformité par rapport aux objectifs de l'année de convergence

Le critère clé, le solde global s'établirait à -2,9% en 2019 respectant ainsi la norme fixée.

- Pertinence des hypothèses

La réalisation des objectifs macro-économiques retenus dans le programme pluriannuel 2015-2019 est basée sur la mise en œuvre d'un ensemble de politiques sectorielles et de réformes structurelles définies conformément aux orientations du Plan Sénégal Emergent 2035. L'objectif d'un taux de croissance du PIB réel de 6,7% en moyenne par an sur la période du programme serait optimiste bien que réalisable en liaison avec la mise en œuvre effective des réformes et l'exécution des programmes et projets d'investissement. Toutefois, atteindre et maintenir un tel rythme de croissance requiert des actions vigoureuses et efficaces dans tous les secteurs productifs pour bâtir les bases d'une transition vers une économie émergente. Dans cette perspective, une attention particulière doit être portée sur l'exécution des investissements publics dans le cadre des actions de soutien et

d'accompagnement des secteurs de l'économie, notamment celles prévues dans le secteur de l'énergie électrique, devraient favoriser l'atteinte de l'objectif de croissance économique retenu dans le programme.

Au niveau du secteur primaire, la poursuite de la mise en œuvre des politiques déclinées par la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale vise à atteindre l'objectif de l'autosuffisance alimentaire et de réduction des prix des produits alimentaires au cours de la période du programme 2015-2019.

En ce qui concerne les prix, leur évolution sera maîtrisée grâce aux politiques de diversification et d'intensification de la production menées dans le cadre de la GOANA notamment.

Dans le domaine des finances publiques, le Gouvernement poursuivra sa politique de mobilisation de recettes budgétaires et d'allocation de ressources aux secteurs sociaux. Cette politique, qui table d'une part, sur l'élargissement de l'assiette et d'autre part, sur la rationalisation des dépenses courantes, permettrait à moyen terme la réduction du déficit public et le respect du solde global, critère clé.

Toutefois, le critère clé, le solde global ne serait respecté qu'en 2019 en rapport avec les fortes pressions exercées sur les dépenses, liées notamment aux besoins d'infrastructures économiques et sociales, conjuguée à une mobilisation de recettes budgétaires à la limite de la saturation. Pour relever les défis, les efforts d'élargissement de l'assiette fiscale et de maîtrise de dépenses courantes devraient être consolidés pendant la période du programme. A ce titre, la mise en œuvre des plans d'actions de renforcement des capacités des régions financières devrait être accélérée. Enfin, les progrès réalisés dans la gestion des finances publiques devraient être consolidés également à travers la poursuite des réformes et le respect des règles et procédures budgétaires.

2.7.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'évaluation du programme pluriannuel 2015-2019 indique que le Sénégal respecterait les conditions de convergence en 2019. Le solde global enregistrerait une amélioration continue sur toute la période du programme pour se s'établir à - 2,9% du PIB en 2019. De ce fait, la Commission le juge conforme au pacte de convergence et recommande son adoption par le Conseil des Ministres.

Afin de conforter le processus de convergence décrit par le programme, la Commission recommande aux Autorités sénégalaises d'accorder la priorité aux mesures suivantes :

- accroître l'efficacité des investissements publics afin de réaliser les objectifs de croissance économique retenus dans le programme et le PSE;
- améliorer le climat des affaires pour accroître l'attractivité des IDE et promouvoir les investissements privés;

- améliorer et accroître la production et la distribution de l'énergie électrique à faible coût pour soutenir l'activité économique ;
- poursuivre une bonne gestion de la dette publique en vue de préserver sa viabilité.

EVOLUTION DES INDICATEURS DE CONVERGENCE DU SENEGAL

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Critères de 1^{er} rang						
Solde global/PIB (%)	-5,2	-6,7	-5,9	-5,5	-5,1	-4,5
Taux d'inflation (%)	1,2	3,4	1,4	0,7	-1,1	3
Encours de la dette publique/PIB (%)	34,9	34,3	42,9	47,9	48,5	49,9
Critères de 2nd rang						
Masse salariale/recettes fiscales (%)	32,8	33,2	34,1	34,6	33,1	31,8
Taux de pression fiscale (%)	18,7	19,0	18,9	18,4	18,9	19,5
Taux de croissance du PIB	4,2	1,7	3,4	3,5	4,5	5,4

2.8 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU TOGO

Le taux de croissance du PIB réel pour l'année 2014, initialement estimé à 6,0%, a été révisé à la baisse en raison, entre autres, d'une exécution moins importante que prévu du budget d'investissements publics reflétant une baisse des recettes fiscales attendues. Les dernières prévisions 2014 indiquent que, l'activité économique enregistrerait un taux de croissance de 5,5% contre 5,4% en 2013. Cette accélération serait portée principalement par les bonnes performances des secteurs primaire et tertiaire. Dans ce contexte, il est noté une maîtrise de l'inflation. Le taux d'inflation annuel moyen ressortirait à -0,1% en 2014.

Dans le domaine des finances publiques, la situation se caractériserait essentiellement, en 2014, par une modeste hausse de 3,2% des recettes fiscales par rapport aux réalisations de 2013. Les dépenses totales et prêts nets augmenteraient de 3,7% en relation essentiellement avec l'évolution des dépenses d'investissement. Le déficit budgétaire global devrait ressortir à 4,9% du PIB contre 4,5% en 2013.

La situation monétaire se caractériserait par une hausse des avoirs extérieurs nets et du crédit intérieur. Reflétant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire progresserait de 13,5% en douze mois en s'établissant à 1.110,0 milliards à fin décembre 2014.

En matière de convergence, sur les trois critères de premier rang, deux seraient respectés en 2014. Le critère relatif au solde budgétaire global ne serait pas respecté. Le critère de second rang relatif à la masse salariale serait respecté.

2.8.1 EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

En 2014, l'activité économique se déroulerait dans un contexte marqué par la poursuite de l'exécution des projets du PNIASA (Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire) et des efforts de reconstruction, notamment des infrastructures routières. Les investissements privés entrepris notamment au Port Autonome de Lomé et à l'usine de clinker de SCANMINES à Tabligbo seront terminés en 2014.

Le taux de croissance est projeté à 5,5% en 2014 contre 5,4% en 2013. Les secteurs primaire et tertiaire seraient les principaux porteurs de cette croissance.

Le taux de croissance du secteur primaire serait de 14,9% en 2014 contre une croissance nulle en 2013. La hausse observée s'expliquerait par la branche « agriculture » qui progresserait de 20,6% en 2014 contre une baisse de 2,8% en 2013. L'augmentation concernerait la production vivrière et la production de rente. La production des cultures vivrières augmenterait de 20,8% et la production des cultures de rente serait en hausse de 19,8% avec une progression attendue du coton et du café respectivement de 25,0% et 92,5% pour atteindre des productions respectives de 96.880 tonnes et 15 500 tonnes. En 2014, le secteur primaire a bénéficié de conditions pluviométriques très favorables et de la mise à disposition à temps des intrants agricoles. Ceci a entraîné un effet de rattrapage par rapport aux résultats de

la campagne précédente. Ces conditions propices profiteraient tant aux cultures vivrières qu'aux cultures d'exportation.

La valeur ajoutée du secteur secondaire augmenterait de 5,4% contre 5,2% en 2013. Cette hausse s'expliquerait par l'évolution de la branche des industries manufacturières qui progresserait de 5,0% contre 0,9% en 2013 ainsi que celle des branches "Electricité, Eau et Gaz" et "BTP" qui connaîtraient un accroissement respectivement de 5,2% et 12,1%. Quant à la valeur ajoutée des industries extractives, elle serait en baisse de 4,9% contre une hausse de 6,6% en 2013, en relation avec une régression attendue de 9,7% et 9,8% respectivement pour le phosphate et le clinker.

Le secteur tertiaire resterait bien orienté grâce à la croissance observée dans les activités du Port Autonome de Lomé et de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadéma de Lomé. Il augmenterait de 6,7% contre une progression de 10,6% en 2013. Cette évolution s'expliquerait par la croissance de l'activité au niveau du « Commerce » (+13,1%), du « Transport, Entrepôts et Communications » (+2,9%), des « Banques, Assurances » (+10,8%) et des autres services (+1,6%). La valeur ajoutée des branches non marchandes augmenterait de 1,9%.

Les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance du PIB seraient de 4,2 points, 1,1 point et 0,2 point, respectivement.

Pour ce qui concerne la demande, la croissance serait soutenue en 2014, par la consommation finale et les exportations.

La consommation finale en 2014 progresserait de 3,0%. Elle serait impulsée par la consommation privée qui représente 93,8% du PIB. La part de la consommation publique dans le PIB est de 15,0% contre 16,9% en 2013. La FBCF totale enregistrerait une baisse de 8,9% par rapport à 2013. Le niveau de la FBCF publique serait en baisse de 25,9% en 2014. La part relative de la FBCF privée passerait de 20,7% en 2013 à 19,9% en 2014.

Au niveau des échanges extérieurs, les exportations de biens et services passeraient de 950,1 milliards en 2013 à 1.125,9 milliards de FCFA en 2014, en augmentation de 18,5%. Les importations enregistreraient une hausse de 9,1% et s'établiraient à 1508,8 milliards.

Les contributions à la croissance du PIB de la consommation, de l'investissement et des échanges extérieurs nets seraient respectivement de 3,4 points, 0,2 point et 1,9 point.

En ce qui concerne l'évolution des prix, l'activité économique se déroulerait dans un contexte marqué par un léger recul des prix à la consommation. En effet, en glissement annuel sur les neuf premiers mois de l'année, le taux d'inflation est ressorti à -0,1% contre une hausse de 2,3% pour la même période en 2013. Cette évolution est liée principalement au recul des prix des produits alimentaires de 5,3% contre une hausse de 1,9% pour la même période en 2013. Sur l'ensemble de l'année, le taux d'inflation ressortirait à -0,1% contre 1,8% en 2013.

Dans le domaine des finances publiques, en 2014, la situation des opérations financières de l'Etat se caractériserait par une aggravation des principaux déficits. Elle résulterait de la faible progression des recettes budgétaires et de l'augmentation des dépenses publiques.

Les recettes budgétaires recouvrées s'établiraient en fin d'année à 465,9 milliards de FCFA, soit une hausse de 3,4% par rapport aux recouvrements de 2013. Elles seraient tirées par les recettes fiscales en hausse de 3,2% par rapport à 2013. Cette évolution serait impulsée par les recouvrements fiscaux du Commissariat des impôts qui progresseraient de 13,9% par rapport à 2013. Les contributions indirectes liquidées par le Commissariat des Douanes et Droits Indirects se chiffraient à 225,6 milliards de FCFA, en baisse de 2,9% par rapport à 2013. Le taux de pression fiscale ressortirait à 18,7% en 2014.

Compte tenu des réalisations au premier semestre 2014, les performances du Commissariat des Douanes devraient à fin 2014 se situer largement en deçà des prévisions budgétaires initiales. Cette contre-performance s'expliquerait essentiellement par :

- le retard dans la mise en place des organes de l'Office Togolais des Recettes ainsi que les perturbations liées au redéploiement du personnel ;
- l'augmentation des prix des produits pétroliers qui a entraîné la baisse des ventes à la pompe et la prolifération des produits de contrebande et, par conséquent, la chute des droits et taxes de douanes encaissés sur ces produits;
- la renonciation à une partie des droits et taxes sur certains produits de grande consommation en lien avec les mesures prises pour atténuer les effets de la nouvelle structure de prix des produits pétroliers.

Quant aux recettes non fiscales, leur réalisation augmenterait de 5,2% en 2014 pour représenter 2,3% du PIB contre 2,2% en 2013. Cependant, des risques importants demeurent quant à la collecte des recettes non fiscales, notamment celles relatives à la vente des actions résiduelles de l'Etat dans les banques privatisées qui ont connu peu de progrès. Les dons mobilisés devraient atteindre 62,4 milliards, en baisse de 13,0% par rapport à 2013.

En 2014, les dépenses totales et prêts nets augmenteraient de 3,7% par rapport à l'exécution de 2013, pour atteindre 637,3 milliards en relation essentiellement avec l'évolution des dépenses d'investissement. Les dépenses courantes baisseraient de 6,5% sous l'effet combiné de la hausse des traitements et salaires qui augmenteraient de 10,0% et de la baisse des dépenses de transferts et subventions de 24,2%. Les dépenses d'investissement devraient atteindre 228,9 milliards, soit une hausse de 29,2 % par rapport à 2013. Cette hausse s'explique par la poursuite des grands chantiers de construction des infrastructures.

Au total, le déficit global, dons inclus, se détériorerait en 2014 pour atteindre 4,9% du PIB contre 4,5% du PIB en 2013.

En ce qui concerne la dette publique, l'encours de la dette publique totale (intérieure et extérieure) passerait de 914,8 milliards à fin décembre 2013 à 918,5 milliards en 2014, soit une hausse de 0,4%.

L'encours de la dette extérieure totale se chiffrerait à 420,1 milliards contre 357,4 milliards à fin décembre 2013, soit une augmentation de 17,5%. L'encours de la dette intérieure s'établirait à 498,4 milliards contre 557,4 milliards à fin décembre 2013, soit une régression de 10,6% due à l'effet combiné des remboursements des arriérés de la dette sociale et du passif de l'Etat relatif au Fonds d'Entretien Routier d'une part, des titres publics, des allocations DTS et des prêts bancaires d'autre part.

Les échanges avec l'extérieur devraient se solder en 2014 par une aggravation du déficit de la balance commerciale. Ce déficit passerait en effet de 276,2 milliards en 2013 à 375,2 milliards en 2014, traduisant une contraction des exportations de coton et du phosphate et une progression des importations notamment des produits alimentaires, pétroliers et des biens d'équipement. Le déficit du compte courant hors dons aggraverait de 1,6 point pour s'établir à 10,8 du PIB. Le solde global de la balance des paiements, enregistrerait un déficit de 10,0 milliards après un excédent de 41,6 milliards en 2014.

En ce qui concerne la situation monétaire, la position extérieure nette des institutions monétaires se dégraderait de 10,0 milliards par rapport aux réalisations de décembre 2013, pour s'élever à 297,6 milliards. L'encours du crédit intérieur s'établi à 892,6 milliards 2014, en hausse 15,7% par rapport à fin décembre 2013. L'encours des crédits à l'économie progresserait en passant de 690,6 milliards en 2013 à 826,2 milliards en 2014, en liaison essentiellement avec la hausse des crédits accordés à des sociétés opérant dans le secteur de la distribution de produits pétroliers, des transports et de l'industrie chimique liée aux phosphates. La masse monétaire augmenterait de 13,5% pour s'établir à 1.110 milliards à fin décembre 2014.

2.8.2 ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2014

L'état de convergence en 2014 se présenterait comme suit :

Critères de premier rang

- Le **ratio du solde budgétaire global, dons compris rapporté au PIB nominal** en 2014 ressortirait à -4,9% contre -4,5% en 2013 ;
- Le **taux d'inflation annuel moyen** s'établirait à -0,1% en 2014 contre 1,8% en 2013 ;

Le **ratio de l'encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal** représenterait 41,2% du PIB en 2014 contre 44,3% en 2013.

Critères de second rang:

- Le **ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales** s'établirait à 34,5% en 2014 contre 32,4% en 2013 ;
- Le **taux de pression fiscale** s'établirait à 18,7% en 2014 contre 19,5% en 2013.

En matière de convergence, sur les trois critères de premier rang, deux seraient respectés en 2014. Le critère relatif au solde budgétaire global ne serait pas respecté. Le critère de second rang relatif à la masse salariale serait respecté.

2.8.3 PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2015-2019

Le programme pluriannuel du Togo au titre de la période 2015-2019 est parvenu à la Commission le 21 novembre 2014.

Principaux éléments du Programme

Les objectifs de développement économique et financier à moyen et long terme sont définis à partir des orientations du Programme d'Actions Prioritaires (PAP), déclinaison du document de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) 2013-2017. Le Gouvernement compte poursuivre ses efforts visant à assurer la stabilité macroéconomique et à créer les conditions d'une croissance économique forte durable, inclusive et génératrice d'emplois avec pour finalité l'amélioration des conditions de vie des populations surtout les plus pauvres. Dans cette optique, il est attendu en 2015, un taux de croissance de 5,7%. Sur la période du programme, le taux de croissance moyen du PIB réel par an seraient de 6,4%, soutenu par tous les secteurs de l'économie togolaise.

Les projets d'investissement financés par le Gouvernement avec le soutien des bailleurs de fonds, le retour graduel de la confiance du secteur privé, l'extension des capacités du Port Autonome de Lomé (par la construction d'un troisième quai) et de l'Aéroport International GNASSINGBE Eyadéma de Lomé (construction d'une nouvelle aérogare), le démarrage de la production de l'usine de clinker de la Société SCANMINES, l'accroissement de la production du coton et de phosphate, sont des éléments déterminants du programme à court terme. Des volumes plus importants d'investissements directs étrangers, le développement du commerce régional, une intermédiation financière plus performante et la modernisation des infrastructures publiques dans le domaine de l'électricité et du transport permettront de soutenir la croissance à moyen terme. Le soutien du Gouvernement à la modernisation de l'agriculture se poursuivrait.

La croissance moyenne dans le secteur primaire serait de l'ordre de 6,8%, soutenue par la production vivrière et de rente qui progresseraient respectivement de 4,8% et 16,2%. Les filières café, cacao et coton qui connaissent un redressement graduel depuis quelques années feront l'objet d'une attention particulière de la part du Gouvernement. Le secteur secondaire enregistrerait une croissance moyenne de 7,5%, soutenue sur la période par les branches « Industries extractives », « Industries manufacturières » et les « BTP » qui croîtraient respectivement de 20,4% ; 3,3% et 8,4% en moyenne. Le programme pluriannuel de convergence du Togo reposera, entre autres, sur l'expansion de la production industrielle notamment celle du phosphate, du clinker et du ciment. Le secteur tertiaire enregistrerait un taux de croissance moyen de 5,1% soutenu par les branches « Commerce » et « Transports et télécommunications » qui progresseraient respectivement de 6,7% et 5,6%. En moyenne, sur la période 2015-

2019, les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance du PIB seraient de 2,1 points, 1,5 point et 2,8 points, respectivement.

Pour ce qui concerne la demande, la croissance serait soutenue sur la période par la consommation finale et les investissements qui progresseraient, en moyenne, respectivement de 12,5% et 10,7% en liaison avec les progressions de la consommation finale privée et des investissements publics qui atteindraient respectivement 14,1% et 18,7%. L'accroissement des investissements publics s'explique par la poursuite des grands travaux de construction et de réaménagement des infrastructures urbaines et rurales et les investissements prévus dans les secteurs sociaux (santé, éducation et agriculture). Les réformes visant l'amélioration du climat des affaires se poursuivraient en vue d'attirer plus d'investisseurs privés au Togo. En termes de contribution de la demande à la croissance, la consommation finale, les investissements et les exportations nettes de biens et services devraient contribuer, en moyenne sur la période, à hauteur de 12,6%, 3,0% et -9,2%.

Le taux d'inflation serait maintenu dans les limites prescrites par le dispositif de la surveillance multilatérale. Durant la période de programme, le taux d'inflation moyen mesuré par la variation de l'indice du déflateur du PIB, serait de 1,7 % en 2015, 2,9% en 2016, 1,5% en 2017, 1,2% en 2018 et 2,6% en 2019, soit une moyenne de 1,9% sur toute la période. La maîtrise du taux d'inflation en deçà de 3,0% serait assurée grâce à une bonne pluviométrie, à l'approvisionnement régulier des marchés en produits alimentaires et à la stabilisation des prix des produits pétroliers. Ceci permettrait de limiter l'érosion du pouvoir d'achat des populations.

Dans le domaine des finances publiques, l'objectif principal visé par le programme est l'amélioration du déficit global en vue du respect de la norme de 3% prévue dans le cadre du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité. Pour ce faire, l'opérationnalisation de l'Office Togolais des Recettes (OTR) permettrait d'accroître les recouvrements fiscaux. L'exécution des dépenses se fera conformément aux priorités définies dans le cadre du Programme d'Actions Prioritaires (PAP), déclinaison du document de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) 2013-2017.

En matière de mobilisation des ressources, les recettes totales progresseraient en moyenne de 11,5% sous l'hypothèse de l'opérationnalisation effective de l'OTR à partir de 2015. Les recouvrements fiscaux augmenteraient de 477,5 milliards en 2015 à 743,8 milliards en 2019, soit une progression de 55,7%. Ils augmenteraient en moyenne de 11,7% permettant d'avoir un taux de pression fiscale moyen de 20,8% sur la période de 2015 à 2019. Les dons ressortiraient en 2015 à 107,0 milliards contre 62,4 milliards en 2014, soit une hausse de 27,6%, avec l'hypothèse de la conclusion d'un nouveau programme économique et financier avec le Fonds Monétaire International (FMI). Les prévisions de mobilisation des dons seraient en baisse sur le reste de la période avec un niveau moyen qui atteindrait 87,0 milliards par an.

Les dépenses totales et prêts nets augmenteraient en moyenne de 6,0% sur la période 2015-2019. Cette croissance est imputable à la fois aux dépenses courantes et aux dépenses en capital. Les dépenses courantes progresseraient en moyenne de 4,4% en relation principalement avec l'accroissement des dépenses de personnel

(+5,5%) et des dépenses de fonctionnement (+6,0%). Les dépenses en capital connaîtraient une croissance de 8,8% en moyenne. Cette croissance résulterait en partie de celle des investissements sur ressources internes (+5,6%).

Sur la période du programme, la politique monétaire sera définie dans le cadre communautaire de l'UMOA comme par le passé. Elle visera à préserver la valeur externe du franc CFA et à contenir l'inflation tout en assurant les conditions optimales du financement de l'économie. La politique d'endettement extérieur du Togo privilégiera, comme par le passé, les emprunts à forte composante de concessionnalité ainsi que le recours au marché financier régional.

Evaluation Technique du Programme

- Présentation du Programme

Le cadre de présentation du Programme 2015-2019 est conforme au canevas type retenu pour l'élaboration des Programmes pluriannuels. Il comporte les annexes statistiques. Cependant, il n'est pas accompagné d'une matrice de mesures.

- Cohérence du Programme

Le programme dans ses orientations, est cohérent avec les objectifs du programme d'actions prioritaires de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE).

- Amélioration continue des critères de convergence

Le profil des critères de convergence est marqué par une amélioration continue sur la période du programme.

- Conformité par rapport aux objectifs de convergence

Suivant les objectifs du programme, tous les critères de convergence seraient respectés à l'horizon de convergence (2019);

- Pertinence des hypothèses

La réalisation des objectifs macro-économiques retenus dans le programme pluriannuel 2015-2019 est basée sur la poursuite d'un ensemble de politiques sectorielles et des réformes structurelles définies conformément aux orientations de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE). Toutefois, au regard des résultats insuffisants obtenus à ce jour, dans la mise en œuvre de la SCAPE et des contraintes qui entravent l'efficacité et l'efficience dans la réalisation des objectifs fixés notamment la faible capacité d'absorption des ressources disponibles, l'objectif d'un taux de croissance de 6,4% en moyenne par an semble optimiste.

La croissance serait néanmoins confortée durant la période du programme par la poursuite de la mise en œuvre des programmes de soutien au secteur agricole

notamment le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) et des programmes et projets de lutte contre la pauvreté visant à renforcer les capacités des communautés à la base et à les doter de ressources pour leur autogestion. En effet, le soutien du Gouvernement à la modernisation du secteur agricole renforcerait la productivité du secteur primaire. Au niveau des secteurs secondaire et tertiaire, la mise en œuvre des réformes notamment dans les industries extractives, le transport et les télécommunications conforteraient les potentialités attendues pour soutenir la croissance. La conclusion d'un programme économique et financier avec le FMI permettrait d'assainir davantage le cadre macroéconomique et de créer de nouveaux projets favorisant ainsi sur la période l'atteinte de l'objectif du taux de croissance moyen.

En ce qui concerne les finances publiques, la progression des recettes fiscales en moyenne de 11,7% permettrait d'avoir un taux de pression fiscale moyen de 20,8% sur la période. Cette évolution paraît quelque peu trop optimiste compte tenu des capacités réelles de mobilisation des ressources de l'économie togolaise. Aussi, l'augmentation moyenne des dépenses totales et prêts nets de 6,0% paraît trop faible pour impulser la dynamique nécessaire à la croissance attendue.

En matière d'endettement, les engagements de l'Etat à ne recourir qu'aux prêts concessionnels, à ne point accumuler d'arriérés de paiements, à renforcer les capacités de gestion de la dette et à veiller à assurer la viabilité de la dette publique devraient permettre une amélioration continue et un respect du ratio de l'encours de la dette rapporté au PIB durant toute la période du programme

Pour atteindre les objectifs fixés dans le programme de convergence, le Gouvernement entend poursuivre les réformes visant la gouvernance budgétaire, le développement du secteur financier, la promotion des entreprises publiques et l'amélioration de l'environnement des affaires. La mise en œuvre des mesures contenues dans le présent programme permettraient aux autorités togolaises de respecter les conditions de convergence à l'horizon 2019.

2.8.4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'examen du programme pluriannuel du Togo fait ressortir que le pays respecterait les conditions de convergence à partir de 2017, ceci grâce notamment à de bonnes perspectives de mobilisation de recettes fiscales. Toutefois, les prévisions de croissance demeurent insuffisantes pour permettre une réduction sensible de la pauvreté. Le programme reste conforme aux objectifs du Pacte. La Commission recommande au Conseil son adoption.

Pour conforter les performances afin de respecter les conditions de convergence, la Commission recommande aux Autorités togolaises de prendre les mesures suivantes :

- consolider les bases de la production dans les secteurs primaire et secondaire pour favoriser davantage la croissance économique ;
- accélérer les négociations avec le FMI en vue de conclure un nouvel accord

pour bénéficier du soutien financier de la communauté internationale ;

- poursuivre le soutien de l'Etat au secteur agricole et prendre des mesures visant à diversifier la production notamment celle de rente ;
- finaliser le processus de mise en place de l'Office Togolais des Recettes et améliorer le recouvrement des recettes budgétaires en vue de garantir le respect du solde budgétaire global ;
- poursuivre l'assainissement des finances publiques tout en priorisant les investissements dans les secteurs sociaux.
- Poursuivre une bonne gestion de la dette publique tout en veillant à sa viabilité.

TOGO:

ANNEE	2011	2012	2013	2014	2015
CRITERES DE CONVERGENCE					
Premier rang					
Ratio du solde budgétaire global, dons compris rapporté au PIB nominal (en %)	-1,1	-5,8	-4,5	-4,9	-2,2
Taux d'inflation annuel moyen (en %)	3,6	2,6	1,8	-0,1	3,0
Ratio de l'encours de la dette publique intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal (en%)	47,1	45,6	44,3	41,2	51,5
Second rang					
Ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales (en %)	35,9	36,7	32,4	34,5	33,9
Taux de pression fiscale (en %)	16,4	16,5	19,5	18,7	19,9
Taux de croissance du PIB	4,8	5,8	5,4	5,5	5,7

3. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE L'UNION

En 2014, l'activité économique de l'Union enregistrerait un taux de croissance de 6,8% contre 5,8% en 2013. Cette accélération concernerait tous les Etats membres. Cette activité se déroulerait dans un contexte marquée par une absence de hausse des prix. Le taux d'inflation annuel moyen ressortirait à -0,2% contre 1,5% en 2013. En 2015, une accélération de la croissance serait enregistrée avec un taux de 7,2% dans un contexte d'évolution modérée des prix.

La situation des finances publiques serait caractérisée en 2014 par une aggravation des déficits budgétaires, expliquée par une plus forte progression des dépenses. Le déficit global représenterait 2,9% du PIB contre 3,1% en 2013. Il augmenterait en 2015 pour représenter 3,3% du PIB.

La balance des paiements serait caractérisée par une aggravation du déficit du compte courant, qui rapporté au PIB nominal représenterait 8,0% en 2014 contre 6,9% en 2013, en relation avec l'aggravation du déficit commercial expliquée par la baisse des exportations et la hausse des importations.

La situation monétaire de l'Union en 2014 serait caractérisée par un accroissement de la liquidité globale de 10,2%, reflétant la hausse du crédit intérieur et l'accroissement de 100,8 milliards des avoirs extérieurs.

3.1 PRODUCTION

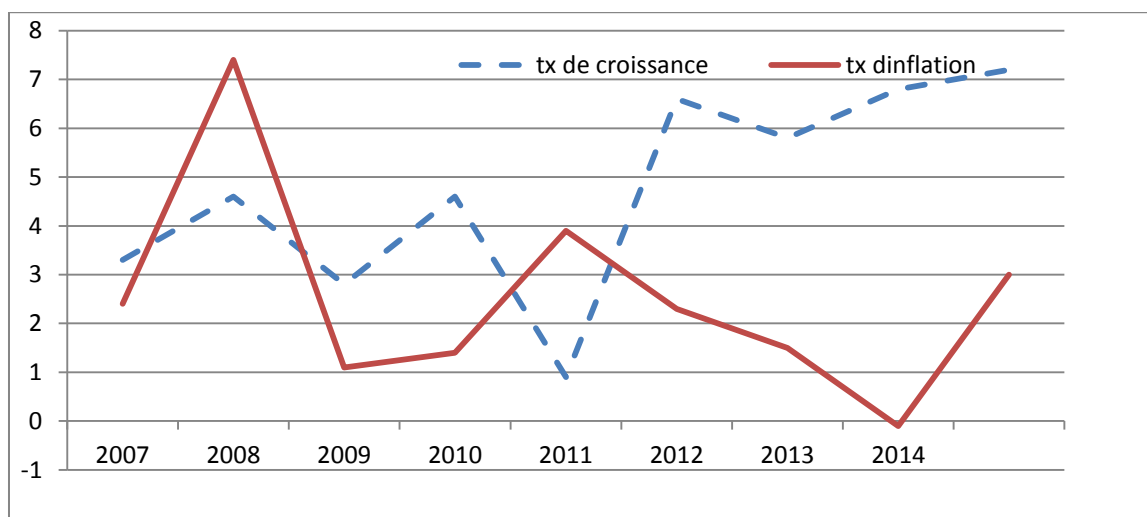
En 2014, le dynamisme de l'activité économique amorcé depuis 2012 se poursuivrait sous l'effet de l'accroissement des investissements et de bonnes conditions climatiques dans plusieurs Etats membres. L'activité économique enregistrerait un taux de croissance de 6,8% contre 5,8% en 2013. Cette accélération concernerait tous les Etats membres. **Par pays, le taux de croissance se présenterait comme suit : Bénin (5,7%), Burkina Faso (6,7%), Côte d'Ivoire (9,0%), Guinée-Bissau (2,9%), Mali (5,8%), Niger (7,1%), Sénégal (4,5%) et Togo (5,5%).**

Pour 2015, il est prévu un taux de croissance de 7,2%. Une amélioration est attendue dans tous les Etats membres. Tous les Etats membres continueraient d'enregistrer de bonnes performances même si les taux demeurent en dessous de 7% dans sept Etats membres. Toutefois, des risques pèsent sur ces perspectives, notamment la baisse de la demande en provenance de la Zone euro, principal partenaire économique de l'Union, la crise sécuritaire dans la zone du sahel, l'épidémie à virus Ebola et les éventuelles contestations post électorales, plusieurs élections étant prévues en 2015 dans la sous-région. Par pays, le taux de croissance se présenterait comme suit : **Bénin (6,0%), Burkina Faso (6,8%), Côte d'Ivoire (10,0%), Guinée-Bissau (4,7%), Mali (5,5%), Niger (6,0%), Sénégal (5,4%) et Togo (5,7%).**

3.2 PRIX ET INFLATION

La croissance de l'activité économique en 2014, se déroulerait dans un contexte marqué par une baisse des prix des produits alimentaires, à la suite de bons résultats de la campagne agricole et des mesures prises par les gouvernements pour un approvisionnement régulier des marchés.

Graphique : Evolution du taux de croissance et du taux d'inflation de l'UEMOA



En effet, au cours des neuf premiers mois de l'année, le taux d'inflation est ressorti à -0,2% contre 1,9% pour la même période en 2013. Cette évolution est liée principalement au recul des prix des produits alimentaires de 2,1% contre une hausse de 1,8% pour la même période en 2013. Parallèlement, au niveau des autres fonctions, la hausse des prix a été plus faible que celle observée au cours des huit premiers de l'année 2013. L'inflation a été négative dans tous les Etats membres sauf en Côte d'Ivoire et au Mali. Pour l'ensemble de l'année 2014, le taux d'inflation annuel moyen se présenterait par pays comme suit : **Bénin (-1,1%), Burkina Faso (-0,1%), Côte d'Ivoire (0,3%), Guinée-Bissau (-0,8%), Mali (0,9%), Niger (-0,8%), Sénégal (-1,1%) et Togo (-0,1%).**

Pour 2015, une hausse modérée des prix est attendue, au regard des perspectives en matière de production vivrière et de l'évolution des cours de la plupart des matières premières, notamment les céréales et le pétrole sur le marché international.

3.3 FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE

La situation des finances publiques serait caractérisée en 2014 par une aggravation des déficits budgétaires, expliquée par une plus forte progression des dépenses.

Les recettes totales enregistreraient une hausse de 9,0% pour représenter 18,2% du PIB comme en 2013.

L'augmentation des recettes serait liée aux efforts de recouvrement des recettes fiscales qui seraient en amélioration de 10,8% pour représenter 16,5% du PIB contre

16,1% en 2013. Ces efforts sont relatifs aux réformes au niveau des régies financières visant à renforcer la lutte contre les fraudes fiscales, à assurer une meilleure administration de la TVA, à mener un contrôle strict des exonérations et à établir une meilleure fiscalisation du secteur informel. L'évolution des recettes fiscales proviendrait principalement de la forte progression attendue au Burkina (13,8%), au Mali (14,9%) et au Niger (14,1%). Par pays, le taux de pression fiscale se présenterait comme suit : **Bénin (16,9%), Burkina Faso (16,0%), Côte d'Ivoire (15,6%), Guinée-Bissau (6,0%), Mali (15,9%), Niger (16,7%), Sénégal (18,9%) et Togo (18,7%).**

Quant aux recettes non fiscales, elles régresseraient de 5,0% pour se situer à 1,8% du PIB contre 2,0% en 2013. S'agissant des dons, ils s'accroîtraient fortement pour représenter 3,6% du PIB contre 3,0% en 2013. Les hausses les plus fortes seraient enregistrées au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali et au Sénégal.

Pour ce qui est des dépenses totales et prêts nets, ils augmenteraient de 11,9 % en 2014 pour représenter 25,5% du PIB contre 24,8% en 2013. Cet accroissement serait porté principalement par les dépenses en capital qui seraient en hausse de 18,5% en rapport avec la composante des investissements financés sur ressources extérieures. Les pays où les progressions seraient les plus fortes sont la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger et le Sénégal. S'agissant des dépenses courantes, elles progresseraient de 8,4%. Cet accroissement serait liée essentiellement la progression de la masse salariale de 12,8%, les dépenses de fonctionnement étant attendue en augmentation de 6,7% et les dépenses de transfert et subvention de 3,7%. La hausse de la masse salariale serait liée au recrutement et à l'amélioration des rémunérations dans certains Etats membres, notamment le Burkina Faso (+24,1%), la Côte d'Ivoire (+13,2%), le Mali (+14,2%) et le Niger (+21,6%).

Au total, le déficit global hors dons s'aggraverait pour représenter 6,7% du PIB en contre 6,1% en 2013. Quant au solde global, il représenterait 2,9% du PIB contre 3,1% en 2013.

En 2015, il est attendu une légère réduction de déficit du déficit global hors dons en pourcentage du PIB et une aggravation déficit global.

En effet, les recettes budgétaires progresseraient de 11,3% pour représenter 18,5% du PIB. Cette hausse s'expliquerait par la poursuite des efforts d'amélioration des recouvrements. Le taux de pression fiscale ressortirait à 16,6%. Par pays, le taux de pression fiscale se présenterait comme suit : **Bénin (17,0%), Burkina Faso (15,8%), Côte d'Ivoire (15,3%), Guinée-Bissau (6,7%), Mali (16,2%), Niger (17,5%), Sénégal (19,5%) et Togo (19,9%).** Quant aux recettes non fiscales, elles sont attendues en hausse de 19,6% pour représenter 1,9% du PIB. Les dons baisseraient pour représenter 3,2% du PIB après la très forte progression attendue pour 2014.

Quant aux dépenses totales et prêts nets, ils progresseraient de 9,5% pour représenter 25,6% du PIB, portés par la très forte progression projetée en Côte d'Ivoire (+19,6%). Cette évolution proviendrait des dépenses en capital qui seraient en augmentation de 10,9% et celle des dépenses courantes de 8,6%, tirée par la masse salariale qui serait en accroissement de 9,6%. Cet accroissement serait en lien principalement avec la progression de 14,6% attendue en Côte d'Ivoire.

Au total, le déficit global hors dons et le déficit global représenteraient respectivement 6,6% et 3,3% du PIB en 2015.

En 2014, l'encours de la dette publique représenterait 39,9% du PIB contre 37,9% en 2013. Le taux d'endettement reste raisonnable. Toutefois, il convient de préciser que le poids de la composante intérieure a tendance à s'accroître et que la progression du taux d'endettement est assez forte dans certains États membres. En 2015, ce ratio ressortirait à 40,8%.

3.4 COMMERCE EXTERIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS

L'évolution des échanges extérieurs en 2014 laisse apparaître une amélioration du solde global, qui ressortirait excédentaire de 100,8 milliards contre un déficit de 454,6 milliards en 2013. Cette évolution traduit une augmentation de l'excédent du compte de capital et des flux nets de capitaux étrangers au titre du compte financier, dont les effets ont été atténués par l'aggravation du déficit courant.

Le déficit de la balance des transactions courantes s'est accru de 26,3% pour ressortir à 3.869,0 milliards de FCFA, en raison d'une aggravation du déficit de la balance des biens et services ainsi que du revenu primaire net, l'excédent du solde du compte du revenu secondaire étant en légère hausse.

L'évolution de la balance commerciale traduit le maintien du dynamisme des importations lié à la poursuite des programmes d'investissements publics et privés, qui induit d'importants besoins en biens d'équipement et intermédiaires ainsi que des services spécialisés. Les approvisionnements en produits pétroliers et autres biens de consommation courante sont également en hausse respectivement de 8,7% et 12,1%, du fait d'une accélération du rythme de l'activité économique, avec un taux de croissance estimé à 6,6% en 2014, après 5,9% en 2013. Ces évolutions ont été modérées par le ralentissement des cours internationaux des principaux produits de base.

Quant à la bonne orientation des exportations de biens, elle s'explique essentiellement par une amélioration des ventes de cacao (+31,8%), du café (+7,6%) et de coton (+3,2%). La forte progression des exportations du cacao, qui sont passées de 1.939,0 milliards en 2013 à 2556,3 milliards en 2014, résulte d'un effet conjugué de la hausse du volume et des prix. La production ivoirienne a, en effet, atteint un niveau record en 2014, en raison de conditions météorologiques favorables et des incidences des réformes menées dans le secteur. La hausse des ventes à l'extérieur a toutefois été atténuée par les reculs nets enregistrés au niveau des filières pétrole (-6,1%), uranium (-25,2%), caoutchouc (-13,2%) et or (-1,3%). Les baisses des chiffres d'affaires du pétrole, de caoutchouc et d'or résultent essentiellement du fléchissement des cours internationaux de ces produits. S'agissant de l'uranium, le repli de ses expéditions s'explique par l'effet conjugué du fléchissement des volumes et du prix conventionnel du Kg de ce produit minier. La diminution de la production d'uranium en 2014 s'explique par le ralentissement observé pendant la phase de la renégociation du régime fiscal découlant de

l'application de la loi minière de 2006 au Niger ainsi que des arrêts observés dans la production au cours du premier trimestre 2014 pour l'entretien des installations.

Le déficit de la balance des services s'est inscrit en hausse de 6,7% pour ressortir à 3.531,0 milliards, en raison notamment de l'alourdissement de la facture du fret et l'accroissement de la consommation de divers services spécialisés en matière d'études, de conseils et d'engineering par les sociétés minières, pétrolières et de télécommunications, en pleine expansion dans les pays de l'Union.

Le solde déficitaire du revenu primaire a connu un accroissement de (+2,5%), pour ressortir à 1.124,7 milliards, en ligne avec la hausse des versements de dividendes aux actionnaires étrangers des principales entreprises exportatrices de l'Union. L'excédent du compte du revenu secondaire a connu une légère amélioration (+0,3%), consécutive à la hausse des aides budgétaires (+9,3%) et des transferts de fonds des migrants (+2,0%), dont les effets ont été atténués par le recul net de l'assistance humanitaire internationale. L'évolution des flux d'appuis humanitaires s'explique essentiellement par le niveau exceptionnellement élevé reçu par le Mali en 2013, dans le cadre du soutien militaire pour la sécurisation de la zone nord et l'organisation de scrutins électoraux.

Rapporté au PIB, le déficit du compte courant, hors dons, est ressorti à 9,1% en 2014, contre 7,9% en 2013, soit une hausse de 1,2 point de pourcentage.

L'excédent du compte de capital s'est accru de 11,7%, en ressortant à 1.270,5 milliards en 2014, contre 1.137,3 milliards en 2013, du fait essentiellement de la hausse des dons-projets reçus dans la majorité des pays de l'Union, dans le cadre de la mise en œuvre d'ambitieux programmes de construction d'infrastructures économiques et sociales.

Le cumul des soldes des transactions courantes et de capital est ainsi ressorti déficitaire de 2.598,5 milliards en 2014, en aggravation de 673,2 milliards par rapport au niveau de l'année 2013. Ce déficit a été financé par une accumulation nette d'engagements extérieurs, à hauteur de 2.699,3 milliards en 2014, en hausse de 611,8 milliards par rapport à 2013.

L'augmentation des accumulations nettes d'engagements financiers extérieurs est essentiellement imputable aux investissements directs étrangers et aux investissements de portefeuille, une réduction des engagements nets étant observée au niveau des autres investissements. L'accroissement des investissements directs étrangers (IDE) reflète la création d'unités industrielles dans le domaine du bâtiment au Bénin et au Niger et le lancement des travaux d'exploration pétrolière dans certains Etats notamment au Bénin. Quant aux engagements sur les investissements de portefeuille, ils se sont inscrits en hausse de 821,0 milliards, en ligne essentiellement avec les émissions d'euro-bonds par les Etats de la Côte d'Ivoire et du Sénégal, pour des montants respectifs de 750 millions et 500 millions de dollars US, soit des contre-valeurs respectives d'environ 375 milliards de FCFA et 250 milliards de FCFA. La baisse des flux nets au titre des « autres investissements » traduirait essentiellement la hausse des créances commerciales des sociétés exportatrices sur les non-résidents, partiellement compensée par l'accroissement des tirages publics nets.

Pour 2015, les échanges extérieurs des Etats membres de l'UEMOA se solderaient par un excédent global de 185,6 milliards, en amélioration de 84,8 milliards. Cette orientation favorable résulterait d'une hausse de l'excédent du compte de capital et des engagements extérieurs nets, dont les effets seraient atténués par l'aggravation du déficit des transactions courantes.

Le déficit du compte courant augmenterait de 9,4%, pour ressortir à 4.231,4 milliards, en liaison avec la détérioration des soldes de toutes ses composantes à l'exception de la balance des services.

Le déficit de la balance des biens devrait s'inscrire en hausse, sous l'effet d'une progression des importations (+7,4%) supérieure à celle des exportations (+7,1%). Les importations de biens devraient s'accélérer (+7,4%), du fait de l'augmentation de toutes ses composantes notamment les produits alimentaires et pétroliers, induite par le renchérissement du dollar et le regain attendu de l'activité économique (+7,2%). La poursuite de la réalisation d'infrastructures publiques et des investissements miniers, qui accroît les besoins en biens d'équipement et intermédiaires, accentuerait cette tendance. S'agissant des ventes à l'extérieur, elles progresseraient de 7,1%, en rapport notamment avec l'accroissement de la production des principaux produits miniers (pétrole, or, uranium) et l'orientation à la hausse des cours des principaux produits de base. L'accroissement du chiffre d'affaires de produits pétroliers s'expliquerait essentiellement par l'augmentation de la production en Côte d'Ivoire en raison de la mise en exploitation des puits Saphir-1XB du bloc CT-514. Les exportations de cacao devraient également être bien orientées, sous l'effet des réformes en cours dans le secteur en Côte d'Ivoire.

Le solde déficitaire du revenu primaire connaîtrait un accroissement de 4,7%, pour ressortir à 1.177,2 milliards, en ligne avec la hausse avec des paiements des intérêts sur la dette extérieure et les versements de dividendes aux actionnaires étrangers des principales entreprises exportatrices de l'Union. L'excédent du compte du revenu secondaire connaîtrait un repli de 8,2%, consécutif à la baisse des aides budgétaires et de l'assistance humanitaire internationale, dont les effets seraient atténués par une augmentation nette des transferts de fonds des migrants (+5,0%).

Le déficit courant, hors dons, est prévu à 9,0% du PIB en 2015, contre 9,1% en 2014.

Le compte de capital ressortirait excédentaire de 1.405,9 milliards contre 1.270,5 milliards un an plus tôt, en liaison avec la hausse des dons projets.

Le cumul des soldes des transactions courantes et de capital s'établirait à 2.825,5 milliards en 2015 ressortant déficitaire, en aggravation de 227,0 milliards par rapport au niveau de l'année 2014. Ce déficit serait financé par une accumulation nette d'engagements extérieurs, à hauteur de 3.011,1 milliards en 2015, en hausse de 311,8 milliards par rapport à 2014. L'augmentation des engagements extérieurs nets serait localisée au niveau des investissements directs étrangers et des autres capitaux publics, une réduction des engagements nets étant observé sur les autres capitaux privés et les investissements de portefeuille. La hausse des flux de capitaux d'IDE s'explique par la poursuite des investissements dans l'exploration pétrolière et

dans la construction des chemins de fer par un privé dans certains pays de l'Union. Le recul des engagements au titre des investissements de portefeuille est le fait du retour à la tendance normale après les émissions des Eurobonds et du Sukuk en Côte d'Ivoire et au Sénégal au cours de l'année 2014.

3.5 SITUATION MONETAIRE

La situation monétaire de l'Union à fin décembre 2014 tirée des projections faites en octobre 2014 dans le cadre du cadre macroéconomique serait caractérisée par un accroissement de la liquidité globale consécutif à la progression du crédit intérieur et des avoirs extérieurs nets. En outre, dans un contexte de resserrement de la liquidité structurelle des banques, les interventions globales de la Banque Centrale se sont maintenues en hausse sur la période.

L'encours du crédit intérieur a augmenté de 1.621,8 milliards ou 11,7%, par rapport à son niveau à fin décembre 2013, pour se situer à 15.504,8 milliards à fin décembre 2014. Cette évolution est induite par l'effet combiné de la hausse des concours bancaires au secteur privé et des créances nettes des institutions monétaires sur les Etats.

L'encours des crédits à l'économie accroîtrait, au terme de l'année 2014, de 1.649,2 milliards ou 16,1%, pour s'établir à 11.918,0 milliards à fin décembre 2014. Cette progression des crédits aux secteurs privés résulte principalement des concours octroyés à des entreprises des secteurs de l'énergie, de l'agro-industrie, des télécommunications, des transports, des mines, du commerce général et des services.

La position nette débitrice des Gouvernements vis-à-vis du système bancaire s'établirait à 3.586,8 milliards au 31 décembre 2014, en détérioration de 27,4 milliards par rapport à son niveau à fin décembre 2013. Cette évolution résulterait d'un accroissement des dettes des Etats vis-à-vis des banques en liaison avec la hausse des émissions de titres publics ainsi que leurs engagements à l'égard du FMI, dont l'impact a été atténué par une hausse de leurs dépôts à la BCEAO.

Les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires progresseraient de 100,8 milliards ou 2,1%, comparativement à leur niveau de décembre 2013 pour ressortir à 4.930,7 milliards à fin décembre 2014.

En liaison avec l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire se consoliderait de 1.472,2 milliards ou 8,9%, pour ressortir à 18.040,3 milliards à fin décembre 2014.

Les perspectives pour l'année 2015 ont été établies en novembre 2014 lors de l'élaboration, par la Banque Centrale, du cadrage macroéconomique pour les années 2015 et 2016. Elles prennent appui sur l'ambition des Gouvernements de réaliser des taux de croissance élevés, de créer des emplois et d'accroître de façon substantielle les revenus en vue de réduire significativement la pauvreté.

Ces prévisions laissent apparaître pour 2015, sous l'hypothèse d'une orientation inchangée de la politique monétaire, une hausse de la masse monétaire de 12,5%. Cette croissance de la masse monétaire serait imputable principalement à

l'augmentation de 15,8% de l'encours du crédit intérieur. L'évolution du crédit intérieur résulterait de la poursuite du dynamisme des crédits à l'économie (14,2%) et de la dégradation de la position nette débitrice des gouvernements (+878,2 milliards), reflétant la persistance des tensions sur la trésorerie des Etats. La consolidation de la liquidité globale serait également liée à la hausse de 185,6 milliards des avoirs extérieurs nets.

3.6 ETAT DE LA CONVERGENCE

L'état de convergence se présenterait comme suit en 2014 :

Critères de premier rang

- **Le Ratio solde budgétaire global, dons compris, sur le PIB nominal supérieur ou égal à -3%**

Quatre Etats membres respecteraient ce ratio. Il s'agit du Bénin (-1,3%), du Burkina Faso (-1,5%), de la Côte d'Ivoire (-2,2%) et du Mali (-1,3%). Pour les autres Etats membres, la situation se présenterait comme suit : Guinée Bissau (-3,6%) Niger (- 5,7%), Sénégal (-5,1%) et Togo (-4,9%). En 2015, le Bénin, le Burkina et le Mali respecteraient ce critère.

- **Le taux d'inflation annuel moyen de 3% maximum par an**

Tous les Etats membres respecteraient ce critère en 2014. En 2015, tous les Etats membres devraient respecter ce critère.

- **Le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal inférieur ou égal à 70%**

Ce critère serait respecté par tous les Etats membres en 2014 et en 2015.

Critères de second rang

- **Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales, inférieur ou égal à 35%**

Trois Etats membres respecteraient ce critère en 2014. Il s'agit du Niger, du Sénégal et du Togo. Pour les autres Etats membres, le ratio lié à critère serait compris entre 35,9% (Mali) et 81,3% (Guinée Bissau). En plus de ces trois Etats membres qui continueraient de respecter ce critère en 2015, ce serait également le cas pour le Mali.

- **Le taux de pression fiscale, supérieur ou égal à 20%**

Aucun Etat membre ne respecterait ce critère. Par pays, le taux de pression fiscale se présenterait comme suit : Bénin (16,9%), Burkina Faso (16,0%), Côte d'Ivoire (15,6%), Guinée-Bissau (6,0%), Mali (15,9%), Niger (16,7%), Sénégal (18,9%) et Togo (18,7%). La situation devrait demeurer inchangée en 2015.

Au total, quatre Etats membres, le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Mali respecteraient les trois critères de premier rang. En 2015, quatre Etats membres respecteraient les trois critères de premier rang. Au titre des critères de second rang, le critère relatif à la masse salariale serait respecté par trois Etats membres. Par contre, aucun Etat ne respecterait le critère relatif au taux de pression fiscale.

3.7 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

En rapport avec la poursuite de l'amélioration de la situation macroéconomique des États membres de l'Union en 2014, les performances en matière de convergence se sont améliorées mais demeurent insuffisantes. Quatre Etats membres, le Bénin, le Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et le Mali respecteraient les trois critères de premier rang. Toutefois, un seul Etat, le Sénégal respecterait les deux critères de 2nd rang. En 2015, quatre pays respecteraient les trois critères de premier rang.

Pour replacer les économies sur un sentier de convergence, il est impératif de créer les conditions d'un climat socio politique apaisé dans tous les États membres de l'Union. En outre, des dispositions doivent être prises pour poursuivre la mise en œuvre :

- des stratégies d'accélération de la croissance économique en mettant l'accent sur les investissements productifs et structurants ;
- des politiques de diversification effective de la production et des produits d'exportation ;
- des programmes et projets d'accroissement de l'offre agricole pour pallier l'insécurité alimentaire et maîtriser les tensions inflationnistes ;
- des mesures visant l'assainissement des finances publiques à travers l'amélioration du recouvrement fiscal et la maîtrise des dépenses courantes ;
- la mise en œuvre effective des dispositions du règlement n°09/2007/CM/UEMOA, portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique dans les Etats membres de l'UEMOA, notamment la création et l'opérationnalisation des Comités Nationaux de la Dette Publique ;
- de la revue des réformes communautaires dans les Etats membres dans le cadre du processus de renforcement de l'intégration régionale.

ETAT DE LA CONVERGENCE EN 2014

		ETAT DE REALISATION DES CRITERES EN 2014 PAR ETAT ET RAPPEL DES PERFORMANCES EN 2012 ET 2013								Nombre de pays ayant respecté le critère		
		Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	2014	2013	2012
1	Solde budgétaire global, dons compris, sur PIB nominal (norme $\geq -3\%$)	-1,5	-1,9	-2,2	-3,6	-1,3	-5,7	-5,1	-4,9	4	3	4
2	Taux d'inflation annuel moyen (norme $\leq 3\%$)	-1,1	-0,1	0,3	-0,8	0,9	-0,8	-1,1	-0,1	8	5	5
3	Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (norme $\leq 70\%$)	27,3	27,9	45,9	64,8	33,0	26,2	51,3	41,2	8	8	8
4	Masse salariale sur recettes fiscales (norme $\leq 35\%$)	43,3	39,1	44,3	81,3	35,9	34,5	33,1	34,5	3	2	2
5	Taux de pression fiscale (norme $\geq 20\%$)	16,9	16,0	15,6	6,0	15,9	16,7	18,9	18,7	0	0	0
	2014	3	3	3	2	3	3	3	3	3		
	2013	3	3	3	2	3	3	3	3	3		
	2012	3	3	2	3	3	3	3	3	2		